

# LETTRE OUVERTE A NOS FRERES CHIITES

**Edition la Lanterne**

Tel : 06.11.10.35.00

**[www.la-lanterne.net](http://www.la-lanterne.net)**

Mail : [info@la-lanterne.net](mailto:info@la-lanterne.net)

## *Au Nom d'Allah le Clément, le Tout Miséricordieux*

*Le fait d'attenter par la parole à l'honneur d'un homme ou d'une femme en proférant des propos prétendument vrais qui n'ont cependant pas de raison d'être en raison de leur fin, est un acte condamné par l'Islam. Car ces paroles ne sont suscitées que par méchanceté, jalousie ou haine, des défauts que le Musulman n'a pas.*

*A contrario, lorsqu'il s'agit de paroles exactes dont la divulgation de l'information auprès des autorités compétentes ou du public est motivée seulement et uniquement en vue de faire cesser un crime ou un délit d'ordre profane ou spirituel, cet acte doit alors impérativement se limiter dans le temps et dans l'espace à ce qui semble être juste et conforme à la morale de Mohamed (paix et prière sur lui) le moraliste par excellence.*

*Tout acte émergeant de ce cadre, n'a d'autre fin que d'alimenter la rancœur entre frères et sœurs d'une seule et même religion. Par conséquent, fouiner comme le fait le chien à renifler le sol pour y trouver des éléments tendant à la conjecture, n'est que crime odieux à l'encontre de Dieu, son Prophète, la vérité, l'Islam, et les Musulmans d'une manière générale.*

*Par conséquent, il sera puni d'un terrible châtement en cette vie et dans l'au-delà.*

*Et ce ne sera que justice*

**DU MEME AUTEUR**

**« L'Is lam Made in France »**

*1998*

**« Corrections & Interrogations »**

(L'Is lam pour cible)

Tome 1

*1999*

**« O A l i »**

*2000*

**« Corrections & Interrogations »**

(Hors série)

*2000*

**« Corrections & Interrogations »**

(L'Is lam pour cible)

Tome 2

*2002*

**« Comme dans un fil m »**

*2004*

**« Tarik Ramadan, un imposteur du 21<sup>ème</sup> siècle »**

*2004*

**« Les musul mans et l'intégration, ou, l e désaveu »**

*2005*

**« La prière innovée »**

*2005*

**« Qui et l e criminel qui a fal sifié l e l ivre de Tabari ? »**

*2005*

**« Mais qui était Mou'awiya ? »**

*2006*

## ***Louanges et Glorifications***

*La louange est à Dieu qui seul effectivement se suffit à lui-même.*

*La louange est à Dieu lequel alterne les choses au gré de sa volonté dans les cieux comme sur terre.*

*La louange est à Dieu qui a créé le paradis et l'enfer comme récompense et punition et qui par la même occasion a dissocié les hommes non pas dans leurs richesses, leurs généalogies, mais uniquement dans leurs œuvres.*

*Louange à toi Ô Allah qui a fait de ta satisfaction une chose encore plus convoitée aux yeux des élus.*

*La louange est à Dieu qui est au-dessus de tout, qui ne subit aucune émotion, sensation, impression, influence, allégresse, joie, peine, douleur, envie, fatigue, lassitude, épuisement, éreintement, exténuation, harcèlement, accablement, ennui, lassitude, tracas, crainte, pensée, désir...*

*Il est le propriétaire sans acquisition.*

*Il est le créancier éternel.*

*Il est le précédent et le subséquent.*

*Il est le donateur, jamais le donataire.*

*Il contraint mais ne saurait être contraint.*

*Le détenteur, le possesseur, le protecteur, le défenseur...*

*Le riche sans enrichissement et sans craindre la pauvreté.*

*Il voit mais ne saurait être vu, entend mais ne saurait être entendu.*

*Il est le créateur de la vie, de l'existence.*

*Qu'y avait-il avant Lui sinon Lui !*

*IL ne subit ni pesanteur, ni apesanteur.*

*IL ne connaît ni passé, ni présent, ni futur, aucun temps n'a d'effet sur Lui, ainsi son jugement est incomparable.*

*IL sait tout, voit tout, entend tout.*

*IL n'est ni dedans, ni dehors, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur.*

*IL est Allah celui qu'il faut craindre.*

*IL est le juste et rend inéluctablement la justice.*

*IL punit l'injuste qui ne saurait le duper.*

*IL fit de sa parole une dérision contre les mécréants, Il dit: «**Pour ceux qui traitent de mensonges nos enseignements et qui s'en écartent par orgueil, les portes du ciel ne leur seront pas ouvertes et ils n'entreront au paradis que quand le chameau passera par le chas d'une aiguille, ainsi rétribuons-nous les criminels<sup>1</sup>**». Pour les hypocrites Il dit : «**Ils sont indécis n'appartenant ni aux uns, ni aux autres<sup>2</sup>**» et de l'homme : «**L'homme appelle le mal comme il appelle le bien<sup>3</sup>**». Louange à Lui, qui a épargné les Musulmans hommes et femmes auxquels Il dit : «**Et quand mes serviteurs t'interrogent sur moi, alors je suis tout proche ; je réponds à l'appel de celui qui me prie. Qu'ils répondent à mon appel et qu'ils croient en moi<sup>4</sup>**» «**Appelez-moi, je vous répondrai<sup>5</sup>**».*

*Louange à Dieu qui a fait de Mohamed<sup>6</sup> un arabe, d'Ali<sup>7</sup> un arabe, de Fatima une arabe, du Mahdi un arabe et donc, louange à Dieu qui a fait de moi un arabe<sup>8</sup>.*

---

1 Coran Sourate 7 verset 40.

2 Coran Sourate 4 verset 143.

3 Coran Sourate 17 verset 11.

4 Coran Sourate 2 verset 186.

5 Coran Sourate 40 verset 60.

6 Il est d'usage qu'à l'énonciation du prénom du Prophète ou simplement de son titre, on le fasse systématiquement suivre de cette parole « *que la paix et la prière soient sur lui* » ou quelque chose de similaire. Cependant, afin de ne pas alourdir la lecture du texte, je n'ai pas mentionné après l'énonciation du prénom du Prophète ou de son titre, cette formule ou son acronyme. Je compte néanmoins sur le lecteur pour formuler cette marque de déférence dans son cœur.

7 Il en est de même pour tous les compagnons du Prophète, à la seule différence que la formule n'est pas identique, il s'agit de dire « *que Dieu soit satisfait de lui* » ou « *d'elle* » quand il s'agit d'une femme.

8 Je tiens à souligner que je n'accorde aucune supériorité à l'arabe sur le non arabe ce qui serait bien évidemment contraire à l'Islam puisque le Prophète a dit : « **L'arabe n'est pas supérieur au non arabe...** ». Je suis cependant fier et ce à titre personnel d'être arabe, puisque le sceau des Prophètes fut arabe, que le Coran a été révélé en arabe, que la langue parlée au paradis est l'arabe, que la religion authentique est arabe. De plus, Ali, Fatima qui sont tous deux très chers à mon cœur, étaient arabes, ce qui est pour moi un honneur. Enfin, le Mahdi attendu est aussi arabe. Je n'oublie pas non plus que ce sont les arabes qui ont été les premiers à accepter et à consolider l'Islam, mais ce sont aussi eux qui ont été les premiers à le détruire, notamment par l'intermédiaire du roi Mourawiya, fils d'Abou Sofiane lui-même fils de Harb.

## Préface

*Le Chiisme qu'il soit duodécimain, Zaydites, Batanis, Nizaris, Mustalis, Druzes, Muqanna'ah, ou autre, ne date pas d'hier ni d'avant hier, son origine a en effet plusieurs siècles, certains prétendent qu'il est concomitant avec l'avènement de l'Islam. Même s'il n'a cessé contrairement à l'Islam, et nul ne peut le nier, de se diviser et de subir toutes sortes de mutations.*

*Qu'est-ce que le Chiisme ?*

*Le Chiisme trouve son origine en s'appuyant sur un seul et unique fait historique, à savoir, la succession du Prophète Mohamed (que la paix et la prière soient sur lui). En effet, les Chiïtes affirment que le Prophète avait désigné son gendre et cousin Ali (que Dieu soit satisfait de lui) à sa succession. Contrairement au Sunnisme qui pense plutôt que ab intestat, et donc, conteste la revendication première du Chiisme. C'est donc à partir de cette revendication que le Chiisme prend figure. De cette prétention, de nombreuses pratiques politico-religieuses sont venues à tort ou à raison, se greffer à l'idéologie première du Chiisme. Le lecteur pourra en tout état de cause, se faire une idée précise par le présent livre.*

*Ainsi, les Chiïtes avancent un certain nombre d'éléments censés prouver qu'effectivement, le pouvoir revenait bien à Ali (que Dieu soit satisfait de lui) et non à ses trois prédécesseurs, à savoir, Abou Bakr, Omar et Otman (que Dieu soit satisfait d'eux), et moins encore à Mourawiya et à son fils Yazid. Mon livre se propose donc de démontrer si oui ou non, il y a eu usurpation, et ce, par un procédé extrêmement efficace. Puisque mon argumentation est tirée non pas de livres dits Sunnites, mais bien au contraire, de livres Chiïtes, écrit et reconnus par les Chiïtes eux mêmes.*

*En effet, j'ai examiné la plupart des livres Chiïtes ceci afin de prendre connaissance de l'argumentation censée prouver qu'il y a bien eu usurpation, j'ai ensuite extrait de ces mêmes ouvrages mes arguments afin de les mettre en contradiction avec un certain nombre d'éléments. Ainsi, le lecteur pourra se faire une idée plus précise, quant au bien fondé ou non, des preuves mettant en accusation les trois premiers Califes.*

*Cependant, nous devons tous, autant que nous sommes, savoir et cela peu importe le degré de connaissance que nous avons ou pensons détenir, que la parole même exacte, est dans certains cas, génératrice de la colère divine. Comme l'a dit le Prophète : « **Deux choses font entrer l'homme en enfer ce sont le sexe et la langue** ».*

**«O vous qui avez cru ! Evitez de trop conjecturer (sur autrui) car une partie des conjectures est péché. Et n'espionnez pas; et ne médisez pas les uns des autres. L'un de vous aimerait-il manger la chair de son frère mort ? (Non !) Vous en aurez horreur. Et craignez Allah. Car Allah est Grand Accueillant au repentir, Très Miséricordieux<sup>9</sup>».**

**«L'ouïe, la vue et le cœur ; sur tout cela, en vérité, on sera interrogé<sup>10</sup>».**

«Je demandai : O Envoyé d'Allâh ! Enseigne moi un acte qui me fasse entrer au Paradis et qui m'éloigne du Feu. Il répondit : «Tu demandes là une chose considérable; elle est cependant aisée pour celui auquel Allâh (qu'Il soit exalté) l'a rendue facile. Tu adores Allâh sans rien Lui associer, tu accomplis la prière, verses la Zakat, jeûnes le mois de Ramadân et fais le pèlerinage à la maison» (d'Allâh). Ensuite il ajouta : «Ne t'indiquerai-je pas les portes du Bien : **Le jeûne est préservation, l'aumône éteint le péché comme l'eau éteint le feu, et enfin, la prière de l'homme faite au sein de la nuit**». Puis il récita : «**Ceux dont les flancs s'arrachent à leurs couches pour invoquer leur Seigneur par crainte et désir, et font l'aumône de ce dont nous les avons pourvus. Aucune âme ne peut savoir ce qui lui est réservée comme plaisir de l'œil, en récompense de ce qu'elle faisait**». Ensuite, il reprit : «Ne t'informerai-je pas de la tête de l'édifice, de sa colonne et du sommet de son dôme ?» Il répondit : Certes, ô Envoyé d'Allâh. «La soumission, dit-il, est l'édifice, la Prière, sa colonne, et la Guerre Sainte la cime du dôme» Puis il ajouta : «Ne t'apprendrai-je pas ce qui constitue le maintien de tout cela ?» Certainement, répondis-je, ô Envoyé d'Allâh. Alors, **saisissant sa langue** il dit : «**Préserve toi de ceci !** » O Prophète d'Allâh ! Répondis-je, serions-nous vraiment punis pour nos paroles ? **«Puisse ta mère te perdre ô, Mu'adh ! Y'a-t-il autre chose qui précipite les gens, la face dans le Feu ou le nez dans le Feu si ce n'est la récolte de ce qu'ont proféré leurs langues<sup>11</sup> !».**

---

<sup>9</sup> **Coran** Sourate 49 verset 12.

<sup>10</sup> **Coran** Sourate 17 verset 23.

<sup>11</sup> Sentence prophétique rapportée par le Sahih de **Tirmizi**.

*Ce sont effectivement non pas des choses, mais des hommes qui sont visés, il en va donc de leur statut et de leur dignité. Car il s'agit bien là d'un crime dont nous parlons et accusons les trois premiers Califes, le crime de l'usurpation. Ainsi que d'avoir mal traité la famille du Prophète et d'avoir bafoué la loi de l'Islam. Quand on engage un tel « procès » il y a à mon avis intérêt de savoir de quoi on parle ! Que les accusations que l'on porte et dont on divulgue l'information tous azimuts à travers le temps et l'espace<sup>12</sup>, ne fassent l'objet d'aucun doute, qu'il n'y ait pas l'ombre d'un soupçon, qu'effectivement les faits qu'on leur reproche, sont bel et bien avérés. Car on ne traîne pas dans le déshonneur sur la base de simples présomptions, des hommes surtout lorsqu'ils ont été des proches du Prophète, qui l'ont soutenu et ce, quoique l'on en pense.*

*Combien faut-il de temps aujourd'hui à un juge d'instruction avec tous les moyens dont il dispose, en possession d'un dossier dont les faits ne remontent qu'à quelques mois au pire, à quelques années, en présence de témoins qu'il peut interroger et ré-interroger, confronter et re-confronter, auditionner et ré-auditionner, avec en sa possession des éléments matériels ne pouvant faire l'objet d'aucun doute, pour que ce juge puisse se faire une idée des différents protagonistes et de leurs rôles, pour enfin espérer avoir une parcelle de vérité... ? Et bien il faut beaucoup de temps, de travail et surtout de réflexion pour que le juge instructeur pense enfin détenir une caricature de vérité, ce n'est donc pas si facile que cela.*

*Alors comment aujourd'hui au 21<sup>ème</sup> siècle soit environ mille quatre cents années passées, sans aucun témoin ni oculaire ni auriculaire, avec pour seuls indices des livres pour la plupart altérés<sup>13</sup>, souvent pour des motifs politiques, pouvons nous prétendre durant un laps de temps n'excédant pas celui d'une conversation, en présence non pas d'hommes de loi, d'enquêteurs ou du, ou des magistrats instructeurs, mais du livreur, du boucher ou du vigile fraîchement convertis à l'Islam, de surcroît lecteurs occasionnels dépourvus de bibliothèque, accuser, puis condamner et enfin divulguer l'information tous azimuts contre des hommes soupçonnés de telle ou de telle autre transgression ?*

---

<sup>12</sup> En effet, la propagande Chiite sur le sujet a fait le tour du monde.

<sup>13</sup> J'espère que nous aurons l'occasion de voir ensemble les nombreuses contradictions qui existent à l'intérieur des ouvrages qui datent de la première heure de l'Islam. La contradiction n'émane évidemment pas du Prophète ou des rapporteurs mais plutôt des transmetteurs et autres. A lire donc « *étude et incertitudes du Sahih Boukhari et Mouslim* » éditions les Douze. Pour citer un exemple marquant, le lecteur pourra constater que dans un certain nombre de livres historiques comme le livre d'**ibn Saad** « *Tabaqat el-Kobra* » (les grandes classes) on constatera qu'un certain nombre de récits selon une chaîne de transmission conventionnelle, affirment que le Prophète a quitté ce monde entre les mains d'Ali, toujours dans ce même livre d'autres affirment que ce n'est pas entre les mains d'Ali, mais de son épouse Aïcha. Il y a de toute évidence faux témoignage. Faux témoignage de qui et pourquoi... ?

*J'avoue qu'à lui seul, ce procédé me semble bien chancelant et hors la loi, il faut effectivement, être complètement incompétent ou inconscient pour, sans plus d'éléments, accréditer de telles accusations. Pourtant, c'est bien ce qui se passe, le plus grand nombre de Chiïtes ( en France particulièrement ) n'a été « convaincu » qu'en un laps de temps très court, le plus souvent après avoir feuilleté un livre ou écouté « le savant » de la cité. Et surtout, surtout après avoir été convaincu par les livres que j'ai moi-même ici repris. Il est évident qu'à ce stade nous sommes déjà découragés par cette forme de procédé qui bafoue la loi du raisonnement et donc de l'Islam. Ainsi, je dis bien, tous les livres qui abordent ce sujet et qui sont d'abord d'ordre Chiïte, ne sont écrits qu'en vue de discréditer des hommes, en l'occurrence les trois premiers Califes. Il s'agit toujours d'une « instruction » à charge, tout ce que l'on a sous la main on s'en saisit afin d'essayer de lui donner un sens interlope et je m'étonne parfois de constater ce don extrêmement développé qui consiste à jeter le discrédit sur les hommes. Il s'agit constamment de culpabiliser sans autre forme de recherche, de justice, de foi et de sagesse, on prend la plume pour salir et bafouer, jamais pour essayer d'y voir plus clair, cela, je me le suis interdit «**O vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture**<sup>14</sup>». Les accusations dégradantes portées contre les trois premiers Califes sont toujours mises en avant, dans ces livres, même si le Prophète a dit : «**Injurier un Musulman est un acte d'impiété, le combattre c'est de la mécréance**<sup>15</sup>».*

*Ainsi, comme je l'ai dit, je me suis interdit d'agir de la sorte, car avant de porter des accusations faudrait-il déjà être en possession d'éléments non pas quantitatifs ou dubitatifs, instruire par induction, analogie ou tout simplement déduction simpliste, mais par un examen minutieux ne pouvant et ne laissant place à aucun doute.*

*Si l'Islam exige quatre témoins oculaires afin de légalement pouvoir condamner une tierce personne pour le crime d'adultère et qu'il faille en plus, et impérativement, que leurs témoignages concordent en tous points, ce n'est pas pour se laisser aller à ce genre de « procédure » digne de l'époque de la jahiliya, l'époque pré-Islamique. Et c'est pourquoi le lecteur se rendra vite compte que mon étude se base uniquement sur des faits unanimement reconnus, les questions sont objectives et parfaitement légitimes.*

*Passons à présent à l'essentiel.*

---

<sup>14</sup> **Coran** Sourate 33 verset 70.

<sup>15</sup> Sentence prophétique rapportée par le Sahih de **Boukhari**.

## **LES QUESTIONS**

*«Il va de soi que l'homme naît et meurt ignorant»*

## Pourquoi Ali donna à trois de ses enfants les éponymes d'Abou Bakr, d'Omar et d'Otman<sup>16</sup> ?

L'une des revendications principales du Chiisme<sup>17</sup> et qui est aussi rappelons-le, la cause première de la division entre Musulmans dits<sup>18</sup> Chiïtes et Musulmans dits Sunnites, est la question de la Califat, c'est-à-dire du pouvoir tant temporel que spirituel que doit exercer le souverain. Effectivement, selon les Chiïtes il y aurait eu usurpation, et c'est à partir de cette prétendue usurpation que tout commence.

En effet, les Chiïtes reprochent à Abou Bakr fils de Abi Khuafa, à Omar fils de Khatab et à Otman fils d'Affan (les trois premiers Califes pour l'Islam dit orthodoxe non reconnus chez les Chiïtes) d'avoir usurpé la succession du Prophète aux dépens d'Ali fils d'Abou Talib (que Dieu soit satisfait d'eux tous). Celui-ci était non seulement le cousin germain du Prophète, mais aussi son gendre. Lequel on ne le sait que trop bien, détenait un rang bien particulier

---

<sup>16</sup> Otman, par sa femme prénommée Umm al-Banin, Omar et Abou Bakr, par sa femme prénommée Al-Sahba appelée Umm Habib.

<sup>17</sup> Il s'agit du Chiïsme duodécimain c'est-à-dire ceux qui croient aux douze imams et non des autres branches du Chiïsme.

<sup>18</sup> « *Dits* », dans la mesure où je ne crois pas une seule seconde à la légitimité et à la licéité de porter des étiquettes comme Sunnite, Chiïte, Fatimide, Abbasside, Salafiste, Wahabite, etc. etc. .

acquis notamment grâce à ses prouesses guerrières<sup>19</sup>, sa conversion<sup>20</sup>, son savoir<sup>21</sup>, sa sagesse<sup>22</sup>, sa sincérité<sup>23</sup>, son intégrité<sup>24</sup>, mais aussi son lien particulier et exceptionnel<sup>25</sup> avec le Prophète Mohamed (que la paix et la prière soient sur lui) et bien d'autres qualités qui ont fait de lui, il est vrai, et il faut le souligner, un compagnon hors paire. Rappelons que le mot usurpation signifie « *s'approprier sans droit, par la violence ou la fraude un pouvoir, un bien* » (Le petit Robert). Il est à mon avis essentiel de rappeler la définition de ce mot car il arrive parfois, que certains utilisent des termes sans pour autant en connaître la définition exacte, j'ai personnellement rencontré le cas.

Ce dernier aurait donc été désigné et ce à plusieurs reprises, par le Prophète, de manière explicite et dit-on, implicite. Bien que je ne vois pas très bien, comment, et surtout, pourquoi, le Prophète désignerait de façon implicite, une personne à un quelconque poste officiel ! C'est en tout cas ce qui est écrit dans certains, et même la plupart des livres Chiïtes. On pourra constater que ces derniers argumentent pour ainsi dire, exclusivement, avec des récits, dont seule une réflexion étrangère, peut en effet, laisser entrevoir l'hypothèse qu'il s'agit bien de la désignation d'Ali comme successeur. Il n'existe à ma connaissance, aucun texte de source dite Sunnite, lequel déclare que le prophète a désigné explicitement Ali, comme successeur. Lorsque je dis «il n'existe à ma connaissance, aucun texte de source dite Sunnite», certains se diront «*Beh ! c'est normal c'est sunnites...* » et donc, il ne peut y avoir dans ces livres Sunnites, des textes mettant en accusation les trois premiers Califes ! Ce qui sous entend que soit, les rapporteurs ont été des corrompus, soit ils étaient dans l'impossibilité de rapporter des récits contre le pouvoir en place, soit leurs propres ouvrages ont été altérés à leur insu ! Quoi qu'il en soit, il y a eu manœuvre douteuse. Pourtant, ce raisonnement ne tient pas la route !

---

<sup>19</sup> Ali fut incontestablement celui qui contribua le plus efficacement aux victoires des Musulmans sur les idolâtres.

<sup>20</sup> Il se convertit alors qu'il avait moins de dix années.

<sup>21</sup> Le Prophète aurait dit notamment : « ***Je suis la cité du savoir et Ali en est la porte*** ».

<sup>22</sup> Il n'y a qu'à lire les maximes d'Ali pour se rendre compte combien il était illustre.

<sup>23</sup> Il faut savoir que contrairement à de nombreux compagnons du Prophète, nul n'a jamais pu critiquer Ali au sujet de l'application de la religion.

<sup>24</sup> On peut considérer Ali comme un être incorruptible et ce à tous niveaux.

<sup>25</sup> Le Prophète a dit à Ali « ***Tu es de moi et je suis de toi*** ».

En effet, on pourra se rendre compte qu'à la lecture de livres dits de source Sunnite tels que le sahih de Boukhari ou celui de Mouslim, de nombreux textes y sont mentionnés lesquels mettent gravement en accusation Omar ou Otman sur tel ou tel sujet. Pour vous donner un exemple on pourra lire dans le livre de Boukhari ce qui suit :

Ibn Abbas a dit : « Quand les souffrances du prophète devinrent vives, il s'écria : « **Qu'on m'apporte de quoi écrire afin que je vous mette par écrit ce qui vous préservera de l'erreur après moi !** ». « **La douleur domine le prophète** » dit alors Omar ; « **nous avons le livre de Dieu qui nous suffit** ». Les avis à ce moment furent partagés et la discussion devint bruyante. « **Retirez-vous, laissez-moi** » reprit le prophète « **il ne convient pas qu'on se dispute en ma présence** » Ibn Abbas sortit en disant « **c'est mal, aussi mal que possible, de faire obstacle au prophète quand il désire écrire**<sup>26</sup> ».

« D'après S'aid ben Djobair, Ibn Abbas a dit « **Le jeudi, ah ! Ce jeudi qu'est le jeudi !** » Et il se mit à pleurer si fort, que ses larmes mouillaient les cailloux du sol. « **C'est le jeudi, reprit-il, que les souffrances du prophète devinrent plus vives** » ; alors il dit : « **qu'on m'apporte de quoi écrire, afin que je mette par écrit ce qui, dans l'avenir vous préservera de l'erreur** » une dissension à ces mots s'éleva et la discussion auprès d'un prophète et inconvenante on déclare que l'envoyé de Dieu avait le délire mais lui, dit « **Laissez-moi, ce qui m'occupe maintenant vaut mieux que ce à quoi vous m'invitez au moment de la mort**<sup>27</sup> ».

Ibn-Abou-Molaika a dit : « **Peu s'en est fallu que les deux meilleurs (des musulmans), Abou Bakr et Omar, ne périssent pour avoir trop élevé la voix en présence du prophète, lorsque la députation des Benou-Temim vint le trouver. L'un d'eux (Omar) indiquait El-Aqra (comme chef), tandis que le second (Abou Bakr) désignait un autre personnage dont le Rawi a oublié le nom. « C'est uniquement pour me contrarier que tu parles ainsi, s'écria Abou Bakr, en s'adressant à Omar. Et comme ils élevaient tous les deux la voix à ce sujet, Dieu révéla ce verset : « O vous qui croyez, n'élevez pas la voix... ».** Depuis cette révélation, Omar ne disait rien à l'envoyé de Dieu avant que celui-ci ne l'eut interrogé<sup>28</sup>. »

Il faut croire que non, puisqu'il a récidivé notamment et de façon encore plus grave, le jour de l'agonie du prophète, quand il répliqua « **non ! Nous avons le livre de Dieu il nous suffit !** ». Ce qui contraria fortement le prophète qui leur demanda de sortir.

Ce qui prouve bien, je crois, que ce pionnier n'était pas si corrompu que les Chiites l'affirment ! L'accusation qui consiste à dire

---

<sup>26</sup> Boukhari tome 1 page 56.

<sup>27</sup> Boukhari tome 2 page 366.

<sup>28</sup> Boukhari tome 3 page 450.

«*beh c'est normal c'est sunnite*» ne tient donc pas la route ! Même si il est vrai et je le confirme preuve à l'appui, qu'il existe un certain nombre de textes plus que douteux, d'affirmations troubles, de manipulations touchant la traduction et à la censure de textes.

Revenons donc à la désignation d'Ali. Il est vrai, qu'il existe un certain nombre de récits de source dite Sunnite, comme celui ci-dessous mentionné, lesquels peuvent laisser croire que le prophète a désigné Ali comme successeur. Néanmoins, ces textes sont dans un premier temps très rares, mais aussi contredits par un nombre très importants d'autres récits. Lesquels nous apprennent que le prophète n'a pas testé en faveur d'Ali, pas plus qu'il n'a testé en faveur d'un autre compagnon. Ainsi, si l'on étudie la question de façon impartiale, on ne pourra que conclure qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'affirmer qu'Ali fut spolié. Contrairement, aux Chiïtes, lesquels n'étudient la question que de façon extrêmement partielle, il est d'ailleurs inexact de parler d'étude, car il s'agit en réalité, «d'instruction» exclusivement à charge. Le plus grave, est que bien souvent, ils n'hésitent pas à fausser volontairement leurs «investigations» comme nous allons pouvoir le constater à la question onze.

Ainsi, selon les Chiïtes, le prophète aurait désigné Ali comme successeur et cela depuis le début de sa mission prophétique. Effectivement, n'avait-il pas dit (le Prophète) un jour où il rassembla les membres de sa famille autour d'un banquet :

**«Y a-t-il quelqu'un parmi vous qui veuille répondre à mon appel et que je puisse nommer mon vicaire ? »** tous gardèrent le silence, alors Ali dit : **«ô apôtre de Dieu si personne ne croit, moi je suis croyant»**. Le Prophète répondit : **«o Ali, tu as cru et tu es mon frère et mon vicaire»**. Les autres se levèrent et sortirent ils se moquèrent d'Abou Talib en lui disant **«Mohamed a fait de ton fils ton maître<sup>29</sup>»**.

C'est donc Ali (selon les Chiïtes) qui devait succéder au Prophète, et non Abou Bakr, Omar, Otman ou tout autre personne. Ainsi, Ali aurait été toujours selon les Chiïtes, spolié, et de manière peu diplomate dit-on. En effet, de nombreux historiens (Sunnites) rapportent un certain nombre de récits qui n'ont a priori, pas de raison d'être catégoriquement contestés, du fait de leur appartenance ou provenance<sup>30</sup>. Selon ces récits, on aurait fait chercher Ali qui n'aurait pas encore fait acte d'allégeance comme l'exige pourtant la loi, à

---

<sup>29</sup> Récit rapporté par l'historien **Tabari**.

<sup>30</sup> En effet, il s'agit de l'historien **Tabari**, **Yarkoubi** et de **Balazuri** entre autres.

Abou Bakr<sup>31</sup>, le nouveau et premier Calife, et comme l'avaient fait la plupart des Musulmans<sup>32</sup>. En conséquence, un rassemblement, ou plutôt, un attroupement, eut lieu sur ordre d'Abou Bakr influencé il faut le souligner, par Omar, devant la maison d'Ali donc chez Fatima (que Dieu soit satisfait d'elle) la fille illustre, et combien éplorée<sup>33</sup> de Mohamed (que la paix et la prière soient sur lui).

L'ordre était ainsi conçu : **« Il faut qu'Ali fasse acte d'allégeance et cela de force ou de gré<sup>34</sup> ».**

**«Omar fils de Khattab vient frapper à la porte de chez Fatima,** (où s'étaient retranchés les contestataires à la désignation d'Abou Bakr comme Calife) **«Sortez...sortez ou je mets le feu à la maison,» «ô fils de Khattab» l'apostropha en ces termes Fatima sur le seuil de la porte «Es-tu venu mettre le feu à la maison ! » «Oui» répondit-il, tenant une mèche prête à cet effet. Alors «sortit Zobeir (Zobeir, Talaht, Ali Abbas et d'autres personnes s'étaient regroupées dans la maison de Fatima immédiatement après l'élection d'Abou Bakr) armé d'une épée, il<sup>35</sup> trébucha et lâcha l'épée puis ils se jetèrent sur lui et prirent l'épée<sup>36</sup>».**

«Ali fut cependant conduit chez Abou Bakr où on lui demanda de prêter serment d'allégeance à ce dernier il demanda : « et si je ne rends pas hommage? » On lui répondit : «par Allah nous te tuerons si tu ne fais pas ce que les autres ont fait» sur ce Ali dit «comment allez vous tuer un homme qui est le serviteur du Seigneur et le frère du Prophète du Seigneur... » Mais Abou Bakr dit : **«tant que Fatima sera vivante, je ne contraindrais en rien son mari<sup>37</sup>».**

---

<sup>31</sup> Effectivement, Ali ne reconnut pas Abou Bakr comme Calife immédiatement mais bien plus tard. Le pionnier **Boukhari** nous rapporte que: « *La considération dont Ali jouissait, il la devait à Fatima, celle-ci morte, les fidèles n'eurent plus d'égards pour lui. Aussi, chercha-t-il à faire la paix avec Abou Bakr en lui prêtant serment de fidélité, ce qu'il n'avait pas fait durant six mois. Il manda donc à Abou Bakr de venir le trouver mais sans emmener personne avec lui parce qu'il redoutait la présence d'Omar, « non par Dieu s'écria Omar, tu n'entreras pas seul chez eux ».* (Récit rapporté par le Sahih de **Boukhari** volume 3 page 169).

<sup>32</sup> « *La plupart* » et non tous les Musulmans, ont affirmé que certains (à mon avis le chiffre n'excède pas trois pour ne pas dire deux) des compagnons du Prophète n'ont jamais entrepris cette démarche.

<sup>33</sup> Combien fut grande la douleur de Fatima après la disparition de son père. Emouvante fut la vie de Fatima fille de Mohamed après la disparition de celui-ci. Dieu merci elle ne vécut pas assez longtemps pour ne pas avoir à assister à l'assassinat de son mari, celui de son fils Hassan et le génocide de son fils Hussein ainsi que de ses petits enfants.

<sup>34</sup> « *De force ou de gré* » récit rapporté entre autre par Al **Balazuri** dans son livre intitulé « *Ansab Charif* » Dar Al-Maaref.

<sup>35</sup> « *Il* », il s'agirait d'Ali ou de Zobeir selon l'historien **Yarkoubi** et **Tabari**.

<sup>36</sup> Récit rapporté notamment par les historiens **Tabari**, **Balazuri** & **Yarkoubi**.

<sup>37</sup> Sayyed Safdar Husayn « *Histoire des premiers temps de l'Islam* » aux éditions du publication du séminaire Islamique.

Ils se seraient (toujours selon les Chiïtes) tous trois (Abou Bakr, Omar et Otman) concertés pour mettre sur pied un «coup d'Etat» afin de s'approprier bien évidemment, à leur profit, le pouvoir tant spirituel que temporel.

«Une grande partie de la Umma (communauté) soutient que toute la politique et toutes les mesures apparemment précipitées et adoptées par Abou Bakr et par Omar pour s'emparer du califat répondaient en fait à un plan prémédité et bien établi élaboré pendant la maladie du Prophète, lorsque son lit avait été assiégé par l'habile Aïcha fille d'Abou Bakr et ennemi d'Ali. Abou Bakr était un homme âgé puisqu'il avait à peu près l'âge du Prophète il était donc peu probable qu'il puisse survivre longtemps après la disparition du Prophète, Omar était beaucoup plus jeune qu'Abou Bakr il savait qu'il lui succéderait dans un délai pas trop éloigné. On peut supposer qu'ils s'étaient entendus sur l'ordre dans lequel ils accéderaient tous les deux et c'est conformément à cet arrangement qu'Abou Bakr lorsqu'il se trouva sur son lit d'agonie nomma Omar<sup>38</sup>».

«Une grande partie des Musulmans soutiennent que Omar avait obtenu la promesse, en accord avec Abou Bakr de succéder à ce dernier après sa mort. Mais craignant naturellement une réaction de colère à tout moment de la part du prétendant légal, Ali, réaction qui pourrait détruire ses rêves ambitieux<sup>39</sup>».

Il existe d'innombrables autres récits de référence Chiïte, lesquels n'hésitent pas à montrer les trois premiers Califes surtout Omar fils de Khatab, comme des personnages assoiffés de pouvoir, détestant et ne respectant pas les gens de la demeure prophétique, l'un serait «Pharaon» l'autre «Nemrod<sup>40</sup>».

«L'histoire montre qu'Abou Bakr lui-même ainsi que toute sa famille (sauf Asma et son fils Mohammed) étaient hostiles à la famille du Prophète, en totale désobéissance avec ce que le Coran avait ordonné<sup>41</sup>».

«Ils courent comme des voleurs dans le vestibule la Sakifa Benou Said pour se faire élire à la hâte pendant qu'Ali était sagement chez lui rassemblant les feuillets du Coran<sup>42</sup>».

---

<sup>38</sup> Sayyed Safdar Husayn « *Histoire des premiers temps de l'Islam* » aux éditions du publication du séminaire Islamique.

<sup>39</sup> Sayyed Safdar Husayn « *Histoire des premiers temps de l'Islam* » aux éditions du publication du séminaire Islamique.

<sup>40</sup> En effet, l'écrivain Henri Corbin a (de mémoire) ainsi relaté ou qualifié les deux premiers Califes.

<sup>41</sup> Sayyed Safdar Husayn « *Histoire des premiers temps de l'Islam* » aux éditions du publication du séminaire Islamique page 288.

<sup>42</sup> Il s'agirait donc selon la propagande Chiïte d'une course contre la montre.

Et bien d'autres récits dont il est inutile d'en énumérer la liste. Ainsi selon les Chiites, les trois premiers Califes ne sont que des usurpateurs, des imposteurs, n'ayant pas hésité à manigancer dans le but d'évincer Ali. Et ce «contrairement» à la volonté du prophète et de Dieu. En conséquence de quoi, cette accusation d'usurpation leur vaut les pires injures et anathèmes. Il est pourtant absolument indispensable de dire, que les Chiites amalgament des récits de source Sunnite et reconnus par les Sunnites, avec les leurs, pour en tirer la conclusion suivante; qu'il y a bel et bien eu usurpation.

Je m'explique, en matière de désignation d'Ali comme successeur du prophète, et d'usurpation de son pouvoir, les sources Sunnites sont complètement muettes, en revanche, en matière de conflit entre Ali et Omar entre autres, les récits de source Sunnite sont beaucoup plus prolixes. Il faut donc savoir que les Chiites amalgament d'une part, leurs textes qui évoquent la désignation et l'usurpation, et d'autre part, les textes Sunnites qui évoquent le conflit entre certains compagnons dont Ali et Omar, pour en tirer la conclusion qu'il y a bien eu usurpation. Je m'oppose complètement à cette forme d'enquête qui de toute évidence contredit et bafoue radicalement la loi. On ne peut en effet, arriver à conclure qu'il y a eu usurpation, par des textes qui sont sans rapport avec cette même question, même si ils sont voisins.

Je mets donc en garde nos frères et sœurs, contre cette méthode dite de jonction, laquelle en partant de récits crédibles tels que les conflits ci dessus relatés et rapportés entre autres par Boukhari et Mouslim, sont bifurqués pour être associés aux textes qui évoquent l'usurpation, textes dont en revanche, l'origine et l'explication sont à discuter. En un mot, on mêle le faux au vrai.

A présent prenons connaissance de la contradiction.

## **Réfutation**

En admettant qu'il y ait eu usurpation comme le prétendent avec force les Chiites, on se trouverait donc, face, et le mot est faible, à des hommes de très mauvaise compagnie, puisqu'ils ont, selon les Chiites, osé bafouer la mémoire du Prophète, en usurpant (entre autres) la succession qui revenait à Ali, et ont donc bafoué par la même occasion la volonté du prophète, ce qui n'est pas rien ! Il est donc patent, qu'en partant de ce point de vue, nous avons affaire, à des déviationnistes pour éviter d'employer d'autres termes désagréables.

**Ma question est la suivante : Pourquoi dans ce cas, Ali donna à trois de ses fils les prénoms de Abou Bakr, d'Omar et d'Otman ?**

Effectivement, si les trois premiers Califes avaient pris comme l'affirment les Chiïtes, par la force et/ou la fraude le pouvoir à Ali, alors que ce dernier aurait été désigné de manière explicite par le Prophète en personne, ce pour lui succéder tant dans le domaine temporel que spirituel, comment se fait-il alors qu'Ali prénomme certains de ses enfants du même prénom que celui de ses «putschistes»? Peut-on penser un seul instant et après avoir pris note de la portée de ce prétendu putsch, qu'Ali donnerait et cela en dépit des actes surnois dont on accuse les trois premiers Califes, les prénoms des ces trois derniers à certains de ses enfants ? Cela il faut le souligner et c'est la seule et unique hypothèse, en la mémoire de ces hommes ?

Même si les Chiïtes s'en défendent, en affirmant qu'Ali ne prénomma pas ses trois enfants en référence aux trois premiers Califes, mais plutôt en référence à d'autres compagnons lesquels portaient comme par hasard, eux aussi, les mêmes prénoms ! A l'évidence, cette défense ne semble pas cohérente ! En effet, peut-on un seul instant penser que cela soit une pure coïncidence que ces trois prénoms ne soient pas ceux des trois premiers Califes, mais de trois autres compagnons ! Ce qui serait et c'est le moins que l'on puisse dire, une bien drôle de coïncidence ! Je ne crois pas, en ce qui me concerne, à ce genre de coïncidence !

Pour ma part, et je pense que je serais rejoint par toute personne sincère et sensée, qu'il ne fait pas l'ombre d'un doute que le choix de ces prénoms constitue bien un hommage rendu aux trois premiers Califes.

Ce crime dont les trois premiers Califes sont accusés, a eu selon les Chiïtes, des conséquences catastrophiques. Puisque selon eux, l'Islam fut privé de ses guides «infaillibles» dont le premier serait Ali après le Prophète, et le dernier le Mahdi. L'accusation portée contre eux par les Chiïtes est ainsi formulée «*Si nous en sommes là aujourd'hui*, («là» c'est à dire en caricaturant un peu, à ramasser les poubelles des mécréants) *c'est de la faute des trois premiers Califes*<sup>43</sup>», et bien d'autres injustices dont ils sont directement ou

---

<sup>43</sup> C'est effectivement cette phrase qui revient souvent, même si l'expansion de l'Islam a commencé à être manifeste à partir d'Omar et d'Otman. Quant à Ali, il ne put malheureusement se tourner vers les infidèles puisqu'il fut affairé par

indirectement accusés. Injustices dont nous n'avons pourtant comme nous allons le voir plus bas, aucune trace à la lecture non pas de livres Sunnites, mais bien de livres Chiites. Revenons à la question des prénoms. Nous savons que la coutume, d'ailleurs toujours en vigueur chez les arabes (et peut-être chez d'autres peuples), veut que lorsque l'on a aimé quelqu'un et que ce dernier disparaît, on donne à son fils ou à sa fille, le même prénom que celui du défunt aimé, c'est ce qu'on appelle un éponyme. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous retrouvons dans la plupart des familles arabes le prénom de Mohamed (que la paix et la prière soient sur lui) à la mémoire on l'a bien compris, du Prophète. Le plus souvent, on donne le prénom de son père, de sa mère, du prophète, des compagnons du Prophète, des Saints, d'une façon générale, des êtres chers qui ont marqué notre existence.

Comment pourrions-nous donc expliquer cette contradiction, car il s'agit là de toute évidence et c'est le moins que l'on puisse dire, d'une contradiction majeure ? En effet, on affirme d'un côté que le pouvoir fut usurpé à Ali et de manière violente, par les trois premiers Califes, de l'autre, on apprend qu'Ali donna à trois de ses enfants les prénoms de ces trois et mêmes Califes ! Comment peut-on, tout en acceptant la thèse de l'usurpation telle qu'elle est définie dans le dictionnaire et plus excessivement véhiculée par les Chiites, faire accepter sans bousculer notre intelligence, d'un côté la thèse de l'usurpation, de l'autre, ce fait incontesté et incontestable ?

Si Ali a ainsi appelé ses enfants, cela signifie, et je pense que tout le monde sera d'accord avec moi, qu'il avait sans aucun doute, une bonne image des trois premiers Califes. Il serait insensé de dire qu'Ali ne voyait dans les trois premiers Califes que ce que voient en eux les Chiites contemporains, c'est à dire des usurpateurs et des déviationnistes, tout en ayant agi comme nous venons de l'expliquer.

Je pense que ce fait loin d'être anodin, est indéniablement révélateur. Il laisse sans le moindre doute possible, entrevoir une amitié sincère et respectueuse entre Ali et ses trois prédécesseurs. En conclusion de quoi, je ne peux que penser, que l'on ne peut adhérer à la thèse de l'usurpation sans pour autant expliquer ce fait, que je rappelle personne ne remet en question. Une fois de plus, comment pourrions-nous expliquer logiquement cette forte contradiction, entre le comportement d'Ali qui est un fait établi, et l'usurpation qui est, jusqu'à preuve du contraire, une revendication théologique ?

---

des conflits intestinaux qui ont ébranlé le nouvel empire Islamique. Pour malheureusement, voir échapper l'autorité de l'imam Ali le prince des croyants.

On ne peut en aucun cas remettre en cause la question des prénoms, cependant et si l'évidence l'impose, à défaut bien entendu d'apporter une explication balancée, nous pouvons le faire en ce qui concerne la question de l'usurpation. Je dis bien à condition d'apporter une explication balancée, et non pas des répliques comme «**Vous savez, Ali était tellement sage que...**». Avancer un tel « argument » serait à mon avis, une injure à l'encontre d'Ali. Car si le pouvoir lui fut soustrait comme les Chiites le prétendent et qu'Ali nomme certains de ses enfants des prénoms de «ses putschistes» alors que rien ne l'obligeait à agir ainsi, contrairement à sa «passivité» lors de son «éviction» afin affirme-t-on, d'éviter la guerre civile<sup>44</sup>, il ne s'agirait plus là à mon humble avis de sagesse !

Je serais donc très reconnaissant à toute personne qui parviendrait à harmoniser la thèse de l'usurpation avec la question des prénoms, de me faire part de sa réflexion. Je m'engage d'ores et déjà à en faire état dans mon prochain livre intitulé «*Lettre ouverte à nos frères Sunnites*». Je rappelle d'ailleurs qu'un droit de réponse est accordé à toute personne apportant des réponses argumentées aux questions soulevées dans ce livre. Sur notre site [www.la-lanterne.net](http://www.la-lanterne.net).

D'ailleurs les Chiites sont scandalisés à juste titre, que Mou'wiaya à fait insulter par ses valets, Ali, alors qu'eux ne se gênent pour en faire autant à l'encontre des trois premiers Califes ! Alors que l'Islam interdit non seulement formellement d'insulter un compagnon du prophète, mais aussi les morts.

Les Chiites d'aujourd'hui qui se revendiquent comme nous le savons de l'exemple d'Ali après celui du Prophète, n'hésitent pas on ne le sait que trop bien, à insulter les trois premiers Califes<sup>45</sup>, puisqu'ils sont regardés par eux, comme des putschistes. Contrairement à Ali, qui n'a jamais à la lecture des livres tant Sunnites que Chiites, insulté un homme, à plus forte raison un musulman et de surcroît un compagnon de la première heure, alors pourquoi les Chiites lesquels se prétendent suivre l'exemple d'Ali le font ? Comment peut-on raisonnablement expliquer cette énième contradiction lorsque l'on sait que non seulement Ali n'a jamais insulté un compagnon du prophète, mais qui de surcroît, à donné à ses propres fils les prénoms d'Abou Bakr, d'Omar et d'Otman ?

---

<sup>44</sup> Les Chiites affirment avec force, que si Ali n'a pas réagi à son «éviction» c'est parce qu'il voulait éviter à tout prix la guerre civile et la division. Il est alors regrettable que les Chiites aient contredit Ali. Effectivement, il me semble que la division a atteint son paroxysme !

<sup>45</sup> J'ai cru comprendre que certains Chiites se défendaient contre cette accusation !

Certains Chiites vont même plus loin en appelant paraît-il leurs chiens, Omar ou Abou Bakr<sup>46</sup> ! En conclusion, et je termine, il y a de toute évidence une contradiction flagrante entre les agissements d'Ali et ceux des Chiites lesquels maudissent et insultent «effrénément» les trois premiers Califes. Alors qu'Ali honora (c'est uniquement comme cela que je peux le comprendre) leurs mémoires à travers les prénoms donnés à ses propres enfants.

Je ne pense pas qu'un Chiite ait donné ou donnera à son fils le prénom Abou Bakr, Omar, ou Otman, tout comme je ne pense pas qu'il nommerait son fils Mourawiya, Yazid, ou Abou Sofiane, il considèrera cela comme un blasphème, je peux le comprendre en ce qui concerne les trois derniers<sup>47</sup>. Alors pourquoi Ali en ce qui concerne les trois premiers Califes l'a fait ?

Nous sommes de toute évidence, face à une contradiction majeure dont je doute fort, que nos frères Chiites puissent la dissiper avec des arguments convaincants !

Passons à présent à la question suivante.

---

<sup>46</sup> On rapporte en effet que les Chiites (en Iran) avaient l'habitude chaque année au mois de Muharram, de transporter des effigies en bois ou en tissus représentant Omar le second Calife et de les frapper ou de les déchirer (« *Les Chiites* » éditions Brepols).

<sup>47</sup> Nous reviendrons dans un prochain ouvrage si Allah le veut, au sujet de ces trois convertis qui selon certains, sont pour ainsi dire, des références en matière de piété, pour d'autres, et c'est mon avis, ils sont l'avant-garde de l'hypocrisie et grandement responsables du déclin de l'Islam.

## Les enfants d'Ali, Hassan et Houssein protègent le Calife Otman.

Les Chiites reprochent comme nous l'avons vu plus haut, à Otman d'avoir trempé dans le complot du prétendu putsch, sans pour autant, ce qui est d'ailleurs assez curieux, accréditer cette accusation par un, ou plusieurs récits. De quelle façon par exemple, ces hommes (les trois premiers Califes) se seraient concertés afin de mettre sur pied ce supposé coup d'Etat, et quel a été le degré d'implication de chacun des accusés ? En effet, on ne fait pas un coup d'Etat comme ça sur un simple clignement de l'œil, alors où sont donc passés les indices, les textes, de cette prétendue concertation subversive ? Il n'existe en effet, aucun récit historique nous permettant d'accréditer cette hypothèse.

Pourtant et c'est le minimum que l'on puisse attendre lors d'une «clôture de dossier» et du «renvoi» des «mis en examen» devant le tribunal, afin d'obtenir leur condamnation à la malédiction, aux insultes et à la damnation éternelle. Si étrangement que cela puisse paraître, il n'existe effectivement aucun récit historique, pour ma part j'en ignore complètement l'existence, si existence il y a, lesquels nous éclaireraient sur le rôle de chacun des protagonistes !

J'avoue qu'à lui seul, ce vide constitue un indice pour le moins troublant et significatif.

Revenons à présent à la question principale. On reproche donc, à raison il faut le dire, à Otman en plus du crime de l'usurpation, d'avoir commis un certain nombre d'innovations et de transgressions et pas des moindres. Voici quelques exemples lesquels soulignent la portée des faits qui lui sont reprochés:

«**Abd ar-Rahman ibn Awf, de son côté, aurait dit à Alî : «Si tu veux, prends ton épée et je prends la mienne, car il a failli (Otman) à ce qu'il m'avait promis».** Il aurait également dit à quelques-uns de ses amis, au cours de la maladie qui l'emporta : «**Gagnez-le de vitesse, avant que son pouvoir ne devienne tyrannique**<sup>48</sup>».

«Merwan fils de el-Hakam a dit, j'ai eu l'occasion de voir Otman et Ali, Otman proscrivait l'accomplissement successif du pèlerinage et de la visite pieuse simultanée voyant cela Ali fit la telbia pour le pèlerinage et la visite pieuse en disant «je ne suis pas de ceux qui sur les dires d'une seule personne laisse de côté la règle établie par le Prophète<sup>49</sup>».

«Les plus clairvoyants, parmi lesquels se rangeait Alî, conseillèrent la peine capitale car Ubayd-Allâh avait transgressé les lois de Dieu. De nombreux Musulmans protestèrent : «Umar a été tué hier et son fils l'est aujourd'hui ! » Amr ibn al-As aurait dit à Uthmân : «Dieu t'a épargné cette affaire car tout s'est passé avant que tu ne sois à la tête des Musulmans». Les chroniqueurs ne s'accordent pas sur le jugement prononcé par Uthmân. Certains prétendent qu'il appliqua le talion, livra Ubayd-Allâh au fils d'al-Hurmuzân pour qu'il vengeât son père. La plupart des historiens affirment cependant que Uthmân dit : «Je suis le walî d'al-Hurmuzân comme de ceux tués par Ubayd-Allâh. J'ai pardonné et je paye sur mes propres biens au Trésor public le prix du sang versé». Cependant, bon nombre de Musulmans réprochèrent le jugement de Uthmân, parmi lesquels figurait Alî. Devenu Calife, celui-ci aurait tenu à appliquer la peine du talion à Ubayd-Allâh, s'il l'avait eu à sa portée ; mais ce dernier se rangea dans le camp de ceux qui voulaient venger Uthmân. Il se battit en compagnie de Mu'âwiya et trouva la mort dans la bataille de Siffîn<sup>50</sup>».

«Les adversaires de Uthmân condamnèrent une autre entorse qu'il fit encore à l'un des fondements de la religion, lorsqu'il perçut la zakât sur les chevaux, que le Prophète avait exemptés ainsi que les esclaves, mesure que les deux premiers Califes avaient respectée<sup>51</sup>».

«Les Musulmans reprochèrent également à Uthmân d'avoir monopolisé les pâturages ; or Dieu et son Envoyé avaient donné à tout le monde libre accès à l'air, à l'eau et à l'herbe. Les transmetteurs divergent sur la suite : d'après les uns, il aurait protégé les pâturages en faveur des chameaux de l'aumône, de ses propres chameaux et chevaux, et de ceux des Omeyyades ; d'après d'autres, et d'après Uthmân lui-même, les pâturages réservés n'étaient destinés qu'aux chameaux de la zakât. Pour répondre aux blâmes que lui auraient adressés là-dessus les Musulmans, il avançait l'argument qu'il voulait épargner les conflits entre les individus et l'Etat, concernant les pâturages. Il travaillait sans nul doute pour la paix. Cependant, voyant les scrupules des Musulmans et leur gêne, il n'insista pas: il céda et implora le pardon de Dieu. En cela encore, il n'y a rien à lui reprocher<sup>52</sup>».

---

<sup>48</sup> Taha Hussein « *La grande épreuve* » aux éditions J.Vrin.

<sup>49</sup> Récit rapporté par le Sahih de **Boukhari** tome 1 page 508.

<sup>50</sup> Taha Hussein « *La grande épreuve* » aux éditions J.Vrin.

<sup>51</sup> Taha Hussein « *La grande épreuve* » aux éditions J.Vrin.

<sup>52</sup> Taha Hussein « *La grande épreuve* » aux éditions J.Vrin.

«A propos de la zakât et de ses chameaux, mentionnons un autre grief que firent à Uthmân ses adversaires, à savoir qu'il puisa sur le fonds des aumônes afin de couvrir certains frais des guerres et des services publics. On objectait que la zakât est affectée à des emplois précis, énumérés dans ce verset du Coran: «La zakât est seulement pour les pauvres, les besogneux, ceux qui la perçoivent, ceux dont on se rallie les cœurs, ainsi que pour affranchir les esclaves, pour les débiteurs, pour la cause de Dieu et pour le voyageur. Ordre de Dieu. Dieu est omniscient et sage». Après une délimitation si nette, le verset ajoute ces mots : «Ordre de Dieu». L'imâm ne peut donc pas se permettre de prendre des libertés à ce sujet. Poursuivant son entretien, il ajouta, entre autres : «Pourquoi vont-ils me tuer, alors que j'ai entendu l'Envoyé de Dieu dire : «Le sang d'un Musulman n'est licitement versé que dans l'un des trois cas suivants : un homme qui renie sa foi après avoir cru, ou qui commet un adultère après s'être marié, ou qui tue une personne non coupable d'en avoir tué une autre». Or, par Dieu, je n'ai jamais commis d'adultère, ni avant, ni après l'Islam ; je n'ai rien souhaité subsister à ma religion depuis que Dieu m'a guidé, et je n'ai tué personne<sup>53</sup>».

Ainsi que, en bref :

«D'avoir fait revivre certaines coutumes que le Prophète avait pris soin d'abolir».

«D'avoir violé les enseignements et les pratiques du Prophète en accomplissant les prières de mina à Arafat».

«D'avoir agi en violation des précédents Abou Bakr et Omar en s'asseyant sur la marche supérieure de la chaire place sur laquelle le prophète avait l'habitude d'occuper».

«Le fait d'avoir réhabiliter et fait revenir al Hakam et Marwan qui avaient été bannis par le Prophète».

«D'avoir offert des cadeaux faramineux soutirés des biens destinés aux pauvres».

«D'avoir demis de leurs fonctions de vénérables compagnons du Prophète pour mettre à leur place ses propres proches impies<sup>54</sup>».

Ce qui lui coûta comme nous le savons, la vie. Puisque pour ceux qui l'ignorent, Otman fut assassiné après avoir été assiégé dans sa propre maison pendant paraît-il, quarante jours. Sa mort fût particulièrement violente.

«Après s'être rendus maîtres de la porte, les insurgés pénétrèrent dans l'intérieur de la maison d'Othmân. Le premier qui entra dans l'appartement d'Othmân fut Mo'hammed, fils d'Abou-Bekr, qui, un poignard dans une main, saisit, de l'autre, Othmân par la barbe et cria : «Fils d'Affân, de quel secours te sont maintenant Abdallah-ibn-Abou-Sar'h l'apostat, Merwân le déporté, et Mo'âwiya le maudit ? » Et il allait le frapper, lorsque

---

<sup>53</sup> Taha Hussein « *La grande épreuve* » aux éditions J.Vrin.

<sup>54</sup> Syyed Safdar Husayn « *Histoire des premiers temps de l'Islam* » aux éditions du publication du séminaire Islamique.

Othmân lui dit : « Mon fils, si ton père Abou-Bekr vivait, il ne serait pas content de voir ma barbe blanche en ta main ». Mo'hammed le lâcha et sortit. Un égyptien nommé Kinâna, fils de Bischr, entra ensuite et voulut frapper Othman avec son poignard. Trois autres chefs égyptiens, Abd-er-Ra'hmân, Al-Ghâfeqî et Qotaïra, se précipitèrent dans l'appartement et crièrent à Kinâna : « Nous n'avons pas besoin de le tuer ! » Puis ils s'approchèrent et dirent à Othman : « Abdique volontairement ». Othmân, qui avait le Coran devant lui, répliqua : « C'est Dieu qui m'a donné le pouvoir, et c'est Lui Seul qui peut me le reprendre. Je veux agir à votre égard selon ce livre de Dieu ». Abd-er-Ra'hmân et Al-Ghâfeqî se retirèrent. Alors Kinâna s'approcha et lui plongea son poignard dans le cou, près de l'oreille. Le sang jaillit sur le Coran ouvert sur ce verset : « Certes Dieu vous suffit. Il entend et sait tout ». (Sur. II, vers.131). Othman tomba par terre. Qotaïra et Soudân entrèrent et l'achevèrent d'un coup de sabre dans la poitrine. Quelques auteurs rapportent qu'on l'a d'abord frappé avec le sabre sur la main droite et qu'il s'est écrié : « C'est la première main qui, dans le monde, a écrit le Coran ! » Nâïla, la femme d'Othmân, ôta tous ses bijoux, les mit sur son sein et se couvrit la tête d'un voile. La foule envahit la maison et pilla le trésor, dans lequel se trouvaient deux sacs remplis d'argent, qui furent enlevés. Un individu, s'étant approché de Nâïla, lui retira son voile. Nâïla lui donna tous ses bijoux, en disant : « Prenez tout cela, mais laissez-moi mon voile ». Quelques auteurs rapportent qu'elle s'était jetée sur le corps d'Othman, qu'on lui avait coupé la main et qu'elle s'était retirée ensuite. Al-Ghâfeqî sortit de la maison et cria : « Tal'ha, nous avons tué le fils d'Affân ! » Il voulait par ces paroles compromettre Tal'ha aux yeux du peuple<sup>55</sup> ».

La mort d'Othman serait due notamment, à son népotisme. Othman est donc regardé par les Chiïtes comme étant non seulement un usurpateur, puisqu'il accepta de se faire élire à la place d'Ali, mais aussi comme un innovateur et un déviationniste, sans aller à mon humble avis jusqu'à l'hétérodoxie. Il aura donc droit, sinon plus, au même régime que ses deux prédécesseurs, insultes et malédictions.

## Réfutation

Une question pourtant s'impose : « *Pourquoi Ali ordonna à ses deux enfants Hassan et Housseïn de protéger Otman ?* ». Cette question a toutes les raisons d'être, car elle met en lumière non seulement l'incohérence de la position Chiïte, mais soulève aussi la contradiction, puisque tout le monde sait que les Chiïtes contrairement à Ali, insultent Otman, tout comme ils insultent ses deux prédécesseurs. Même si, et il faut le rappeler, aucun document n'existe lequel nous dévoilerait les arcanes de cette « machination ».

---

<sup>55</sup> Récit rapporté par l'historien **Tabari**.

Nous ne savons donc pas si Otman est poursuivi pour complicité ou pour avoir été co-auteur de ce crime. Il faut croire que l'accusation Chiite ne s'embarrasse pas de ce genre de «détail !».

Je m'explique à présent.

Pourquoi Ali a ordonné à ses enfants de protéger un tel homme qui selon la loi, méritait en acceptant pour vraie l'hypothèse de l'usurpation, la mort ? Pourquoi Ali mit en danger la vie de ses propres enfants, face à la colère déchaînée des assiégeants, venus du fin fond de l'Egypte, dont la seule justice a été d'assiéger, puis de tuer le vieillard à la barbe blanche, d'arracher à son épouse son voile, de voler l'argent du trésor public, de donner un coup de pied au Coran, d'amputer la main d'une innocente (la femme d'Otman). Alors que l'Islam interdit la mutilation ? Ali n'avait-il pas dit : **«Si je meurs de son épée rendez-lui coup pour coup sans plus. Ne le mutiliez point. Notre Prophète prohibait la «mutilation même à l'encontre du chien enragé»<sup>56</sup>»**.

Effectivement, sachant qu'Ali était un spécialiste de la loi doublé d'un conformisme je dirais, sans égal, il ne devait pas ignorer que le crime de l'usurpation, était considéré comme une atteinte violente aux fondements de l'Etat et dont la sanction était la peine capitale pour celui qui s'aventurerait à vouloir renverser ou déstabiliser l'Etat. A défaut donc, d'avoir réagi contre «ses spoliateurs», il aurait au minimum dû se garder d'exposer ses enfants à une mort certaine ! Non seulement il ne se tint pas à l'écart de ce conflit, mais bien plus, il dépêcha ses deux enfants pour protéger le Calife assiégé, pourquoi ?

Entre parenthèses, je ne vois d'ailleurs pas comment nous pourrions cautionner les agissements de ces rebelles à la manière des Chiites, qui voient dans l'action des ces insurgés et si choquant que cela puisse paraître, un acte juste et conforme à la loi islamique ! Ils disent notamment :

**«L'histoire montre qu'Abou Bakr lui-même ainsi que toute sa famille sauf Asma et son fils Mohammed (c'est pourtant celui-ci qui malmena le vieux Calife Otman en le menaçant de son couteau. Il fut aussi l'un des principaux instigateurs) étaient hostiles à la famille du Prophète<sup>57</sup> ...»**.

---

<sup>56</sup> L'Imam Ali « *La voie de l'éloquence* ».

<sup>57</sup> Sayyed Safdar Husayn « *Histoire des premiers temps de l'Islam* » aux éditions du publication du séminaire Islamique.

De plus, comment les Chiites peuvent-ils nous expliquer la contradiction suivante; Nous savons qu'Ali fit dépêcher ses propres enfants pour protéger Otman, comment les chiites peuvent-ils alors désavouer Ali en affirmant que la mort d'Otman était licite ?

Pour ma part, je condamne cet acte barbare, car non seulement la mort d'Otman n'était pas justifiée au regard de la loi de Dieu<sup>58</sup>, de plus, la manière dont elle a été infligée ressemble plus à de la sauvagerie qu'à un acte Islamique. Enfin, voler l'argent du trésor public, amputer les doigts ou la main peu importe d'une femme, lui ôter son hijab<sup>59</sup>, rend l'action encore plus honteuse, pour ne pas dire infidèle ! Refermons à présent la parenthèse.

Comment se fait-il donc que Ali mette en péril la vie de ses enfants pour défendre un «criminel».

**«Ainsi, dès la première heure où s'est déclenchée l'émeute qui allait déboucher sur l'assassinat d'Othman, al-Hassan fut parmi les rares Médinois qui se sont battus contre les rebelles<sup>60</sup>».**

«Lorsque, par la suite, Othman se sachant assiégé, écrit à l'Imam Ali pour l'informer de la gravité de la situation, celui-ci malgré sa brouille avec le Calife, dépêcha al-Hassan à la tête d'un groupe de ses partisans et proches, avec armes et munitions, en leur demandant de garder la Maison du Calife. Et s'adressant à ses deux fils, il leur dit : «Prenez vos épées et tenez-vous près de la porte de la Maison d'Othman. Empêchez quiconque de l'atteindre». Ainsi, al-Hassan et les siens furent là encore les premiers à venir au secours du Calife assiégé lorsque le danger commençait à se préciser<sup>61</sup>».

«Paré de son épée et de tout un équipement de guerrier, al-Hassan entra chez Othman et lui fit savoir sa détermination à le défendre jusqu'au bout. Ce dernier, touché par cette bonne intention, protesta : «Non, rentre chez toi ! J'attends que Dieu décide de mon sort». Mais ayant reçu de son père l'ordre formel de ne quitter Othman sous aucun prétexte, al-Hassan se tourna vers les assiégeants et chargea avec ses compagnons pour les disperser. Le Calife toujours soucieux de ne pas mettre en danger la vie de

---

<sup>58</sup> L'assassina d'Otman ne fut à mon avis pas légal. La loi divine interdit en effet de verser le sang du Musulman sauf pour des motifs relativement dénombrables, or le Calife Otman n'avait commis aucun crime qui puisse justifier sa mort surtout dans de telles conditions en l'absence de toute procédure.

<sup>59</sup> Sur le sujet du hijab à lire « *Quel hijab ?* » Mâamar Metmati éditions les Douze.

<sup>60</sup> Sayyed Safdar Husayn « *Histoire des premiers temps de l'Islam* » aux éditions du publication du séminaire Islamique.

<sup>61</sup> Sayyed Safdar Husayn « *Histoire des premiers temps de l'Islam* » aux éditions du publication du séminaire Islamique.

ses défenseurs cria à leur adresse : «Par Dieu, par Dieu ! Vous êtes dégagés de l'obligation de me soutenir. Celui qui croit me devoir obéissance, doit rester chez lui, car les gens en veulent à moi personnellement». Et voyant al-Hassan s'acharner contre les rebelles malgré sa blessure, il le supplia : «O neveu ! Ton père doit être en plein chagrin. Je t'adjure d'abandonner». Dans le camp des révoltés les flèches des combattants en colère continuaient à se diriger en direction de la maison d'Othman. Les assiégeants ayant remarqué la blessure du petit-fils du Prophète et par crainte que cela ne provoque la mobilisation générale des Bani Hâchim s'éloignèrent momentanément<sup>62</sup>».

Il demeure clair qu'une fois de plus, nous assistons à un paradoxe pour le moins troublant, entre le comportement des Chiites et celui d'Ali et de ses enfants. Comme nous l'avons vu, Ali n'a pas hésité à dépêcher ses fils pour protéger Otman. De plus, il ressort des récits, que son fils Hassan a accompli l'ordre avec zèle puisqu'il fut blessé. Il aurait bien évidemment pu se faire tuer, ce qui aurait été le comble... «le deuxième imam a perdu la vie en défendant celle d'un «traître de Sunnite», d'un «usurpateur», d'un «innovateur» et d'un «transgresseur», cela aurait été pour le moins paradoxal pour ne pas dire, inepte !

Je conclus donc à présent par cette seule question, car je pense qu'il n'y a pas lieu de s'attarder davantage.

Pouvons-nous un seul instant penser que si Otman était vraiment celui qu'on nous décrit aujourd'hui comme un félon, un innovateur, un destructeur du nouvel Etat Islamique et surtout un usurpateur, Ali aurait dépêché ses enfants, risqué leur vie pour défendre un tel Homme ?

En ce qui me concerne, je pense que non, même au nom de la plus grande des sagesse.

---

<sup>62</sup> Sayyed Safdar Husayn « *Histoire des premiers temps de l'Islam* » aux éditions du publication du séminaire Islamique.

## Au sujet de la « désignation » d'Ali à Ghadir Kom

Le Prophète quitta sa ville natale après avoir accompli son dernier pèlerinage connu sous le nom du «pèlerinage d'adieu» pour Médine, le 14 Thilhaj où il devait comme tout le monde le sait, rendre son dernier souffle. Sur la route, le 18 Thilhaj, il ordonna qu'on fasse halte à un endroit appelé Ghadir Kom, une région aride aux abords de la vallée de Johfa à trois étapes de Médine après avoir (selon la version Chiite) reçu la révélation suivante :

**«O Prophète ! Fais connaître ce qui t'a été révélé par ton Seigneur. Si tu ne le fais pas, tu n'auras pas fait connaître Son Message. Dieu te protégera contre les hommes ; Dieu ne dirige pas le peuple incrédule».** (Sourate 5 verset 67).

«Ce verset est explicite quant à la gravité de l'ordre divin spécifique qui est donné cette fois au Prophète : si ce dernier venait à manquer à son devoir (non par désobéissance à Dieu) par peur des gens, sa faute serait telle que toute son action jusque-là aurait été nulle et vaine ; en revanche s'il se conformait à l'ordre divin, il parachèverait sa mission, et la garantirait contre tout péril jusqu'à la fin des temps. Le Prophète allait s'éteindre soixante-dix jours après cette révélation. Et pendant les vingt trois années qui ont précédé, il s'était, sans relâche, voué à sa mission, entièrement soumis aux ordres divins.

Ce verset se réfère par conséquent à un ordre spécial, par la transmission duquel serait obtenu l'agrément divin, la perfection du message, et l'accomplissement de la grâce divine ».

«Il les informa alors qu'il serait rappelé bientôt par son Seigneur, puis il prononça cette adjuration : «Je vous laisse deux grands préceptes dont chacun dépasse l'autre par sa grandeur : ce sont le Saint Coran et ma sainte progéniture (dont les membres interchangeable sont : Alî, Fâtimah, Hassan et Hussayn). Prenez garde dans votre conduite envers eux après ma disparition. Ils ne se sépareront pas l'un de l'autre jusqu'à ce qu'ils reviennent auprès de moi, au Ciel, à la Fontaine de Kawthar». Et d'ajouter : «Dieu est mon Gardien et je suis le gardien de tous les croyants<sup>63</sup>».

---

<sup>63</sup> Sayyed Safdar Husayn « *Histoire des premiers temps de l'Islam* » aux éditions du publication du séminaire Islamique.

Le narrateur (Chiite) ajoute :

**« Alî déclaré successeur du Prophète ».**

**« Ce disant, il prit la main de Ali dans sa main, et la levant haut, il s'écria : «Celui dont je suis le maître, Ali aussi est son maître. Que Dieu soutienne ceux qui viennent en aide à Ali et qu'il soit l'ennemi de ceux qui deviennent les ennemis de Ali. Ayant répété cette proclamation trois fois, il descendit de la plate-forme dressée et fit asseoir Ali dans sa tente où les gens vinrent le féliciter. Omar Ibn al-Khattâb fut le premier à congratuler Ali et à le reconnaître comme le «Tuteur de tous les croyants». Il l'avait nommé et obtenu pour lui la prestation du Serment d'Allégeance, en tant que Commandeur des Croyants, le Jour de Ghadir, en s'adressant aux Musulmans dans les termes suivants : «Pour quiconque de qui je suis le Maître, Ali que voici est aussi son Maître. O Allah ! Sois l'ami de celui qui est son ami, et l'ennemi de celui qui devient son ennemi. Soutiens celui qui le soutient, et abandonne celui qui l'abandonne. Et fasse que la Vérité soit toujours du côté de Ali<sup>64</sup>».**

Ce fait est reconnu par les Sunnites, à la seule différence qu'il y a une divergence quant à la révélation des versets ci-dessus mentionnés.

La première remarque que j'ai à formuler concerne non pas l'interprétation<sup>65</sup> mais l'explication du verset 67, plus exactement, la raison qui a entraîné la révélation de ce même verset. En effet, le verset 67 est précédé et suivi de différents versets, jusque là rien d'étrange. Ce qui me semble par contre étrange, est que le verset 66 qui le précède et le verset 68 qui lui, est postérieur, évoquent ou font allusion non pas à la question de la Califat, mais plutôt aux gens du livre ; le verset 66 dit :

**«S'ils avaient appliqué la Thora et l'Evangile et ce qui est descendu sur eux de la part de leur Seigneur ils auraient joui de ce qui est au dessus d'eux et de ce qui est sous leurs pieds...»**

Quant au verset 68 il dit :

**«Dis ô gens du livre, vous ne tenez sur rien, tant que vous ne vous conformez pas à la Thora et à l'Evangile...»**

---

<sup>64</sup> Sayyed Safdar « *Husayn Histoire des premiers temps de l'Islam* » aux éditions du publication du séminaire Islamique.

<sup>65</sup> Contrairement à ceux qui pensent ( la plupart des Musulmans ) que le Coran doit être soumis à une interprétation, ce qui voudrait dire que le livre de Dieu n'est point clair, car la définition du mot interprétation signifie: « *Action d'expliquer, de donner une signification claire ( à une chose obscure ) ; son résultat* ». (Le petit Robert). Or, le Coran est ce qu'il y a de plus clair. Il s'agit donc non pas d'interprétation mais d'explication.

Ma remarque est la suivante : Comment se fait-il que le verset 67 qui comme on le prétend, évoque la succession du Prophète, se trouve entre deux versets évoquant les gens du livre ? Peut-on réellement penser que le verset 65 évoque comme le disent les Chiites (et non pas forcément les historiens) la succession du Prophète même si, comme nous venons de le voir, il se situe entre des versets qui parlent de tout autre chose, en l'occurrence des gens du livre ?

En ce qui me concerne, je pense que non ! D'ailleurs, jetons un œil sur l'explication de ce verset selon le grand historien Tabari, qui écrit je cite :

**«Dieu ordonne ensuite à Son Prophète de faire parvenir à ces Juifs et à ces Chrétiens dont Il évoque les faits dans cette sourate, et à tous les associateurs «ce qui a été descendu vers» lui au sujet de leurs fautes, de leur insuffisance, des ordres et des interdits qui leur avaient été imposés, et Dieu lui ordonne de ne pas se sentir obligé d'être prudent à leur égard, en pensant qu'ils pourraient lui faire subir quelque préjudice quand il s'acquitte auprès d'eux de l'ordre que Dieu lui a donné, car il n'a à craindre personne «dans l'Essence de Dieu» (fi Dhâti – Liâh) et c'est Dieu Lui-même qui le défendra contre toute créature et le préservera de toute chose désagréable qu'il pourrait avoir à redouter. Dans ce verset, Dieu fait savoir également que s'il omet de leur transmettre quelque chose de ce qui lui a été révélé, il sera alors, par cette seule omission, même si elle porte sur quelque chose de minime, dans une situation de faute aussi grave que s'il n'avait rien transmis du tout de ce qui lui a été révélé<sup>66</sup>.»**

« Aïcha (que dieu soit satisfait d'elle) a dit : **« Le Prophète – sur lui les Grâces et la Paix se faisait garder jusqu'au moment où descendit le verset suivant: «... Or c'est Allâh qui te préservera des gens... ».** Après cette révélation, le Prophète passa la tête hors de sa tente et dit (aux gens qui étaient là pour le garder) **Allez ! En vérité c'est Allâh qui me préserve !<sup>67</sup>»**

«Masrûq rapporte que Aïcha lui a dit : **« Celui qui te raconte que l'Envoyé d'Allâh – sur lui les Grâces et la Paix – a dissimulé quelque chose de la révélation (wahyi) celui-là dit un mensonge ».**

Masrûq ajoute qu'après lui avoir dit ces mots, Aïcha lui récita ce verset : **« O Envoyé ! Fais donc parvenir ce qui a été descendu vers toi<sup>68</sup> ... ! »**

Ainsi et selon l'historien Tabari, ce verset fait allusion non pas à la Califat, mais bien aux gens du livre. Compte tenu du fait que le verset 67 est précédé et suivi comme je l'ai dit, par des versets qui évoquent les gens du livre, je me range donc totalement à l'explication

---

<sup>66</sup> Explication du Coran selon l'historien **Tabari**.

<sup>67</sup> Explication du Coran selon l'historien **Tabari**.

<sup>68</sup> Explication du Coran selon l'historien **Tabari**.

de Tabari. Car je ne vois effectivement pas comment un verset qui évoquerait la Califat, pourrait se retrouver entre deux versets évoquant chacun d'eux les gens du livre ! Enfin, et pour finir, le lecteur s'apercevra que la lecture des versets 66 à 68 est parfaitement harmonieuse, ce qui corrobore davantage mon point de vue qui n'est que celui de Tabari.

**«S'ils avaient appliqué la Thora et l'Évangile et ce qui est descendu sur eux de la part de leur seigneur ils auraient joui de ce qui est au-dessus d'eux et de ce qui est sous leurs pieds. Il y a parmi eux un groupe qui agit avec droiture, mais beaucoup d'entre eux, comme est mauvais ce qu'ils font ! ...»** (verset 66) **«O Messager ! Fais connaître ce qui t'a été révélé par ton Seigneur. Si tu ne le fais pas, tu n'auras pas fait connaître Son Message. Dieu te protégera contre les hommes ; Dieu ne dirige pas le peuple incrédule».** (verset 67) **«Dis o gens du livre, vous ne tenez sur rien, tant que vous ne vous conformez pas à la Thora et à l'Évangile et à ce qui vous a été descendu de la part de votre seigneur Et certes, ce qui t'a été descendu de la part de ton seigneur va accroître beaucoup d'entre eux en rébellion et en mécréance. Ne te tourmente donc pas pour les gens mécréants ».** (verset 68).

En ce qui me concerne et comme je l'ai dit, j'accrédite la version de Tabari. Car cette version semble être la plus probante et cela pour plusieurs autres raisons.

En effet, on prétend que le Prophète a désigné en ce lieu de Gadhir Kom, Ali comme successeur, cependant, plusieurs questions se bousculent dans ma tête, comme par exemple : Pourquoi si le Prophète a bien désigné Ali comme successeur au lieu dit de Gadhir Kom, il ne l'a pas fait plus tôt, par exemple, lors du pèlerinage d'adieu ? Je m'explique. Les Chiites prétendent que le passage de Gadhir Kom signifie sans aucun doute la désignation d'Ali comme successeur du Prophète, mais pourquoi donc le Prophète n'a pas agi ainsi plutôt lors du pèlerinage d'adieu, qui rassemblait selon les chiffres de certains rapporteurs Chiites, pas moins de cent mille personnes ?

Effectivement, je pense que le rassemblement du pèlerinage d'adieu, était le moment idéal pour désigner, si telle était la volonté du prophète, Ali comme son successeur, à plus forte raison quand on sait que la passation de pouvoirs est une question d'ordre public et doit par conséquent, se dérouler en présence de tous les Musulmans.

Rappelons que, lorsque les insurgés après avoir assassiné le vieux Calife Otman étaient venus trouver Ali afin qu'il accepte d'être le nouveau Calife, Ali leur répondit: **«Ce genre d'affaire doit être fait en présence de tous les Musulmans»** et non uniquement en présence

d'une partie d'entre eux. Pourquoi alors le Prophète n'a-t-il pas profité de ce rassemblement du pèlerinage d'adieu, en présence je le rappelle, d'environ cent mille personnes, pour élire si telle était sa volonté, Ali, mais aurait attendu d'être dans une bourgade, face à quelques au mieux, centaines de personnes ? Il faut aussi souligner que le Prophète a, le jour de ce pèlerinage d'adieu, tenu un discours dont l'importance a été retenue, voici un extrait :

«O gens ! Ecoutez mes paroles et comprenez ce que je vais vous expliquer, car je ne sais pas si je pourrai vous rencontrer en cet endroit, passée cette année».

«O gens ! Savez-vous en quel mois vous êtes ? Quel jour vous êtes ? En quel territoire vous êtes ? » Les gens répondirent : «Nous sommes au jour sacré, au mois sacré et en territoire sacré».

Puis le Prophète déclara : «O gens ! Votre sang, vos biens et votre honneur doivent être choses sacrées de même que ce jour, en ce mois et dans ce territoire, jusqu'à ce que vous rencontriez votre Seigneur ! Vous allez rencontrer indubitablement votre Seigneur et vous serez interrogés à propos de vos actes. Vous ai-je fait parvenir fidèlement le Message ? ... O Dieu, soit Témoin !

« Quiconque reçoit un dépôt, qu'il le rende à celui qui le lui avait confié. Ne retirez aucun intérêt de l'argent prêté comme on faisait au temps de l'ignorance ; mais vous avez le droit sur vos capitaux ; ne soyez ni oppresseurs ni opprimés. Dieu a décrété qu'il n'y ait pas d'intérêt. Le premier intérêt par lequel je commence, c'est celui de mon oncle Al Abbas Ibn Abdelmouhtalib ».

« Et les sangs du temps de l'ignorance (les meurtres commis au temps de l'ignorance), sont supprimés (ne seront plus vengés), et le premier sang par lequel je commence est celui d'Amir Ibn Rabi'ah. Vous ai-je fait parvenir fidèlement le Message ? ... O Dieu, sois Témoin ! »

« O gens ! La manie d'intercaler les mois (le Nasî') est le surplus de mécréance. Elle induit en erreur les incroyants qui s'emploient à rendre profane un mois sacré pendant une année et à le rendre sacré pendant une autre année afin de ramener aux mêmes saisons, les mois que Dieu a rendus sacrés. Ils profanent ainsi ce que Dieu a rendu sacré. Voyons, en vérité le temps est revenu à la condition dans laquelle Dieu l'avait créé, le jour où Il a créé les cieux et la terre. Le nombre des mois institués par Dieu est douze dont quatre sont sacrés ; trois de ces mois sont consécutifs et un seul isolé : Dhoul-Qaâda Dhoul-Hijja, Moharram et Rajab qui est entre Joumâda et Chaâban. Voilà la bonne foi ! Ne vous faites pas tort à vous-mêmes pendant ces mois, et ne redevenez pas mécréants après ma mort, les uns frappant les cous des autres. Ai-je fait parvenir fidèlement le Message ? O Dieu, soit Témoin ! »

« O gens ! Vos femmes ont un droit sur vous et vous avez aussi un droit sur elles. Il leur incombe de ne laisser personne fouler votre lit ni de laisser entrer dans vos maisons aucune personne que vous n'aimez pas, sauf avec votre permission. Si toutefois elles le font, Dieu vous a ordonné de vous en séparer momentanément en faisant lit à part et de leur administrer des coups non violents. Si elles mettent un terme à leur comportement et

vous obéissent, vous serez tenus alors de subvenir à leurs besoins. Traitez les femmes avec douceur. Elles sont sous votre responsabilité et ne peuvent rien entreprendre d'elles-mêmes. Vous les avez prises, en effet par un dépôt de Dieu et vous vous êtes permis de les aborder, licitement, par une parole de Dieu. Soyez donc pieux envers Dieu au sujet des femmes et veillez à leur vouloir du bien. Ai-je transmis le Message ? ... O Dieu, sois Témoin ! »

« O gens ! Tout croyant doit être un véritable frère pour tout autre croyant ! Les biens d'un frère sont inviolables sauf s'il consent à en donner de son bon gré. O gens, votre Seigneur est Un et votre Ancêtre est un ; vous descendez tous d'Adam et Adam était créé de terre. Le plus généreux auprès de Dieu est celui qui est le plus pieux parmi vous. Aucun Arabe ne saurait prétendre à une supériorité sur un non-Arabe, sinon par la piété. Ai-je donc transmis le Message ? O Dieu, sois Témoin ! »

« O gens ! Satan a vraiment désespéré d'être adoré dans votre terre, mais il sera parfaitement satisfait d'être obéi dans d'autres choses, dans ceux de vos actes que vous considérez comme insignifiants. Prenez donc garde à lui pour votre religion. J'ai laissé parmi vous ce qui, si vous y tenez fermement, vous préservera de l'égarement ; une orientation bien claire: le Livre de Dieu et la Tradition de Son Prophète. Vous serez certainement interrogés à mon sujet, que répondriez-vous ? Ils répondirent dans une clameur unanime : «Nous témoignons que tu as transmis le Message, que tu as accompli ta Mission et que tu as conseillé la Communauté».

Sur quoi, le Prophète dirigea son index vers le ciel puis en direction de la foule et s'exclama : **«O Dieu, sois Témoin ! O Dieu, sois Témoin ! ».** **Et il ajouta : «Que les présents fassent parvenir ce message aux absents! ».**

« Le Prophète avait pris soin que toutes les foules puissent entendre son Sermon. Rabîah Ibn Omayyah Ibn Khalaf, qui se tenait immédiatement au-dessous de lui, fut chargé de répéter chaque phrase qu'il prononçait, avec sa voix retentissante. D'autres personnes aussi furent chargées de le faire, de place en place, parmi l'innombrable foule de fidèles<sup>69</sup> ».

Pas un mot, pas un seul, pas une allusion, pas une seule allusion au sujet de sa succession ! Pourquoi donc le Prophète n'a à aucun moment profité de ce grand et dernier rassemblement pour élire si telle était sa volonté, Ali comme successeur ? Je suis vraiment perplexe de constater que le Prophète ne dit mot lors du pèlerinage d'adieu sur sa succession, mais qu'il l'aurait plutôt fait comme l'affirment les Chiites à Gadir Kom. Il est pour ma part, inconcevable que le Prophète comme nous l'avons vu, s'oblige à ordonner un certain nombre de choses, à rappeler aux Musulmans leurs devoirs éthiques et juridiques, mais qui dans le même état d'esprit et dans le souci d'agir bien, ce afin de parachever sa mission prophétique, ne dit pas ici un mot sur sa succession. Alors que l'on prétend que cela aurait été ordonné par Dieu ! Je pense que toute personne sensée et sincère,

---

<sup>69</sup> Ben Abdessadek Abdelmajid « *Le pèlerinage d'adieu* » aux éditions Dar Attakafa.

se rangera à mon avis et se rendra vite compte de la bizarrerie de la question.

Je poursuis ; Pourquoi, si effectivement l'intervention du Prophète à Ghadir Kom signifiait la désignation pour reprendre le terme Chiïte, «claire» d'Ali, les Chiïtes affirment que le Prophète a encore désigné Ali le fameux jour du jeudi quand il dit «**Donnez moi de quoi écrire...**». Ne nous a-t-on pas déjà dit qu'Ali fut désigné de façon parfaitement *claire* au lieu dit de Ghadir Kom ? Pourquoi faut-il encore que le prophète le fasse chez lui le fameux jour du jeudi ? La «désignation» d'Ali le jour de Ghadir Kom n'avait-elle pas été assez claire ! Il faut croire que non ! Je poursuis.

Pourquoi si effectivement Ghadir Kom est bien le lieu de la désignation d'Ali comme Calife, le Prophète n'a-t-il pas procédé de façon explicite ? Pourquoi n'a-t-il pas dit par exemple «*Après moi Ali me succèdera comme Calife faites lui allégeance ?*». Si l'ordre eut bien été donné par, comme le prétendent les Chiïtes, Dieu à son Prophète. Ce dernier aurait agi, je pense non pas de façon implicite en déclarant et toutes les sources s'accordent sur ces termes «**Pour qui je suis le Mawla<sup>70</sup> Ali est aussi le Mawla**», mais plutôt de façon parfaitement explicite en disant par exemple, «*Après moi ce sera Ali et personne d'autre mon successeur !*». Il est évident que si l'intention du Prophète était bien de désigner Ali, il n'aurait pas manqué de le dire et de façon parfaitement explicite. Ce qui n'est, constatons-le, pas le cas. Alors pourquoi ce vide expressif ! Surtout lorsque l'on affirme que l'ordre vient de Dieu ! De plus, si la thèse selon laquelle Ghadir Kom était le lieu de la désignation d'Ali comme successeur du Prophète, croyez-moi, la réunion de la Sakifa aurait tourné court, elle n'aurait probablement même pas eu lieu. Car et je n'en doute pas un seul instant, la plupart des compagnons du prophète étaient intègres et intransigeants lorsqu'il s'agissait d'appliquer la parole de Dieu et de son messager, ils se seraient donc de toute évidence, farouchement opposés à l'investiture de qui que ce soit d'autres qu'Ali. Or, ce ne fut pas le cas ! J'entends déjà mes frères Chiïtes dire « **mais si, il y a bien eu une opposition !** » Je répondrai plus bas à cette affirmation, et le lecteur pourra juger si oui ou non, il y a eu opposition.

Enfin, et pour terminer, c'est un peu pour toutes ces raisons que je me range du côté de l'explication de Tabari.

---

<sup>70</sup> « *Mawla* » maître, patron... etc. etc.

Je ne peux croire un seul instant que si l'ordre de désigner Ali comme son successeur venait directement de Dieu, le prophète ne l'aurait fait que de façon ambiguë en disant :

**«Ce disant, il prit la main de Alî dans sa main et la levant haut, il s'écria: «Celui dont je suis le maître, Alî aussi est son maître. Que Dieu soutienne ceux qui viennent en aide à Alî et qu'Il soit l'ennemi de ceux qui deviennent les ennemis de Alî».**

L'incompréhension demeure ! A écouter nos frères Chiites, le prophète aurait désigné Ali non pas une fois, mais une multitude de fois, le jour où il rassembla sa famille autour d'un banquet, le jour de Ghadir Kom, le jour du jeudi quand il dit : « *Donnez moi de quoi écrire...* » etc. etc. Pourquoi donc le Prophète aurait désigné non pas une fois, mais à plusieurs reprises Ali, une fois ne suffisait-elle pas ! De plus, l'investiture à un poste officiel, s'est toujours faite dans la transparence et dans des termes parfaitement clairs, à l'évidence et quoique l'on puisse prétendre ou affirmer, ce n'est pas le cas au sujet de la « désignation » d'Ali, pourquoi ?

## Ali et Hassan désirent tous deux renoncer au pouvoir

« Hassan dit : **« Je les laisse s'entre-déchirer entre eux pour le pouvoir de ce bas-monde. Je n'en ai pas besoin<sup>71</sup> ».**

« Ali dit : **« Autrefois, je désirai le pouvoir, mais maintenant je m'en soucie plus ; c'est une position plus aisée d'être éloigné du pouvoir. Proclamez l'homme que vous voudrez, je me soumettrai à lui<sup>72</sup> ».**

A travers ces deux récits rapportés par les auteurs Chiites, lesquels ne sont que ceux d'une longue liste, nous apprenons qu'Ali tout comme son fils Hassan, pour des raisons profondément compréhensibles, ont exprimé leur souhait de renoncer au pouvoir.

La question de savoir s'il est licite ou non pour un dirigeant de vouloir renoncer au pouvoir alors qu'il est le plus compétent, ne se pose pas, elle ne se pose pas dans la mesure où Ali l'a formulé. La question est plutôt de savoir, comment se fait-il qu'Ali tout comme son fils Hassan prétendent désignés comme guides infaillibles par Dieu par l'intermédiaire de son Prophète lui-même, peuvent-ils renoncer au pouvoir et donc faire acte d'allégeance à un Musulman ordinaire, j'entends par là, non infaillible et surtout qui ne fait pas partie de la liste des douze imams ?

Les Chiites ne cessent de dire et de répéter que le pouvoir ne peut quitter la famille du Prophète en la personne d'Ali jusqu'au Mahdi, puisque selon eux, ces derniers ont été désignés par Dieu via le prophète. Que Allah leur a été octroyé des qualités et c'est le moins que l'on puisse dire, exceptionnelles. Qualités que personne d'autre ne détient. On nous impose donc les imams « infaillibles » sous peine d'égarement, et les imams « infaillibles » nous imposent de choisir d'autres dirigeants faillibles ! A quoi cela rime-t-il ?

---

<sup>71</sup> Sayyed Safdar Husayn « *Histoire des premiers temps de l'Islam* » aux éditions du publication du séminaire Islamique page 113.

<sup>72</sup> **Tabari** page 334.

Serait-il pensable un seul instant, que le Prophète puisse demander à un homme, d'être Prophète à sa place et donc de lui faire serment d'allégeance et ce après avoir reçu une mission divine ! Non ! bien sûr que non ! Alors pourquoi les imams « choisis par Dieu » et « infaillibles » ont comme on l'a vu, exprimé ce souhait ?

**«Sachez que si j'accède (dit Ali) à votre désir, je vous traiterai comme je l'entends ; je n'aurai aucune ouïe pour ce qu'on pourrait dire et ne tiendrai compte d'aucune récrimination. Mais si vous me dispensez de cette charge, je serai comme tout un chacun de vous. Il se pourrait que je sois, alors, pour celui que vous auriez choisi, le plus attentif et le plus obéissant. Il vaut mieux pour vous, alors, que je sois votre ministre plutôt que d'être votre émir<sup>73</sup>».**

Il y a là de toute évidence et une fois de plus, antinomie. Car s'ils (Ali et Hassan) étaient vraiment à l'image des Chiites, jamais au grand jamais, ils ne se seraient permis de parler ainsi. Comment Ali aurait-il pu alors dire *«Mais si vous me dispensez de cette charge, je serai comme tout un chacun de vous. Il se pourrait que je sois, alors, pour celui que vous auriez choisi, le plus attentif et le plus obéissant. Il vaut mieux pour vous, alors, que je sois votre ministre plutôt que d'être votre émir»*. Alors que Dieu les a «choisis» afin qu'ils maintiennent la religion et guident les musulmans sur le droit chemin en leur octroyant comme je l'ai déjà dit, des qualités et c'est le moins que l'on puisse dire, exceptionnelles !

De toute évidence, si Ali avait été réellement choisi par Dieu et son Prophète afin de guider après sa mort les musulmans, il n'aurait jamais désiré abandonner le pouvoir, acte qui serait contraire non seulement à la loi, mais aussi à sa personne. En effet, Ali qui en dépit des souffrances qu'il a subies et de l'amertume qu'il a endurée, n'a pas songé une seule seconde à abandonner le combat pour l'Islam, comment alors aurait-il pu abandonner sa prétendue mission de guider les hommes, alors que cette mission lui fût, affirment les Chiites, confiée par Dieu Tout puissant ? Je ne crois pas un seul instant qu'Ali aurait tourné le dos à sa mission et donc désobéi à Dieu et à son Messager ! Ce n'est pas comme nous le savons que trop bien, le genre de la maison !

Quelles explications nos frères Chiites peuvent-ils nous apporter ?

---

<sup>73</sup> Sayyed Safdar Husayn « *Histoire des premiers temps de l'Islam* » aux éditions du publication du séminaire Islamique.

## Au sujet de l'infaillibilité du Prophète et des douze Imams

Nous savons que dans la doctrine Chiite, le Prophète ainsi que les douze imams<sup>74</sup> sont infaillibles, ils ne peuvent donc se tromper, être trompés, commettre un péché, faire commettre un péché... etc. Ils ne sont pas sujets à l'erreur et cela à quelque niveau que ce soit.

L'un de leurs arguments favoris se trouve dans le Coran à la sourate 33 verset 33 qui dit : «**Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure ô gens de la maison et veut vous purifier pleinement**».

Avant d'entamer notre recherche, écoutons une fois de plus l'écrivain Chiite Tabatabai évoquer la question de l'infaillibilité dans la doctrine Chiite.

«Nous croyons que tous les Prophètes, ainsi que les douze Imams de la Famille du Prophète Moḥammad sont infaillibles, et donc immunisés contre les péchés et les erreurs<sup>75</sup>. »

« L'infaillibilité des Prophètes signifie leur dépouillement de tout péché, majeur ou mineur, de toute erreur et de toute négligence. Et bien que de tels défauts soient humainement possibles, il est nécessaire que les élus d'Allah en soient dépourvus.

---

<sup>74</sup> Les Douze selon les Chiïtes duodécimains sont : **1)** Ali fils d'Abou Talib mort en 661. **2)** Hassan fils d'Ali (669). **3)** Hossein fils d'Ali le prince des martyrs. **4)** Ali fils de Hussein Zaynol Abidin (711). **5)** Mohamed al Baqir (733). **6)** Jafar al Sadiq (765). **7)** Mussa al Kazim (799). **8)** Ali Réza (818). **9)** Mohamed al taqi al-Jawad (835). **10)** Ali al Naqi (868). **11)** Hassan al Haskari (874). **12)** Mohamed al Mahdi né à Samarrâ la nuit du 15 Cha'ban 225 hégire.

<sup>75</sup> Mohammad Redha al-Mudhaffar « *Les Crédoes du Chiïsme* » aux éditions du séminaire Islamique.

La preuve de la nécessité de l'infaillibilité du Prophète est que, s'il lui était possible de commettre un péché, une erreur ou un oubli, dans ce cas nous nous trouverions devant un dilemme : soit nous devrions le suivre dans son péché ou son erreur, soit nous ne devrions pas. Dans le premier cas, nous aurions été autorisés par Allah à commettre les péchés, ou même nous aurions eu l'obligation de le faire, ce qui est inconcevable logiquement et du point de vue de la Religion. Dans le second cas, la raison d'être même de la Prophétie aurait disparu, car l'obligation de l'obéissance au Prophète est toujours inhérente à la Prophétie<sup>76</sup>».

### **L'INFAILLIBILITE DES IMAMS**

«Nous croyons que l'Imam doit être, tout comme le Prophète, infaillible, c'est-à-dire immunisé contre le péché, commis publiquement ou en privé, volontairement ou involontairement, depuis son enfance jusqu'à sa mort. Il doit être aussi dépouillé de toute impureté, incapable de commettre une erreur ou de faire l'objet de pertes de mémoire. Lorsqu'on leur posait n'importe quelle question, ils répondaient promptement. Ils n'ont jamais eu à prononcer la phrase : «Je ne sais pas», ni à demander à quelqu'un qui leur posait une question, d'attendre jusqu'à ce qu'ils en trouvent la réponse dans des livres ou après un délai de réflexion<sup>77</sup>».

La première réflexion que je formule est la suivante : Les Chiites se réfèrent à la sourate 33 verset 33 pour affirmer que les imams naissent et demeurent infaillibles, ils sont donc infaillibles depuis le premier, jusqu'au dernier jour de leur existence. Pourtant, ce verset sur lequel les Chiites fondent entre autres leur argumentation, semble contredire cette même affirmation ! Effectivement, Dieu dit comme nous l'avons vu à la sourate 33 verset 33 «**Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure**» cela signifie donc qu'ils ne naissent pas purs, puisque Dieu dit «**ne veut que vous débarrasser**» comment donc débarrasser ce qui, selon les Chiites, n'existe pas ! Puisqu'ils prétendent qu'ils naissent purs et infaillibles ? Certains traduisent ce verset non pas par «**vous débarrasser**» mais par «**éloigner de vous** » ce qui à mon avis ne change rien, car pourquoi vouloir éloigner l'impureté là où cette même impureté ne peut s'installer ?

Alors comment peut-on dire que les douze naissent purs et infaillibles ?

---

<sup>76</sup> Mohammad Redha al-Mudhaffar « *Les Credos de l'Islam* » aux éditions publication du séminaire Islamique.

<sup>77</sup> Mohammad Redha al-Mudhaffar « *Les Credos de l'Islam* » aux éditions publication du séminaire Islamique.

Voyons à présent ce que dit le Coran au sujet de l'infaillibilité du Prophète.

«Ils ont failli te détourner de ce que nous t'avions révélé<sup>78</sup>».

«Et si nous ne t'avions pas raffermi, tu aurais bien failli t'incliner quelque peu vers eux<sup>79</sup>».

«Et implore le pardon pour ton péché, ainsi que pour les croyants et les croyantes<sup>80</sup>».

«Implore le pardon pour ton péché<sup>81</sup>».

«Afin qu'Allah te pardonne tes péchés passés et futurs<sup>82</sup>».

«O Prophète ! Pourquoi en recherchant l'agrément de tes femmes, t'interdis tu ce que qu'Allah t'a rendu licite ?<sup>83</sup>».

«Il se peut que tu négliges une partie de ce qui t'est révélé<sup>84</sup>».

«Et n'eût été la grâce d'Allah sur toi et sa miséricorde, une partie d'entre eux t'aurait bien volontiers égaré<sup>85</sup>».

Ces versets s'adressent comme nous avons pu le lire, particulièrement au Prophète Mohamed (que la paix et la prière soient sur lui). Ils semblent bien prouver que le Prophète n'était pas infaillible. Voyons à présent ce qu'il en est des autres Prophètes.

«Quand ils entrèrent auprès de David, il en fut effrayé. Ils dirent : «N'aie pas peur ! Nous sommes tous deux en dispute ; l'un de nous a fait du tort à l'autre. Juge donc en toute équité entre nous, ne sois pas injuste et guide-nous vers le chemin droit».

«Celui-ci est mon frère : il a quatre-vingt-dix-neuf brebis, tandis que je n'ai qu'une brebis. Il m'a dit : «Confie-la-moi»; et dans la conversation, il a beaucoup fait pression sur moi».

«Il (David) dit : «Il a été certes injuste envers toi en demandant de joindre ta brebis à ses brebis». Beaucoup de gens transgressent les droits de leurs associés, sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres – cependant ils sont bien rares. – Et David pensa alors que Nous l'avions mis à l'épreuve. Il demanda donc pardon à son Seigneur et tomba prosterné et se repentit».

«Nous lui pardonnâmes. Il aura une place proche de Nous et un beau refuge».

«Quand un après-midi, on lui présenta de magnifiques chevaux de course. Il dit : «Oui, je me suis complu à aimer les biens (de ce monde) au point (d'oublier) le rappel de mon Seigneur jusqu'à ce que (le soleil) se soit

---

<sup>78</sup> **Coran** Sourate 17 verset 73.

<sup>79</sup> **Coran** Sourate 17 verset 74.

<sup>80</sup> **Coran** Sourate 47 verset 19.

<sup>81</sup> **Coran** Sourate 40 verset 55.

<sup>82</sup> **Coran** Sourate 48 verset 2.

<sup>83</sup> **Coran** Sourate 66 verset 1.

<sup>84</sup> **Coran** Sourate 11 verset 12.

<sup>85</sup> **Coran** Sourate 4 verset 113.

caché derrière son voile. Ramenez-les moi». Alors il se mit à leur couper les pattes et les cous».

«Et Nous avons certes éprouvé Salomon en plaçant sur son siège un corps. Ensuite il se repentit».

Il dit : «Seigneur, pardonne-moi et fais-moi don d'un royaume tel que nul après moi n'aura de pareil. C'est Toi le grand Dispensateur».

«En effet, Nous avons auparavant fait une recommandation à Adam; mais il oublia ; et Nous n'avons pas trouvé chez lui de résolution ferme».

«Et celui qui l'acheta (acheta Yousouf) en Egypte dit à son épouse: «Accorde-lui une bonne hospitalité. Il se peut qu'il nous soit utile, ou que nous l'adoptions comme enfant». Ainsi avons-Nous donné place à Yousouf dans ce pays, et Nous lui avons appris l'interprétation des rêves. Et Allah est Souverain en Son Commandement, mais la plupart des gens ne savent pas. Et lorsqu'il eut atteint sa maturité, Nous lui accordâmes sagesse et savoir. C'est ainsi que Nous récompensons les bienfaisants. Et celle dans la maison de qui il était essaya de le séduire, ferma les portes, et dit : «Viens, je suis prête pour toi ! » Il dit «Qu'Allah me protège ! Lui, mon maître, m'a accordé un bon asile. Ceux qui sont injustes ne réussissent pas». Et assurément elle le désira. Et il l'aurait désirée s'il n'avait vu la preuve de son Seigneur. Ainsi (Nous avons agi) pour écarter de lui mal et turpitude. Car il est de nos serviteurs élus. Et tous deux coururent vers la porte, et elle lui déchira sa tunique par derrière<sup>86</sup>... ».

Mais aussi : Sourate 2 Versets 120 & 147. Sourate 8 Verset 67. Sourate 26 Verset 213. Sourate 4 Verset 113. Sourate 9 Verset 117. Sourate 68 Versets 8 & 10. Sourate 5 Verset 49. Sourate 10 Versets 94, 95, 105, & 106. Sourate 76, Verset 24. Sourate 6 Versets 15, 50, 52, 56, 68, 114, 116 & 150. Sourate 11 Versets 17, 109 & 112. Sourate 100 Verset 3. Sourate 7 Verset 200. Sourate 22 Verset 52.

Nous constatons à la lecture de ces versets, que de nombreux Prophètes ont été je dirais, rappelés à l'ordre par Allah exalté Soit-Il. Soutenir que les Prophètes étaient infaillibles, c'est dire que les Prophètes avaient un point commun avec Dieu car Dieu est infaillible. Il (Allah) ne peut évidemment et Dieu merci, se tromper. Affirmer qu'un homme, même Prophète ait un point commun absolu avec Dieu le Créateur me laisse perplexe.

Passons à présent à un autre aspect de la question.

Admettons que le Prophète et les imams étaient et sont infaillibles puisque que le Mahdi serait, on le prétend encore en vie<sup>87</sup>. Est-ce que

---

<sup>86</sup> **Coran** Sourate 12 versets 21 à 25.

<sup>87</sup> Le Mahdi serait selon la thèse Chiite en occultation mineure (874-941) et depuis en occultation majeure (après 941). Le ghayba sughrâ ou occultation mineure désigne une période de soixante-dix ans durant laquelle le douzième Imâm eut des représentants (bâb, la porte ; safîr, l'ambassadeur ; nâ'ib, le

les gouverneurs dépêchés par le pouvoir central afin d'encadrer les Musulmans à l'extérieur de Médine dans les différents districts, étaient eux aussi infaillibles ? On me dira que non, car seuls sont infaillibles ceux qui ont été «désignés» en tant que tels par le prophète, à savoir les douze imams. Dans ce cas, il y a bien illogisme ! En effet, on prétend que les imams sont infaillibles par nécessité de guider les hommes, alors que les gouverneurs qui eux aussi guident leurs administrés tant spirituellement, politiquement que juridiquement, ne le sont pas, pourtant, ils sont bien dépêchés par les Califes, Ali, y compris !

En définitive, cette infaillibilité, existait-elle ?

Si oui, dans ce cas pourquoi tous les gouverneurs ne sont-ils pas infaillibles ? Si non, pourquoi prétend-t-on que les imams doivent impérativement l'être afin de guider les hommes ?

Certains rétorqueront probablement que les délégués ne tranchent pas les litiges et doivent les soumettre au Calife qui lui est infaillible, j'ai alors du mal à croire qu'un seul homme ait la faculté de pouvoir trancher des milliers de litiges par jour, surtout quand la population Musulmane atteint en ce début de siècle au moins un milliard de «Musulmans !»

Passons à présent à une autre interrogation.

Si les douze imams sont infaillibles, comment se fait-il que l'on assiste à un comportement complètement opposé entre le deuxième imam Hassan et le troisième imam Hossein, tous deux pourtant «infaillibles». Effectivement, lors du conflit qui a opposé le roi Mourawiya à Hassan, celui-ci décide de faire la paix contrairement

---

remplaçant) dont la liste canonique des Duodécimains limite le nombre à quatre, par l'intermédiaire desquels il communiquait son enseignement et ses ordres à ses fidèles, ce qui correspond au système de la délégation (wikâla). Ainsi, selon la tradition duodécimaine, le premier, Uthmân b. Amrî, avait été le secrétaire et l'agent spécial des dixième et onzième Imâms. Il nomma son fils Muhammad comme successeur. A sa mort, en 917, Abû-l-Qâsim Husayn b. Rûh an-Nawbakhtî devint le troisième représentant. Abû-l-Husayn Alî b. Muhammad al-Samanî fut le dernier agent de l'Imâm caché. Il mourut au bout de trois ans en disant que l'Imâm lui avait donné ordre de ne pas se désigner de successeur. Plus personne ne pouvait donc prétendre s'exprimer au nom de l'Imâm. C'était le début de l'occultation majeure (ghayba kubrâ) qui durera jusqu'à la fin des temps.

à son frère Hossein, qui décide plutôt de s'opposer à la tyrannie et donc de faire la guerre ?

**«Hosaïn refusa d'abord de le prêter ; mais Hasan lui dit sévèrement : Crois-tu être plus sage que moi ? Prête le serment ! C'est un avantage pour ce monde aussi bien que pour le monde futur. Hosain obéit à contrecœur Hasan, dans un sermon qu'il adressa à l'armée, dit : Les sentiments que j'éprouve envers vous, ô habitants de l'Iraq, sont ceux de la plus complète indifférence. Vous avez constamment abreuvé de chagrin mon père, et vous avez fini par le tuer. Quant à moi, vous avez également attenté à ma vie et la blessure que j'ai reçue de vos mains, n'est pas encore fermée. De plus, vous avez pillé ma maison. Si vous traitez ainsi un membre de la famille du Prophète, Dieu jugera entre vous et moi. J'ai prêté le serment d'hommage à Mo'âwiya, et je vous délie de celui que vous m'avez prêté; je ne m'en soucie plus<sup>88</sup>».**

Est-il possible que deux hommes infaillibles aient une opinion différente sur une seule et même question ?

Conclusion, et en ce qui me concerne, je ne crois pas en l'infaillibilité des hommes, qu'ils soient Prophètes et à plus forte raison, imams. Je pense qu'un homme est, reste et restera un homme, avec des qualités et avec des défauts. Ces hommes certes exceptionnels, ont de toute évidence et ça va de soi, moins de défauts que les hommes ordinaires. Mais de là à parler d'infaillibilité !

---

<sup>88</sup> Tabari « *Les Omeyyades et l'âge d'or des Abbassides* » édition Sindbad.

## Le conseil des dix

Après qu'Omar fût frappé à mort, il ordonna avant de succomber à ses blessures, de réunir les dix compagnons du Prophète auxquels avaient reçu de ce dernier, la garantie d'entrer au paradis, cela afin qu'ils désignent parmi eux et à huis clos, un successeur au Calife alors mourrant. Je ne comprends donc pas très bien comment peut-on comme nous l'avons vu, affirmer qu'il y a eu conspiration et arrangement entre les trois premiers Califes, conspiration qui avait non seulement pour but d'écarter Ali du pouvoir, mais aussi de se faire désigner à tour de rôle, lorsque l'on sait de quelle manière fût désigné Otman ?

«Non, répliqua Omar. Alors, dit Abd-er-Ra'hmân, je ne l'accepte pas. Omar lui dit : Dans ce cas, n'en parle à personne ; je vais faire appeler ce dont je sais que le Prophète, au moment de sa mort, était satisfait, et je leur imposerai cette charge ; ils la donneront à celui d'entre eux qu'ils voudront. Il fit donc appeler Alî ; Othmân, fils d'Affân ; Zobaïr, fils d'Awwâm, et Sa'd, fils d'Abou-Waqqâç. Il fit aussi chercher Tal'ha, fils d'Obaïdallah, que l'on ne trouva pas ; il était, disait-on, allé à la campagne. Omar, s'adressant à ces quatre personnes, leur parla ainsi : Le Prophète, au moment de quitter ce monde, était satisfait de vous ; il ne faut donc pas que vous soyez privés de cette succession. Délibérez, pendant les trois jours qui suivront sa mort, avec Tal'ha, s'il peut être présent, sinon à vous quatre, pour choisir l'un d'entre vous à qui vous imposerez la charge du gouvernement ; et jusqu'à ce que vous soyez tombés d'accord, engagez Cohâib à présider la prière des Musulmans. Je recommande à celui qui aura été choisi d'être bienveillant envers les Ançâr, qui sont de la famille du Prophète ; je lui recommande de traiter avec bonté les Arabes, qui sont la force de l'Islamisme, et de reconnaître les droits qu'ils se sont acquis ; je lui recommande aussi la bienveillance envers les sectateurs d'autres religions ;

car nous leur avons accordé le contrat de Dieu et du Prophète, et ils nous payent tribut. Omar s'adressa ensuite à Alî et lui dit : Père de Hasan, si c'est à toi que ce pouvoir échoit, garde-toi de faire dominer les Benî-Hâschim. Il dit à Sa'd et à Zobaïr, qui tous deux étaient de la tribu de Zohra : Si le choix tombe sur l'un de vous, ne faites pas dominer les Benî-Zohra. Puis il se tourna vers Othmân et lui dit : Si c'est à toi qu'incombe cette charge, ne fais pas dominer les Benî-Omayya<sup>89</sup>».

En effet, après lecture de ce texte, pouvons-nous raisonnablement accepter la thèse de la conspiration en vue d'écarter Ali comme l'affirment les Chiites, quand ils soutiennent que tout fût manigancé et préparé à l'avance, alors qu'Ali lui-même se présenta sur l'initiative d'Omar à l'Assemblée dans le but d'élire le troisième Calife !

Si tel était le cas, Ali ne se serait à mon avis non seulement, jamais présenté à cette invitation «trompe l'œil», pas plus que cette assemblée n'aurait eut lieu, puisque «complot il y avait». Il aurait été en effet, plus logique que lors de l'agonie qui devait emporter Omar, celui-ci, désigne comme l'avait d'ailleurs fait son prédécesseur, le plus simplement du monde, Otman. Plutôt que de prendre le risque de voir «leurs plans» compromis en soumettant ce vote à un nombre restreint de compagnons.

Quelles explications nos frères Chiites peuvent-ils nous fournir ?

---

<sup>89</sup> Récit rapporté par l'historien **Tabari**.

## Un petit mot au sujet des dits prophétiques concernant certains compagnons

Le hadith contrairement aux versets Coraniques n'a pas été préservé par Dieu, ce qui veut dire qu'un certain nombre de dits prétendument prophétiques, ont été purement et simplement inventés. Souvent pour rendre licite telle ou telle pratique du Calife<sup>90</sup> en titre. De plus, et en dehors des faux dits prophétiques, il existe une multitude de paroles que le Prophète a effectivement formulées, lesquelles ont été cependant, altérées, amputées, déformées, variées... etc. etc. Ce qui en définitive leur donne un sens pour le moins erroné.

Je développerai cette question si Dieu me le permet dans mon livre intitulé «*Autopsie du hadith*». Pour l'heure, se pose l'incompréhension en ce qui concerne certains propos prophétiques au sujet de certains compagnons, en l'occurrence les plus illustres.

En effet, nombreux sont ceux qui ont accepté les dits du Prophète à l'égard des ses compagnons au premier degré, un peu comme un verset Coranique. Cela est pourtant une erreur, erreur qui a engendré un certain nombre de malentendus dont voici quelques exemples :

---

<sup>90</sup> Lorsque je dis, Calife, il ne s'agit pas bien sûr des Califes pieux qui ont succédé au prophète, mais plutôt des califes corrompus qui ont eux aussi marqué l'histoire de l'islam mais dans le mauvais sens.

Le Prophète a dit au sujet de Zobeir fils Al-Awwam : «**Comme chaque Prophète a eu un apôtre le mien est Zubeir**», de Ali fils d'Abou Talib il dit : «**Tu es pour moi ce que Aaron était pour Moïse**<sup>91</sup>». Pourtant c'est bien «l'apôtre» (Zobeir) qui combattit «Aaron» (Ali) lors de la bataille dite du chameau ! Si donc nous considérons le dit prophétique à l'identique d'un verset, nous nous retrouverions face à un curieux casse tête ! Casse tête qui n'existe pas dans le Coran.

En effet, comment un «apôtre» pourrait-il combattre un «Prophète» !

Cela est donc la preuve qu'il faut absolument émettre une réserve sur certains dits prophétiques, réserve qui n'existe pas chez de nombreux musulmans qui ont pris à la lettre tous les propos prophétiques.

Autre exemple ; le Prophète a qualifié Khalid fils de Walid «**L'épée de Dieu**» pourtant c'est bien cette même épée qui a versé le sang d'innocents, car en dehors de sa bravoure et de sa vaillance combien légendaires, Khalid était notoirement connu pour avoir la «gâchette» facile.

On lui reproche d'avoir à plusieurs reprises versé le sang d'innocents, pis, de Musulmans innocents, comme celui de Malik fils de Noraira. Ce qui engendra un conflit violent avec Omar, qui dès son accession au pouvoir, destitua Khalid.

Est-ce qu'une épée de Dieu peut tuer des innocents... pis, des musulmans innocents !

---

<sup>91</sup> Sentence prophétique rapportée notamment par le Mousnad d'**Hamed ibn Hanbal**, le Sahih de **Boukhari**, le Sahih de **Mousslim**, le Sunane d'**Ibn Maja**, le Sounane d'**Abou Daoud**, le Sahih de **Thirmizi**, par l'historien **Tabari**, le Mousanaf d' **Ibn Abi Chiba**.

Le Prophète a bien dit que le Califat<sup>92</sup> ne durera que trente années, puis s'instaurera un royaume

Comme nous le savons, les Chiites reprochent aux Sunnites de reconnaître Mourawiya comme étant un compagnon et un Calife pieu et légitime. Critique qui semble à mon sens fondée, contrairement à l'accusation qui est dénuée de tout fondement. En effet, en ce qui concerne la critique, il me semble parfaitement légitime de montrer du doigt toute personne qui a reconnu Mourawiya comme Calife pieu et légitime, dans la mesure comme nous allons le voir, où cet individu se servait de la religion à des fins strictement personnelles.

Dans la mesure aussi, où cet individu a commis des crimes abominables, il n'a pas hésité notamment, à faire assassiner des musulmans à commencer par Hassan le petit fils du prophète<sup>93</sup>. Quant à l'accusation qui consiste à affirmer que nous autres Sunnites nous reconnaissons tous Mourawiya comme Calife légitime, je rejette pour ma part cette accusation. Elle me semble donc dépourvue de fondement dans la mesure où nous autres qui ne nous reconnaissons

---

<sup>92</sup> Cela sous-entend le pouvoir légitime.

<sup>93</sup> Mourawiya est accusé notamment d'avoir fait assassiner Hassan par l'entremise de sa femme. Accusation que certains sunnites rejettent puisque selon ses sunnites, le texte rapporté par Tabari accusant Mourawiya d'avoir fait assassiner Hassan est faux ! Que répondront alors ces mêmes Sunnites lorsqu'on leur dira que c'est encore Mourawiya qui fit assassiner Abd al-Rahman ibn Khalid ibn Whalid par l'intermédiaire de son médecin chrétien ibn Uthal, qui fut lui même tué peu de temps après par un parent de sa victime ? Non ! Cette accusation n'est pas Chiite, mais bien au contraire Sunnite ! Puisque ce sont les historiens tels que, **Tabari**, **Yarkoubi** et **Balazuri** entre autres qui le rapportent ! Il y a bien un moment où il va falloir arrêter de voir un Chiite derrière tout texte accusant Mourawiya de crime ! On peut réfuter une accusation, deux, trois accusations, mais par mille ! Surtout lorsque ces accusations sont rapportées par des références Sunnites !

pas forcément dans le Chiisme en tout cas tel qu'il a évolué, car si être Chiite signifie aimer et protéger la famille du Prophète, nous sommes alors profondément Chiïtes, par contre si le Chiisme consiste à insulter et à innover, alors nous ne sommes pas Chiïtes. Nous ne reconnaissons pour autant ni l'autorité ni l'intégrité de ce premier roi de l'Islam.

Nous savons que le Prophète nous a avertis de la tournure de certains événements qui allaient survenir après sa mort. Nous ne pouvons et cela en aucun cas, accepter de soutenir ou même de reconnaître Mourawiya comme un Calife légitime à plus forte raison comme un pieu compagnon du Prophète. Ceux parmi nos sœurs et frères qui ont un raisonnement qui va à l'encontre de cette évidence, sont en grande majorité je pense, des ignorants ou bien encore raisonnent-ils non pas selon ce que rapportent les historiens Sunnites, mais selon ce qu'ont dit de vrais ou faux savants. Pourtant, que vaut l'avis d'un prétendu savant lorsque l'histoire s'est clairement prononcée ! Effectivement, comment peut-on cautionner les actes d'un homme et légitimer son pouvoir, quand ce dernier a déjà été condamné de la bouche même du Prophète ?

**«Ton cousin, Mu'âwiya, nous ordonne de manger les biens d'autrui injustement et de nous entretuer ; or Dieu a révélé : O vous qui avez la foi, ne spoliez pas injustement les croyants de leurs biens (Coran 4-29). Mon père (qui lui transmettait le hadîth) se mit alors les mains sur le front, hocha lentement la tête et finit par me dire : Obéis-lui quand il obéit à Dieu, et désobéis lui quand il désobéit à Dieu. As-tu entendu cela du Prophète lui demandai-je. Oui, répondit-il, mes oreilles l'ont entendu et mon cœur l'a retenu<sup>94</sup>».**

Ce récit nous apprend combien cet homme (Mourawiya) était perfide. Quant à la preuve de l'illégitimité du pouvoir de cet homme la voici :

«Safina a entendu ces paroles du Prophète – sur lui la grâce et la paix : **«Le Khalifat durera trente années, puis s'établira un royaume. Safina ajouta : «Compte les deux années du Khalifat d'Abû Bakr, les dix années de celui de Umar, les douze de celui de Uthmân et enfin les six de celui de Ali<sup>95</sup>».**

Même si certains prétendent que l'explication de cette sentence est la suivante ; qu'il s'agit plutôt je cite «d'une teinte royale» !!!

---

<sup>94</sup> Récit rapporté par le Musnad d'Ahmad, et le Sahih de Al-Tirmizi.

<sup>95</sup> Récit rapporté entre autres par al-Tabarani voir aussi « *Les signes de la fin des temps* » édition Alif.

C'est à dire, un pouvoir à 95% islamique et 5% royal !!! Alors que lorsque l'on étudie les sentences prophétiques sur la question et l'histoire de Mourawiya, on aurait plus envie de dire, qu'il s'agit plutôt de 95% de royauté et de 5% d'Islam !

Tout Musulman ne peut et ne doit, que condamner cet homme dans tout son personnage, faire autrement c'est faire mal... très mal. Comment peut-on dire que nous autres Sunnites nous cautionnons les agissements de ce roi ! Alors que comme nous l'avons vu, ce personnage fût condamné de la bouche même du prophète, comment alors nous autres musulmans pourrions-nous l'aimer et le reconnaître ! Nous ne sommes pas sans ignorer que cet homme a mis un terme à l'Etat islamique, qu'il n'a pas hésité pour asseoir son pouvoir, à faire tuer nombre de musulmans, a rendu obligatoire les injures à l'encontre d'Ali et cela au sein même de la mosquée, au pire, a fait assassiner Hassan fils d'Ali, au mieux, il s'est réjoui ouvertement de sa mort. Il aurait aussi fait assassiner Abdallah fils de Khalid ibn Walid, aurait bafoué la loi de l'islam en ce qui concerne la désignation du Calife, ce en instituant la succession par hérédité qui est le propre de toute monarchie qui se respecte. Et bien d'autres crimes que j'évoquerai dans l'un de mes prochains livres<sup>96</sup> (incha'Allah).

Mais selon certains, il ne faut dire de Mourawia que du bien, et de son fils Yazid ni du mal, ni du bien ! Chut... ! Comme si ces personnes étaient des intouchables, ce raisonnement nous fait plus penser à la mafia, qu'à une religion en l'occurrence l'islam ! Il serait quand même temps de comprendre qu'avant de se référer à des savants ou pseudo-savants, il faut se référer au Coran et à la Sunna ! Or, à la lecture du Coran et de la Sunna, Mourawiya et son fils, sont maintes et maintes fois condamnés, comment alors pourrions-nous nous autres musulmans contredire le Coran et la Sunna en adoptant une position «neutre» !!! Sous prétexte que l'on a été compagnon du prophète, on bénéficie d'une immunité ! Alors que si un autre individu avait accompli le centième des actes de certains prétendus compagnons du prophète, ils auraient eu droit à toutes sortes d'insultes.

En somme il s'agit de deux poids deux mesures !

---

<sup>96</sup> « *Mais qui était Mourawiya ?* »

## Le Prophète avait prédit la fin de l’Islam

La cause de l’errance des Musulmans qui ne date pas d’hier, est souvent reprochée par les Chiites aux trois premiers Califes, comme je l’ai d’ailleurs dit plus haut. Ce sont eux, selon les Chiites, qui sont à l’origine de la perte de l’Islam. Pourtant, ce qui contredit cette assertion, est que le Prophète avait prédit la dégradation d’abord, puis la chute inéluctable de l’Islam. Dégradation et chute qui n’existaient pas à l’époque des deux premiers Califes, bien au contraire ! Puisque tout le monde sait que l’expansion de l’Islam s’est faite du temps des deuxième et troisième Califes. Comment alors les Chiites peuvent-ils affirmer que c’est à cause des trois premiers Califes que les musulmans se trouvent dans la situation que l’on connaît aujourd’hui ? Alors que, comme je viens de le dire, le prophète avait prédit cette situation !

«Abû Sa’îd rapporte ces propos du Prophète – sur lui la grâce et la paix : «Peu s’en faut que le meilleur bien du Musulman ne soit un troupeau de brebis qu’il mène à travers les montagnes en recherchant les points d’eau, préservant ainsi sa religion (ou sa pratique religieuse) des troubles<sup>97</sup>».

Le Prophète – sur lui la grâce et la paix – a dit : «Vous suivrez les communautés qui vous ont précédés pas à pas, au point que si l’une d’entre elles entrait dans un trou de lézard, vous la suivriez<sup>98</sup>».

---

<sup>97</sup> « *Les signes de la fin des temps* » édition Alif

<sup>98</sup> « *Les signes de la fin des temps* » édition Alif.

«A la fin des temps il y aura des dévots ignorants, et des connaisseurs (du Coran) pervers<sup>99</sup>».

«L'Heure n'aura pas lieu tant que les gens ne se pavaneront dans les mosquées<sup>100</sup>».

«Parmi les conditions de l'Heure il y a : l'apparition de la grossièreté et de l'indécence, la rupture des liens familiaux, la trahison de l'homme loyal et la confiance donnée aux traîtres<sup>101</sup>».

« Quand les temps seront proches, il vaudra mieux pour l'homme élever un chiot que l'un de ses enfants ; les vieux ne seront plus respectés, il ne sera plus fait miséricorde aux enfants, les enfants d'adultère seront de plus en plus nombreux, et l'homme copulera avec la femme sur le bord des chemins. Il seront revêtus de peaux d'agneau mais auront des cœurs de loup et l'hypocrite sera parmi eux un homme exemplaire<sup>102</sup> ».

« Suivant al-Daylamî dans un hadith transmis par Alî – que Dieu anoblisse son visage -, parmi les conditions de l'Heure il y a : «La multiplication des prédicateurs (Khutabâ') sur les minbars et la sujétion des savants aux gouvernants si bien qu'ils déclareront interdit ce qui est licite et déclareront licite ce qui est interdit et leur donneront des conseils juridiques (fatwa) conformes à leurs passions<sup>103</sup> ».

« Quand vos savants apprendront en vue de gagner dinârs et dirhams, et quand vous aurez fait du Coran un commerce<sup>104</sup> ».

« Viendra un temps où les hommes consacreront toute leur énergie à remplir leurs estomacs ; leurs biens constitueront la plus grave de leurs préoccupations ; ils prendront leurs femmes pour qibla et le dinâr et le dirham pour religion. Ceux-là seront les pires des créatures de Dieu et ils n'auront aucune part (à revendiquer) auprès de Dieu<sup>105</sup> ».

« Cela veut dire que ceux qui n'avaient pas l'habitude de parler des gens (à cause de la vilénie de leur condition) en parleront (sans plus se gêner), que les neuf-dixièmes d'entre eux remettront la vérité en cause, que l'Islam disparaîtra pour faire place à un pur formalisme (aux couleurs Islamiques), que les Corans seront enluminés (de fils) d'or, que les hommes de ma communauté deviendront gras, que l'on demandera l'avis des servantes, que les enfants feront des prônes sur les minbars et que ce seront les femmes qui feront les demandes en mariage. En ce temps-là, les mosquées seront décorées à la manière des églises et des monastères, les minbars seront de plus en plus hauts, les rangs de plus en plus nombreux alors que les cœurs seront divisés, les discours divergents et les passions vives<sup>106</sup> ».

---

<sup>99</sup> Récit rapporté par **Abû Na'îm**.

<sup>100</sup> Récit rapporté par le **Mousnad d'Ahmad**, le **Sunane d'Abû Dawûd**, le **Sunane d'Ibn Mâja** & le **Sahih d'Ibn Hibbân**.

<sup>101</sup> Récit rapporté par **al-Tabarânî**.

<sup>102</sup> Récit rapporté par **Al-Tabarânî & Al-Hâkim**.

<sup>103</sup> Récit rapporté par **Daylimi**.

<sup>104</sup> Récit rapporté par **Al-Daylamî** d'après Alî.

<sup>105</sup> Récit rapporté **Al-Sulamî**.

<sup>106</sup> « *Les signes de la fin des temps* » édition Alif.

«Thawhân rapporte ces propos de l'Envoyé de Dieu – sur lui la grâce et la paix : « Peu s'en faut que les nations ne se liguent contre vous, à la manière de mangeurs se conviant à manger du même plat. L'un des compagnons demanda : Serons-nous en minorité ce jour-là, ô Envoyé de Dieu ? » « Non, vous serez nombreux, mais (sans plus de valeur) que l'écume charriée par un torrent ; et Dieu ôtera du cœur de vos ennemis la crainte que vous leur inspiriez et Il mettra de la faiblesse dans les vôtres». Un autre demanda : « De quelle nature sera cette faiblesse ? » « L'amour de ce monde et la crainte de la mort », répondit-il<sup>107</sup> ».

Comment peut-on donc affirmer que les trois premiers Califes sont à l'origine de la perte de l'Islam quand le Prophète n'a cessé de dire et de répéter que la fin de la religion n'est que la suite d'un processus «normal» et surtout inéluctable ?

---

<sup>107</sup> « *Les signes de la fin des temps* » édition Alif.

Pourquoi les Chiites reprochent aux trois premiers Califes certaines innovations alors qu'ils en commettent de bien pires ?

Les Chiites reprochent on le sait que trop bien, aux trois premiers Califes, un certain nombre d'innovations et de transgressions. on n'hésite donc pas à s'investir à la recherche d'éléments censés prouver que les Califes n'étaient pas intègres compte tenu de telle ou de telle innovation ou transgression. Je ne vois en ce qui me concerne, aucun inconvénient à mener des investigations de cette nature, ce qui par contre me torture, est que les Chiites n'hésitent pas à en commettre et de bien plus graves. Exemples :

#### **AU SUJET DU DEFUNT**

«Est également mustahab (conseillé) d'écrire la formule des «Chahâdatayn» et de l'acceptation de l'Imamat des douze Imams sur le turban, la chemise et le drap du tissu utilisé pour l'enveloppement du corps, avec de l'argile en provenance du lieu du martyr de l'Imam al-Hussay<sup>108</sup>».

Or, on ne nous a jamais rapporté que le Prophète et les Califes jusqu'à Ali, aient usé de ce genre de procédé. Il s'agit de toute évidence d'une innovation, qui semble pourtant ne déranger personne !

#### **LA PRIERE**

«Les Chi'ites regroupent les cinq prières obligatoires en trois temps de la journée : la prière de midi et de l'après-midi sont accomplies ensemble, ainsi que celles du soir et de la nuit. Une tradition affirme que le Prophète considérait cette pratique comme licite<sup>109</sup>».

---

<sup>108</sup> «*Devoirs envers les morts*» éditions publication du séminaire islamique.

<sup>109</sup> Yann Richard « *L'islam Chi'ite* » éditions Fayard.

Il faut savoir que les Chiites s'appuient pour agir ainsi sur un dit prophétique qui nous est d'ailleurs, nous ne le nions pas, rapporté de mémoire par le Sahih de Muslim. Cependant, comment peut-on appliquer un dit prophétique comme on appliquerait une loi constante ! Alors qu'il (le hadith) devrait dans le meilleur des cas, être annexé à des fins de jurisprudence ? Qui ignore que les prières obligatoires sont au nombre de cinq...! Personne ! De plus, nous savons que chaque prière se doit d'être accomplie à un moment précis. Si donc nous rassemblons deux prières lesquelles sont censées s'accomplir à des temps pour chacune d'elles, déterminés, pour n'en accomplir qu'une seule, en l'occurrence celle de midi et celle de l'après-midi en un seul moment, cela contredit le fondement de la prière qui n'a plus aucun sens. C'est comme si nous accomplissions la prière du Fajr et celle du Sobh au même moment, alors que la première est la prière de l'aube et la seconde celle de l'aurore. Il est insensé d'accomplir et ce sans aucune raison, deux prières en un seul moment de la journée sous le seul et unique prétexte qu'il existe un dit prophétique qui va dans ce sens, du moins qui nous apprend que le Prophète a agi une fois ainsi.

Si à chaque dit prophétique nous légifèrerions en ce sens, il n'existerait je pense plus d'Islam, déjà que... !

«Gabriel vint enseigner au Prophète (ppsl) l'heure de chaque prière». Une fois il vint lui dire : «Lève-toi pour faire la prière du Dohr» (midi). Il la fit avec lui au moment où le soleil a quitté le zénith. Ensuite il revint à l'heure de l'Asr et lui dit : «Lève-toi pour faire la prière de l'Asr. Il la fit lorsque l'ombre avait atteint la longueur de l'objet. Au coucher du soleil il revint encore et lui dit : Lève-toi pour faire la prière du Maghreb. Il la fit quand le soleil disparut. Il se présenta après le coucher du soleil et fit avec lui la prière de l'Icha. C'était après le crépuscule du soir. Il revint à l'aube, quand le jour commença à poindre. Le lendemain il revint le trouver à la prière du Dohr qu'il fit lorsque l'ombre de toute chose a atteint la longueur de l'objet. Il se présenta à la prière de l'Asr et l'accomplit. C'était au moment où la longueur de l'ombre avait atteint le double de la longueur de l'objet.

Il retourna à la prière du Maghreb. Son heure était inchangée. Il revint pour la prière de l'Icha, passé minuit (ou le 1/3 dit celui qui rapporta le hadith) et il accomplit cette prière. Il retourna enfin quand l'aube brilla et lui dit: Lève-toi pour faire la prière du matin. Ce qu'il fit.

Gabriel dit alors au Prophète (ppsl) : accomplis ces prières dans l'intervalle de ces deux temps».

A travers ce récit nous constatons clairement qu'il s'agit bien, non pas de trois, ou quatre, mais bien de cinq prières par jour.

## L'APPEL A LA PRIERE CHEZ LES CHIITES

«L'appel à la prière est le même que chez les Sunnites, sauf l'invitation à l'action bonne (hayya alâ kheyr ol-amal), ajoutée deux fois après l'invitation au salut (hayya alâ l-falâh), ainsi que la formule «j'atteste que Ali est le proche – wali, ami et détenteur du pouvoir – de Dieu» (ashhâdo anna 'Alian vali ol-Lâh), répétée deux fois après la profession de foi<sup>110</sup>».

Une fois de plus, nous assistons à une innovation importante. Comment peut-on en effet modifier l'appel à la prière institué par le Prophète en personne tel que nous le connaissons aujourd'hui, avec cependant il est vrai, certaines variantes. Mais en aucun cas avec cette phrase « *Ali est l'ami de Dieu* ». On se permet le plus simplement du monde de modifier les institutions établies par le Prophète sans que cela ne scandalise personne... ! Même si effectivement Ali est le Wali de Dieu et de son Prophète, est-ce pour autant une raison de modifier les institutions déjà bien établies par le Prophète ! Non ! Je ne le crois pas, le prophète était cela va de soi, plus à même de le faire, il ne l'a pas fait, pas plus que ne l'a fait Ali, alors gardons nous à notre tour d'agir ainsi.

Il faut savoir que les Chiites reprochent à Omar le deuxième Calife, d'avoir introduit dans l'appel à la prière la phrase suivante « *la prière est meilleure que le sommeil* » ainsi que « *venez à la meilleure des œuvres* », de ce fait, ils hurlent à l'innovation, ils ne se gênent pourtant pas pour en faire autant sinon plus ! Sous prétexte, qu'Ali est le wali de Dieu, dans ce cas, n'est-ce pas aussi exact que la prière est meilleure que le sommeil ou que la prière est la meilleure des œuvres ! Pourtant ces deux ajouts sont rejetés par les Chiites sous prétexte qu'ils sont des innovations. On reproche à Otman d'avoir, perdu, je dis bien, perdu la bague du Prophète ! Il n'avait qu'à faire attention ! Je trouve ce reproche complètement débile !

## LE PAVE

«Ils placent habituellement un petit pavé d'argile prélevée dans un lieu saint (Mashhad, Karbala ou Najaf) à l'endroit où le front vient toucher le sol<sup>111</sup>».

Effectivement, contrairement aux musulmans Sunnites, les Chiites déposent à l'endroit, où durant la prière le front vient toucher

---

<sup>110</sup> Yann Richard « *L'islam Chi'ite* » éditions Fayard.

<sup>111</sup> Yann Richard « *L'islam Chi'ite* » éditions Fayard.

le sol, un morceau d'argile prélevée à Karbala, lieu de la mort du petit fils du Prophète Hossein. Commémorer la mort du petit fils du Prophète, Hossein, dans les pleurs et le chagrin, c'est très bien, mais innover ainsi par amour du petit fils du prophète, me semble inacceptable ! Une fois de plus, ni le Prophète, ni ses compagnons n'ont agi ainsi, pourquoi faut-il donc que les Chiites innovent sous prétexte qu'un homme illustre a été assassiné ? Nous avons pu constater comment les Chiites sont scrupuleux lorsqu'il s'agit d'attaquer les trois premiers Califes, souvent sur des détails, hormis en ce qui concerne Otman. Mais ils ne se gênent pas eux, un seul instant de modifier les institutions bien établies par le Prophète au nom de ceci ou de cela !

Voici pour terminer quelques déviations en vrac :

«Toute autre est l'habitude des Chiites, qui non seulement honorent leurs morts, élèvent à leurs saints les plus somptueux monuments, organisent des pèlerinages sur la tombe des Imams et de leurs descendants (les emâmzâda), mais font de la mort et du martyr le centre de leurs dévotions<sup>112</sup>».

«Plus récent, près de Téhéran, le tombeau de l'Imam Khomeyni est en train de devenir un des grands lieux de pèlerinage Chi'ites depuis 1989. Sera-t-il rasé un jour comme le fut le mausolée de Rezâ Chah dix ans plus tôt? Ou transformé pour des siècles en dispensateur de guérisons miraculeuses<sup>113</sup> ? ».

«Hôtellerie, oratoire, parking, sanitaires, salles de repos et de prédication, jardins avec bassin aux ablutions, centrale téléphonique, étalage d'objets de piété, cour des miracles, etc.<sup>114</sup>».

Certains vont encore plus loin :

«Comme les Fidèles de vérité du Kurdistan ou les Alavites de Syrie et de Turquie, diront même que le rang de Ali est supérieur à celui de Mohammed, il est «l'essence de Dieu<sup>115</sup>».

Je tiens à dire, que les chiites en matière d'innovation, n'ont rien à envier aux Sunnites !

---

<sup>112</sup> Yann Richard « *L'islam Chi'ite* » éditions Fayard.

<sup>113</sup> Yann Richard « *L'islam Chi'ite* » éditions Fayard.

<sup>114</sup> Yann Richard « *L'islam Chi'ite* » éditions Fayard.

<sup>115</sup> Yann Richard « *L'islam Chi'ite* » éditions Fayard.

## Quelques manipulations dans les livres Chiites

Tout comme agissent les incrédules et autres égarés, ce afin de discréditer l’Islam et les musulmans, certains Chiites n’hésitent pas à porter eux aussi des coups bas à leurs frères Sunnites.

Voici quelques exemples extraits de livres Chiites.

« C’est sur une telle vue des choses que s’appuie un grand savant Sunnite, en parlant du Calife ».

« Un Calife ne doit jamais être écarté du pouvoir pour avoir foulé aux pieds les ordres divins, et porté atteinte aux biens des personnes, ou tué et massacré d’autres, ou pour avoir suspendu les droits des gens ou les lois divines ; mais il incombe à la «Umma» (communauté Islamique) de corriger ses déviations et de les guider vers le droit chemin<sup>116</sup> ».

Comment peut-on ainsi parler, quand tout le monde sait que la condition première pour être choisi comme Calife est le respect scrupuleux des lois divines !

« Le Prophète avait l’habitude de présager les évènements et de relater les **troubles** qui interviendraient après sa mort. Un jour, il dit à Hafçah que ce serait une **bonne nouvelle** pour elle de savoir qu’après sa mort c’est Abû Bakr qui assumerait le Califat et qu’après la mort de celui-ci c’est son père, Omar, qui lui succéderait. Hafçah sursauta à cette prédiction mais elle retint vite son émotion. Le Prophète lui interdit formellement de divulguer le secret. Elle accepta volontiers, mais dès que le Prophète fut parti, elle se rendit chez Ayechah. Elle la félicita d’abord de s’être débarrassée de sa rivale, Marya, et elle continua à parler jusqu’à ce qu’elle

---

<sup>116</sup> Seyyed Mojtaba Moussavi Lari « *La question de l’imamat* ».

mentionnât le secret contre l'ordre du Prophète. Après ces incidents, le Prophète reçut les Révélation suivantes : O Prophète ! Pourquoi interdis-tu ce que Dieu a rendu licite (c'est-à-dire l'abandon de Marya) en cherchant à satisfaire tes épouses ? Dieu est Celui Qui pardonne. IL est Clément. Dieu vous a autorisés à vous libérer de vos serments, Dieu est votre Maître ! Il est le Connaisseur, le Sage. Lorsque le Prophète confia un secret sur le Calife à l'une de ses épouses (Hafçah), et qu'elle le communiqua à une autre (Ayecheh) et que Dieu en informa le Prophète (de la divulgation du secret), celui-ci en dévoila une partie et garda l'autre cachée. Lorsqu'il l'eut avertie (Hafçah) de son indiscrétion, elle dit : «Qui donc t'as mis au courant ?» Il répondit : «Celui Qui sait tout et Qui est bien informé m'en a avisé<sup>117</sup>».

Comme nous avons pu le constater, le narrateur Chiite parle de *troubles* puis de *bonne nouvelle*, ce qui semble être pour le moins assez curieux et paradoxal ! En effet, le prophète parla de *troubles* ou de *bonne nouvelle* ! Le mot trouble, sous entend, la catastrophe, alors que les mots, bonne nouvelle, sous entendent, la joie et le bonheur, alors de quoi s'agit t-il ?

«Un hadith authentique et unanimement accepté rapporte que le Saint Prophète dit à de nombreuses occasions qu'il serait suivi de douze commandeurs, et selon une autre version, de douze Califes dont le premier serait Ali et le dernier al-Mahdi<sup>118</sup>».

Ce qui est faux, car si le Prophète a bien évoqué une liste de douze hommes<sup>119</sup>, il n'a jamais dit que le premier serait Ali et le dernier le Mahdi !

«Ibn Sa'd et al-Hâkim ont noté que le Prophète avait rendu le dernier soupir, sa tête dans le giron de Ali<sup>120</sup>».

---

<sup>117</sup> Seyyed Mojtaba Moussavi Lari « *La question de l'imamat* ».

<sup>118</sup> « *La rationalité de l'Islam* » aux éditions du publication du séminaire Islamique.

<sup>119</sup> Voici le récit rapporté selon des sources sunnites « - **Jabrir fils de Samoura a dit: «J'ai entendu le Messager de Dieu dire, que ce monde ne prendra pas fin avant qu'il y est eu douze califes, ils seront tous des Quoraichites».** (Récit rapporté par le sunane d'Abou Daoud volume 3 page 109).

- Jabrir fils de Samoura a rapporté : «Entrant mon père et moi chez le Prophète, je l'ai entendu dire «**Ce pouvoir du califat ne sera échu qu'après le douzième calife** puis il a débité des mots que je n'ai pas retenus, je demandai à mon père ce qu'il avait dit ? Il me répondit : «Tous ces califes seront des Quoraichites». (Récit rapporté par le Sahih de Boukhari volume 4 chapitre les sentences page 528, le sahih de Mouslim volume 2, chapitre du commandement page 686 N°942, Tabarani (le grand recueil) volume 1 page 54 & le sunane d'Abou Daoud volume 3, chapitre le Mahdi page 109).

<sup>120</sup> Seyyed Mojtaba Moussavi Lari « *La question de l'imamat* ».

Ce que le narrateur ne dit pas c'est que dans le même livre, au même chapitre, et peut être à la même page, le même ibn Saad, rapporte pas moins de cinq récits qui affirment que le prophète serait mort entre les mains non pas d'Ali, mais de son épouse Aïcha ! Cela, on préfère me semble-t-il le taire !

«Ayechah ayant résolument et avec affront refusé de prêter allégeance à Yazîd, Mu'âwiyeh la convoqua pour un entretien. Il avait fait préparer un puits ou un trou très profond dans la partie de la pièce réservée à sa réception, et il en fit couvrir l'orifice avec des branches et des nattes de paille. Une chaise fut placée au-dessus de l'endroit fatal. Lorsque Ayechah fut conduite à son siège, elle s'enfonça dans une nuit éternelle. L'orifice du trou fut immédiatement rebouché avec des pierres et du mortier». Ainsi, Ayechah fut enterrée sans faste tout comme elle s'était mariée sans faste<sup>121</sup>».

Ce récit me semble bien fantastique... !

«Dans l'assemblée de la Saqîfa, où s'étaient réunis les compagnons du Prophète pour désigner son successeur, **les Chiïtes** ont fait entendre leur voix ; ils ont refusé de prêter allégeance au candidat Abou Bakr. Ils ont rappelé les nombreuses occasions où le Prophète avait désigné Ali comme son successeur. Et ils ont refusé de se rallier à la majorité, car on ne peut décider d'un principe religieux par la majorité<sup>122</sup>».

**Les Chiïtes !** Je n'ai pas la prétention d'avoir lu tous les livres d'histoire, mais je crois pouvoir affirmer que ce récit, ou tout du moins ce terme, Chiïte est purement imaginaire. Lorsque l'auteur écrit, « **les Chiïtes**... », on comprend vite qu'il veut nous faire croire qu'il existait des Chiïtes tels que nous les connaissons aujourd'hui ! Alors qu'en réalité, il écrit pour lui-même, puisqu'il sait que le terme Chiïte veut aussi signifier partisan. Et lorsque je dis partisan, il s'agit de partisans sans doctrine autre que celle de l'islam.

---

<sup>121</sup> Seyyed Mojtaba Moussavi Lari « *La question de l'imamat* ».

<sup>122</sup> Seyyed Mojtaba Moussavi Lari « *La question de l'imamat* ».

## Au sujet des jours qui ont précédé la mort du Prophète

«Lorsqu'il se fut écoulé cinq jours du mois de rabî'a premier, le Prophète sentit qu'il allait mourir. Il dit à Aïscha : «Ma fin approche ; va me chercher un peu d'eau froide et verse-la sur moi ; peut-être serai-je un peu soulagé, afin de pouvoir sortir, dire adieu au peuple et lui faire mes dernières recommandations». Aïscha lui versa de l'eau sur le visage. Le bruit se répandit à Médine que le Prophète était mieux portant et qu'il allait sortir. Une foule nombreuse se réunit à la mosquée. Le Prophète, le front enveloppé d'un bandeau, entra dans la mosquée ; ne pouvant monter sur la chaire ni rester debout, il s'assit sur le sol et adressa un sermon au peuple. Après avoir payé un tribut de louanges à Dieu et rendu le salut aux Prophètes antérieurs, il pria pour les Musulmans tués à Bedr, à O'hod, à Khaïbar et à Honaïn, et pour tous ceux qui avaient sacrifié leurs vies pour lui, et recommanda aux hommes la pratique de la religion ; puis il ajouta : «Dieu a un serviteur auquel il a dit : «Aimes-tu ce monde ou l'autre ? » Le serviteur a choisi l'autre monde, et Dieu a agréé son choix et lui a promis de l'appeler en sa présence». Personne ne comprit que le Prophète parlait de lui-même, sauf Abou-Bekr, qui s'écria en pleurant : «Apôtre de Dieu, que nos corps et nos âmes soient ta rançon ! » Le Prophète, sachant qu'Abou-Bekr avait compris ses paroles, dit : «O Abou-Bekr, ne pleure pas, car tu as été avec moi dans ce monde et tu seras avec moi dans l'autre». Puis il ajouta : «Si j'avais pris, en dehors de Dieu, un ami, ç'aurait été Abou-Bekr ; car je n'ai pas eu de compagnon plus fidèle que lui, et personne ne m'a été aussi utile par sa fortune».

S'adressant de nouveau aux Musulmans, il dit : «La mort est une nécessité, et aucun homme ne peut y échapper. Mais il y a, après la mort, un jour de justice et de réparation, où les créatures réclameront les unes contre les autres ; les grands de la terre réclameront contre les petits et les

petits contre les grands ; il n'y aura pas plus de faveur pour moi que pour personne. Pendant que je suis encore avec vous, adressez-moi vos réclamations. Si j'ai frappé quelqu'un d'entre vous, qu'il me frappe. Si j'ai offensé quelqu'un, qu'il m'en fasse autant. Si j'ai pris le bien de quelqu'un, qu'il me le reprenne. Purifiez-moi de toute injustice, afin que je puisse paraître devant Dieu sans avoir de tort envers personne».

Tous les assistants versèrent des larmes et s'écrièrent : «Apôtre de Dieu, tous les torts que tu aurais envers nous sont effacés. C'est nous qui sommes tes débiteurs». Alors un homme, nommé Okkâscha, fils de Mi'hçan, de la tribu des Fezâra, se leva et dit : «Telle nuit, tel endroit, dans telle expédition, j'avais fait marcher mon chameau à côté du tien. Tu as voulu donner un coup de fouet à ton chameau, mais le coup m'a atteint et m'a causé une vive douleur. Voilà le tort que tu as envers moi». Le Prophète lui dit : «Voici mon corps ; si tu veux me frapper, frappe». – «Je le veux» répliqua Okkâscha. Le Prophète avait un fouet, un roseau couvert de cuir, qu'il tenait toujours dans sa main quand il montait le chameau. Il dit à Bilal : «Le fouet est dans la maison de ma fille Fâtima ; va le chercher. Mais ne dis pas à Fâtima quel usage je veux en faire, pour ne pas tourmenter son cœur». Tous les assistants se tournèrent vers Okkâscha et lui dirent : «N'as-tu pas honte et ne crains-tu pas Dieu de frapper le Prophète ? Pourquoi ne pas lui faire abandon de cette réparation ? » Le Prophète leur répondit : «Ne lui dites rien ; il réclame ce qui est son droit». «Othmân dit : «Vends-moi, ô Okkâscha, ton droit pour cent chameaux». Abd-er-Ra'hmân, fils d'Auf, fit la même offre, et chacun des compagnons du Prophète lui parla, mais en vain. Lorsqu'on eut apporté le fouet, Alî, fils d'Abou-Tâlib, se leva et dit : «O Okkâscha, le Prophète est malade et faible ; il ne pourra pas supporter un coup. Au lieu de le frapper une fois, donne-moi cent coups aussi forts que tu voudras». Tous les autres s'offrirent également ; chacun disait : «Frappe sur moi». Mais Okkâscha ne se laissa pas fléchir, et prit le fouet de la main de Bilal. Le Prophète lui dit : «Approche-toi». Okkâscha s'approcha. Le Prophète dit : «Maintenant frappe, mais ne frappe pas trop fort, car je suis faible et ne pourrais pas supporter un coup vigoureux». Toute l'assemblée tremblait et pleurait. Okkâscha dit encore : «Apôtre de Dieu, lorsque, dans cette nuit, tu m'as frappé, j'étais nu, tandis que toi, aujourd'hui, tu es vêtu d'une robe et d'un manteau. Comment pourrait-il y avoir ainsi réparation ? » Le Prophète se dépouilla de son manteau et de sa robe. Alors Okkâscha rejeta le fouet, se précipita sur le Prophète et pressa son visage contre la poitrine de Mohammed en sanglotant. Les larmes coulèrent des yeux du Prophète ; tous les assistants pleurèrent et sanglotèrent, de sorte que la mosquée fut inondée des larmes répandues, et que la voix des sanglots monta jusqu'au ciel. Okkâscha resta quelques instants le visage pressé contre la poitrine du Prophète, qui lui dit enfin : «Pourquoi fais-tu ainsi ? » – Apôtre de Dieu, répondit Okkâscha, «je crains, comme tous les autres, que ce ne soit aujourd'hui pour la dernière fois que nous te voyons vivant ; j'ai voulu, le jour où je te dis adieu, rapprocher mon visage de ton corps, espérant obtenir par là que Dieu préserve mon corps du feu de l'enfer». Le Prophète dit : «Il est préservé ! » et il répéta ces paroles trois fois.

Un autre jour, le Prophète s'adressa au peuple, après les prières, dans les termes suivants : «Frères ! Si j'ai causé injustement à quiconque d'entre vous un mal, je soumets mes épaules à sa vengeance. Si j'ai

calomnié la réputation de quiconque d'entre vous, qu'il vienne relever mes fautes devant l'assemblée. Si je dois quoi que ce soit à quiconque, qu'il s'avance pour me réclamer son dû, le peu que je possède servira à m'acquitter. Je préfère subir un affront dans ce monde plutôt que dans l'autre». Et le Prophète d'ajouter : «Je n'ai rendu légal que ce que Dieu avait rendu légal, et je n'ai interdit que ce que Dieu avait prohibé». Un homme sortit des rangs de l'assistance et réclama trois dirhams qui lui furent payés tout de suite.

Ensuite il se leva un autre homme, qui dit : «Apôtre de Dieu, tel jour, un pauvre t'ayant demandé l'aumône, tu me dis de lui donner si j'avais quelque argent sur moi, et tu promis de me le rendre. J'ai donné, d'après ton ordre, trois dirhams à ce pauvre. Prie Dieu qu'il mette cela à mon compte». Le Prophète répliqua : «C'est une créance que tu as sur moi ; cette aumône, c'est moi qui l'ai faite». Puis il ordonna à Fadhl, fils d'Abbâs, de restituer les trois dirhams, et, s'adressant de nouveau à cet homme, il ajouta : «Maintenant donne-les à un pauvre, si tu veux, et tu en auras le mérite». Un autre homme se leva et dit : «Apôtre de Dieu, tel jour j'ai dérobé, du butin provenant de telle guerre, trois dirhams, dont j'avais besoin». Le Prophète dit à Fadhl : «Prends de cet homme les trois dirhams et mets-les au trésor<sup>123</sup>».

Après la louange à Dieu, il fit une longue invocation en faveur des soldats musulmans tombés martyrs lors de la bataille d'Uhud, sacrifiant leur vie pour la cause de Dieu.

«Il y avait un esclave de Dieu à qui Dieu avait donné le choix entre la continuation d'une vie heureuse ici-bas jusqu'à la fin du monde et entre sa réception immédiate par Dieu, et cet esclave préféra la réception par Dieu».

«Grande éloge des Ansâr pour leur comportement exemplaire et l'éminent service rendu par eux à la cause de l'Islam. Puis il dit : «O Ansâr, vous pouvez voir des préférences qui vous sont préjudiciables. Supportez-les jusqu'à ce que vous me rencontreriez au bassin de Kauthar, le jour de la résurrection. O Muhâjirûn, soyez enjoint de bien traiter les Ansâr : s'ils agissent bien, accueillez-les avec bonté, et s'ils agissent en mal, pardonnez-leur».

«Eloge prodigieux d'Abû Bakr «Je n'ai profité de la personne et des biens d'aucun individu comme j'ai profité de ceux d'Abû Bakr». Directive de fermer les portes de derrière de toutes les maisons s'ouvrant à l'intérieur de la mosquée sauf celle d'Abû Bakr<sup>124</sup>».

«Ne négligez pas l'envoi de l'expédition punitive contre le territoire byzantin, et ne méprisez pas son jeune commandant qui mérite la fonction comme la méritait avant lui son père, Zaïd, qui fut également critiqué d'aucuns (parce qu'esclave affranchi)».

«Réclamez de moi sans nulle crainte tous vos droits si j'en ai oublié un quelconque, pour que j'aïlle devant Dieu avec des comptes apurés». (Il insista beaucoup sur ce point), y revint de nouveau lors de la deuxième session de ce sermon, après la prière, lors de laquelle une des personnes présentes réclama la petite somme de cinq dirhams pour telle et telle chose que le Prophète avait oublié de payer. En toute reconnaissance et en le remerciant, le Prophète la fit rembourser sur le champ.

---

<sup>123</sup> **Tabari** « *Mohamed sceau des Prophètes* » édition Sindbad.

<sup>124</sup> **Tabari** « *Mohamed sceau des Prophètes* » édition Sindbad.

Personne ne doit commettre de fraude et de malversation aux dépens de deniers publics. Autrement ce sera un scandale le jour de la Résurrection. A cela quelqu'un de présent confessa qu'il n'avait pas remis à l'officier chargé des butins les trois dirhams qu'il avait capturés pendant une expédition. Après lui avoir demandé de s'expliquer, et voyant que ses excuses étaient valables, le Prophète fit encaisser la somme en question par le trésor public.

Enfin un autre se leva et parla ainsi : Apôtre de Dieu, je suis un hypocrite et un menteur ; prie Dieu pour qu'il ôte l'hypocrisie de mon cœur. Le Prophète pria pour lui. Omar, fils de Khattâb, dit à cet homme : Pourquoi te déshonores-tu devant toute l'assemblée ? Le Prophète dit à Omar : Mieux vaut la honte en ce monde que dans l'autre. Omar répliqua : Je pense que cet homme n'est pas hypocrite, car, s'il l'était, il n'en aurait pas honte ; il ne craindrait pas Dieu et n'aurait pas confiance en la prière du Prophète. — C'est vrai, répondit le Prophète. Puis il ajouta : Omar est toujours avec la justice, et la justice est toujours avec Omar, en tout lieu. Ensuite il se leva et rentra dans son appartement. Après quoi, le Prophète rentra à la maison. Ce fut la dernière fois que le peuple le vit vivant<sup>125</sup>».

A travers ces différents récits nous constatons que le Prophète n'a pas quitté ce monde subitement et non sans avoir au préalable réglé un certain nombre de questions. Il a tenu de plus, à saluer une dernière fois le mérite des martyrs et ceux qui l'avaient soutenu, en particulier, Abou Bakr. Le Prophète n'a donc pas omis de se rendre justice auprès de ses compagnons et du reste du monde, il a agi de manière très claire sans aucune ambiguïté.

Ce que je regrette et qui m'interpelle à la fois, est pourquoi n'a-t-il pas agi de la sorte en ce qui concerne sa succession ? Peut-on penser que le Prophète s'est évertué non sans peine, puisqu'il était souffrant, à rappeler les musulmans à l'observance du Livre de Dieu sans prononcer une parole au sujet de sa succession !

Je pense que nous sommes dans la même situation que lors du pèlerinage d'adieu, c'est à dire au moment idéal si telle était sa volonté, pour désigner Ali à la Califat, pourquoi Grand Dieu ne l'a-t-il pas fait... ! Pourquoi ?

---

<sup>125</sup> **Tabari** « *Mohamed sceau des prophètes* » édition Sindbad.

## Quelques citations de livres Chiites

**«O Ali, sois mon remplaçant en mon absence, mais ne sois pas Prophète ! »**

Au cas où une envie soudaine le prendrait... !

Un autre Compagnon de l'Imam al-Cadiq raconte :

«Un jour, j'ai dit à Abî Abdullâh (al-Cadiq) : «Il y a des gens qui prétendent que tu es un dieu, et ils nous récitent à ce propos des paroles «Coraniques» : «C'est lui qui est Dieu dans le ciel et Dieu sur la terre». «L'Imam m'a répondu : «O Sadir ! Mon ouïe, ma vue, mon épiderme, ma chair, mon sang et mes cheveux sont innocents de ces gens-là ! Allah les désavoue aussi. Ces gens-là ne sont pas de ma Religion, ni de la Religion de mes parents. Allah ne nous réunira pas le Jour du Jugement sans être en colère contre eux». L'imam al-Sâdeq a dit que l'expression «Celui qui détient la science du Livre» qui se trouve dans le Coran désigne l'imam Ali. On lui demanda de montrer la différence entre la science de ce dernier, et celle de «Celui qui a une science du Livre»

A travers ce récit, on peut comprendre comment nous en sommes arrivés là ! C'est à dire nulle part !

«L'imam Mohammad al-Bâqer fut interrogé par l'un de ses compagnons au sujet du verset Coranique : «Le Connaisseur de l'Invisible. Et il ne révèle son mystère à personne». (Coran, sourate Les Djinn, verset 26)

L'imam se hâta de lire le verset suivant :

«Excepté le Prophète qu'il aura agréé».

«L'imam Ja'far al-Sâdeq a déclaré détenir un savoir supérieur à celui de Khezr et de Moïse, car ils n'avaient pas la science des événements à venir jusqu'à la fin du monde».

«Plusieurs traditions sont aussi rapportées suivant lesquelles l'imam Ali a affirmé détenir le savoir de tout ce qui concerne les événements à venir jusqu'à la fin du monde».

«Toute chose, est par Nous, dénombrée dans un archétype explicite». Ils ont demandé : «O Prophète de Dieu, s'agit-il de la Thora, de l'Évangile ou du Coran ? Le Prophète répondit : «Non, d'aucun». Puis, il désigna mon père (Ali Ibn Abi Tâleb) et dit : «Il s'agit de cet imam dans lequel Dieu a déposé la science de toute chose<sup>126</sup>».

L'étudiant appréciera.

«Ali s'est tû pour l'unité de l'islam et il a supporté le gouvernement de ces gens-là. Pendant ces vingt-cinq ans d'attente, ce héros qui moissonnait les ennemis de son épée (...) dut se taire et rester inerte. Il voyait qu'on attaquait sa maison et qu'on insultait son épouse, mais il gardait le silence, un silence que, dans une formule lapidaire, il décrivait en disant que, pendant près de vingt-cinq ans, il avait eu comme «de la poussière dans l'œil et des épines dans la gorge<sup>127</sup>».

C'est probablement à cause de ces épines et de cette poussière, qu'Ali prénomma comme nous l'avons vu, certains de ses enfants des prénoms des trois premiers Califes !

«Quand le Prophète partit pour son ascension céleste (me'râj) le saint Ali voulut l'accompagner, mais Mohammad refusa, raconte un jeune provincial à un étranger l'interrogeant sur ses croyances. Il poursuit : Le Prophète partit, mais dans son voyage, il fut arrêté par un lion qui lui demanda son anneau pour le laisser passer. Tandis qu'il se restaurait près du Trône de Dieu, quelqu'un, dont il ne voyait que la main, lui tenait compagnie derrière une cloison. Alors que Mohammad mangeait une moitié de pomme, la main s'empara de l'autre moitié. Le lendemain, Ali demanda au Prophète de lui dire comment les choses s'étaient passées. Mohammad le lui raconta en montrant la moitié de la pomme céleste. Le saint Ali sortit alors l'autre moitié de sa poche et Mohammad vit qu'elle correspondait à la sienne (...). Puis Ali lui rendit l'anneau pris par le Lion (...) Le Prophète déclara alors : «Je ne pense pas que Ali soit Dieu, mais je ne pense pas qu'il soit séparé de Dieu».

«Né en 869 (le 15 sha'bân 255 de l'Hégire) à Sâmarrâ où son père était prisonnier, il fut nommé Abo'l-Qâsem Mohammad, comme le Prophète. Ses surnoms les plus courants sont Hojjat (garant de Dieu), Qâ'em Al Mohammad (celui qui se lève, qui ressuscite ou qui se soulève, de la famille de Mohammad), Qâ'em be-amrollâh (celui qui se soulève par ordre de Dieu, ou qui exécute l'ordre de Dieu), Mahdi (celui qui est guidé), Montazar (attendu), Sâheb oz-Zamân (maître du Temps ou de la Fin des temps).

---

<sup>126</sup> Seyyed Mojtaba Moussavi Lari « *La question de l'imamat* ».

<sup>127</sup> Sayyed Safdar Husayn « *Histoire des premiers temps de l'islam* » aux éditions du publication du séminaire Islamique page 71.

Selon une tradition Chi'ite, le Prophète aurait annoncé qu'il n'y aurait, après Hoseyn, que neuf Imams : «Le Neuvième sera le Résurrecteur ; il remplira la Terre de paix et de justice comme elle est aujourd'hui remplie de violence et de tyrannie. Il combattra pour reconduire (la révélation) au sens spirituel (ta'vil) comme j'ai moi-même combattu pour la révélation du sens littéral».

«Je ne me montrerai plus à personne, sinon quand viendra la permission divine. Mais cela n'aura lieu qu'après l'écoulement d'une longue durée. Les cœurs deviendront inaccessibles à la piété. La terre sera remplie de tyrannie et de violence. D'entre mes chi'ites il se lèvera des gens qui prétendront m'avoir vu matériellement. Attention ! celui qui prétendra m'avoir matériellement vu avant les événements de la fin, celui-là est un menteur et un imposteur. Il n'y a de secours et de force qu'en Dieu le Très-Haut, le Sublime».

Le lecteur appréciera !

## Pourquoi les deux Califes faisaient-ils appel à Ali ?

Pourquoi les deux Califes prétendument usurpateurs faisaient-ils appel à Ali ? En effet, les Chiites ne cessent de rappeler dans leurs revendications ceci :

«En tout état de cause, personne ne lui contestait ce pouvoir, puisque, même les trois premiers Califes Bien Dirigés faisaient appel à lui chaque fois qu'un problème ardu ayant trait aux domaines précités se posait à eux<sup>128</sup>».

«Que personne d'entre vous n'émette de sentence juridique dans cette assemblée, quand Ali y est présent<sup>129</sup>».

«Le Calife Omar, reconnaissant pour ce concours précieux apporté par l'Imam Ali et son attitude on ne peut plus positive, répétait souvent : «Que je ne sois jamais confronté à un problème complexe sans trouver Aboul-Hassan (l'Imam Ali) pour le résoudre», ou «Si Ali n'avait pas été là, Omar aurait péri<sup>130</sup>».

«On sait que Omar ibn al-Khattâb n'hésitait pas à consulter Ali au sujet de toute difficulté qu'il rencontrait ; et qu'il avait coutume comme nous l'avons déjà dit, de dire à ce propos : «N'eût été Ali, Omar périrait, ou encore : «PIût à Dieu que je ne rencontre pas de situation difficile à dénouer où je n'aurais pas Ali à mes côtés pour m'y aider<sup>131</sup>».

---

<sup>128</sup> Sayyed Safdar Husayn « *Histoire des premiers temps de l'Islam* » aux éditions du publication du séminaire Islamique.

<sup>129</sup> Seyyed Mojtaba Moussavi Lari « *La question de l'imamat* ».

<sup>130</sup> Sayyed Safdar Husayn « *Histoire des premiers temps de l'Islam* » aux éditions du publication du séminaire Islamique.

<sup>131</sup> Seyyed Mojtaba Moussavi Lari « *La question de l'imamat* ».

Ces récits n'ont a priori aucune raison d'être remis en question.

Les Chiïtes les utilisent donc comme argument contre les deux premiers Califes, quant à moi, je les utilise comme argument en faveur des deux premiers Califes. En effet, si les trois premiers Califes ont été comme le prétendent les Chiïtes, des usurpateurs, ils auraient donc dû faire abstraction de la loi, pourquoi alors s'évertuaient-ils (Abou Bakr et Omar) à consulter Ali, dans le souci d'obtenir le verdict le plus juste?

Je n'arrive vraiment pas à comprendre comment pouvons nous harmoniser usurpation et consultation, consultation par crainte de se tromper... !

Le Prophète dit « **donnez moi de quoi écrire je vais VOUS... »** »

Peu de temps avant de quitter ce monde, le Prophète formula la volonté d'écrire un « *écrit qui empêchera sa communauté de s'égarer* » et donc, de demeurer sur le droit chemin. Il y a eu divergence puis polémique à ce sujet. Certains étaient d'accord et disaient : « *Donnez au Prophète de quoi écrire* », d'autres avec en tête Omar, disaient : « *Le Prophète est dans les tourments de la mort* » (ou selon d'autres versions) « *il délire ! le livre de Dieu nous suffit*<sup>132</sup> ». Il y eut polémique puis vacarme, les uns voulant accéder à la demande du Prophète, les autres prenant le parti de Omar. Le Prophète excédé les fit tous sortir.

Ce récit est rapporté par quasiment tous les pionniers des Hadiths et de l'histoire, notamment par le Sahih de Boukhari et celui de Mouslim.

Ibn Abbas a dit : « Quand les souffrances du prophète devinrent vives, il s'écria : « **Qu'on m'apporte de quoi écrire afin que je vous mette par écrit ce qui vous préservera de l'erreur après moi !** ». « **La douleur domine le prophète** » dit alors Omar ; « **nous avons le livre de Dieu qui nous suffit** ». Les avis à ce moment furent partagés et la discussion devint bruyante. « **Retirez-vous, laissez-moi** » reprit le prophète « **il ne convient pas qu'on se dispute en ma présence** » ibn Abbas sortit en disant « **c'est**

---

<sup>132</sup> Sayyed Safdar Hussayn « *Histoire des premiers temps de l'Islam* » aux éditions du séminaire Islamique.

**mal, aussi mal que possible, de faire obstacle au prophète quand il désire écrire<sup>133</sup> ».**

« D'après S'aïd ben Djobair, ibn Abbas a dit « **Le jeudi, ah ! ce jeudi qu'est le jeudi !** » Et il se mit à pleurer si fort, que ses larmes mouillaient les cailloux du sol. « **C'est le jeudi, reprit-il, que les souffrances du prophète devinrent plus vives** » ; alors il dit : « **qu'on m'apporte de quoi écrire, afin que je mette par écrit ce qui, dans l'avenir vous préservera de l'erreur** » une dissension à ces mots s'éleva et la discussion auprès d'un prophète et inconvenante on déclare que l'envoyé de Dieu avait le délire mais lui, dit « **Laissez-moi, ce qui m'occupe maintenant vaut mieux que ce à quoi vous m'invitez au moment de la mort<sup>134</sup> ».**

Jetons à présent un rapide coup d'œil sur ce récit formulé par un frère Chiite.

«Le Jeudi précédant sa mort, et alors que beaucoup de ses principaux Compagnons étaient présents dans la chambre, le Prophète, étendu sur son lit, demanda qu'on lui apportât ce qu'il fallait pour écrire quelque chose : «Apportez-moi du papier et de l'encre afin que je puisse consigner pour vous un document qui vous évitera de retomber dans l'erreur». Omar s'interposa immédiatement ainsi : «L'homme est en délire. Le livre de Dieu nous suffit». Quelques-uns parmi l'assistance dirent qu'il fallait apporter le nécessaire pour écrire ; d'autres se rangèrent du côté de Omar. La discussion s'anima et des voix s'élevèrent très haut pour contrarier le Prophète. Les dames derrière les rideaux voulurent fournir le matériel de l'écriture, mais Omar les rabroua : «Silence ! dit-il. Vous êtes comme les femmes de l'histoire de Joseph. Lorsque votre maître tombe malade, vous fondez en larmes et dès qu'il va un peu mieux, vous vous mettez à faire des taquineries». Ayant entendu ces propos, le Prophète dit : «Ne les grondez pas: Elles valent sûrement beaucoup mieux que vous cependant». Maintenant quelques personnes se mirent à demander au Prophète ce qu'il désirait enregistrer. Mais le Prophète récita sur un ton de colère le verset 2 de la sourate al-Hujurât («O vous les croyants! N'élevez pas la voix au-dessus de celle du Prophète. Ne lui adressez pas la parole à voix haute, comme vous le faites entre vous, de crainte que vos œuvres ne soient vaines, sans que vous vous en doutiez»). Et dit : «Allez-vous en ! Laissez-moi seul ! Car ma condition présente est meilleure que celle à laquelle vous m'appellez». Après avoir marqué une pause, il poursuivit : «Mais faites attention aux trois injonctions suivantes : un, chassez tout Infidèle de la Péninsule ; deux, recevez avec hospitalité les délégations et offrez-leur le repas avec largesse, de la même façon que je le faisais». Quant à la troisième injonction, on dit qu'elle a été oubliée par le narrateur ou que sa mention a été omise<sup>135</sup>».

---

<sup>133</sup> Boukhari tome 1 page 56.

<sup>134</sup> Boukhari tome 2 page 366.

<sup>135</sup> Sayyed Safdar Hussayn « *Histoire des premiers temps de l'Islam* » aux éditions du séminaire Islamique.

Ce récit est probablement le texte le plus utilisé par nos frères Chiites et serait selon eux, la preuve incontestable que le Prophète avait l'intention quand il dit : «*Donnez moi de quoi écrire*» de mentionner le prénom d'Ali. Comme je l'ai dit plus haut, je serais reconnaissant au lecteur de se souvenir que les Chiites prétendent que la désignation d'Ali eut lieu sur ordre de Dieu le jour de Gadhira Kom, dans ce cas et en partant de cette hypothèse, pourquoi « re-désigner » Ali ce fameux jeudi ? Puisque selon les Chiites, la désignation d'Ali le jour de Ghadir Kom était très claire, il faut croire que non !

Certes, ce n'est pas un argument tranchant il n'en demeure pas moins qu'il souligne l'étrangeté de la prétention et donc la fragilité de l'argument.

Il est indéniable qu'un grand point d'interrogation demeure sur ce passage surtout en ce qui concerne l'intervention d'Omar, néanmoins dans le souci de demeurer clair, la question relative au comportement d'Omar, sera évoquée sous tous ses aspects dans le livre intitulé «*Les mythes fondateurs du sunnisme contemporain*<sup>136</sup>».

Revenons à présent au jour du jeudi. Il subsiste un certain nombre d'incohérences concernant ce passage à savoir.

Comment par exemple le Prophète a-t-il pu dire «*donnez moi de quoi écrire*» alors que l'on prétend que le Prophète était analphabète<sup>137</sup> et ceci nul ne l'a d'ailleurs contesté. Comment pouvait-il alors dire «*Donnez moi de quoi écrire, je vais vous écrire un écrit... ?*» Je tiens à faire savoir aux lecteurs que j'ai à la suite de mes recherches sur cette question, trouvé un texte qui peut expliquer cette phrase du prophète. En effet, je vous laisse découvrir le texte qui est rapporté par le sahih de Boukhari :

*El-Bara* a dit : « Le prophète entreprit la visite pieuse au mois de Dhou-l-qa'da. Les habitants de la Mecque refusèrent de le laisser entrer dans la ville jusqu'au moment où il s'engagea à n'y demeurer que trois jours. Quand on rédigea la convention il écrivit : « ceci est ce qui est intervenu entre Mohammed, l'envoyé de dieu. Nous ne pouvons, disaient les Mecquois, te reconnaître ce titre, car si nous savions que tu es l'envoyé de dieu, nous ne t'empêcherions pas (d'entrer) ; pour nous tu es Mohammed fils de Abdallah. Je suis à la fois l'Envoyé de Dieu et Mohammed fils de Abdallah, répliqua le prophète qui dit ensuite à Ali : « efface envoyé de Dieu » par Dieu, s'écria Ali jamais je n'effacerai ces mots. **Alors l'envoyé de**

---

<sup>136</sup> Mâamar Metmati éditions les Douze.

<sup>137</sup> « *Ceux qui suivent le Messenger, le Prophète illettré* » (Sourate 7 verset 157) « *Croyez donc en Allah, en son Messenger, le Prophète **illettré** qui croit en Allah et en ses paroles* » ( Sourate 7 verset 158 ).

**Dieu prit le papier et écrivit : Ceci est ce qui est convenu avec Mohamed fils d'Abdellah<sup>138</sup> ... »**

Ainsi, selon ce texte rapporté par le sahih de Boukhari, le prophète savait écrire ! Ce qui peut expliquer que le prophète ait dit « *donnez moi de quoi écrire je vais vous écrire...* » Néanmoins cela n'explique pas malheureusement le reste des interrogations ici présentes.

Je poursuis ;

Pourquoi le Prophète avait-il besoin d'écrire et non de dire ? En effet, sachant que le prophète était très affaibli par la maladie et qu'il devait selon la version Chiite, désigner Ali, pourquoi avait-il absolument besoin d'écrire alors qu'il lui suffisait et cela aurait été je pense plus simple, de prononcer trois lettres, Ali !

De plus, peut-on penser un seul instant que le Prophète renoncerait à écrire un texte qui selon ses termes mêmes, empêcherait sa communauté de s'égarer et cela jusqu'à la fin du monde, uniquement parce qu'il y eut tohu-bohu dans la pièce, ou encore parce que Omar affirmait que « *Le livre de Dieu nous suffit ?* ». En ce qui me concerne je ne le crois pas ! Je ne pense pas qu'un tumulte aurait suffi à dissuader le prophète si telle était sa volonté, de désigner Ali au pouvoir, surtout lorsque l'on sait qu'il s'agissait d'un pouvoir particulier, celui d'empêcher les musulmans de s'égarer et cela jusqu'à la fin du monde ! Cela me semble incroyablement incohérent, pour ne pas dire stupide. Surtout lorsque l'on sait aussi que le prophète après avoir refusé d'écrire, trouva la force de faire quelques recommandations ! Boukhari nous rapporte ce qui suit :

D'après Sa'id-ben-Djobair, ibn'Abbas dit : Le jeudi, ah ! Ce q'est le jeudi ! Et il se mit à pleurer si fort, que ses larmes mouillaient les cailloux du sol. C'est le jeudi, reprit-il, que les souffrances du prophète devinrent plus vives ; alors il dit : « **Qu'on m'apporte de quoi écrire, afin que je mette par écrire ce qui, dans l'avenir, et la préservera de l'erreur** ». Une discussion, à ces mots, s'élève ; et la discussion auprès d'un prophète est inconvenante. On déclare que l'Envoyé de Dieu avait le délire ; mais lui, dit : « **laissez-moi, ce qui m'occupe maintenant Vaut mieux que ce à quoi vous m'invitez** ».

Au moment de la mort, il fit des recommandations sur trois points : Expulsez, dit-il, de l'Arabie les polythéistes ; donnez aux députations qui

---

<sup>138</sup> Sahih Boukhari tome 2 page 235.

viendront vers vous, de la même façon que moi-même je leurs donnait. J'ai oublié, Dit Ibn-Abbas, la troisième recommandation<sup>139</sup>.

D'ailleurs les Chiïtes voient dans l'oubli de cette troisième recommandation, encore un coup tordu ! Ce qui par conséquent mettrait en accusation Ibn Abbas, alors qu'Ibn Abbas souhaitait voir Ali succéder au prophète puisque de la même famille !

Ainsi, le prophète trouve la force pour faire certaines recommandations, mais il refuse d'écrire ce fameux texte qui préservera les musulmans de l'égarement, pourquoi ? Si il s'agissait bien comme l'affirment les Chiïtes, de la désignation d'Ali, le prophète l'aurait désigné oralement tout comme il fit ses recommandations oralement, et en aucun cas il aurait abandonné sa volonté sous prétexte qu'il y a eu vacarme ! Je crois qu'il va falloir si l'on veut être crédible, trouver une autre explication au comportement du prophète. Car on ne peut raisonnablement croire que le prophète voulait désigner Ali puis suite au vacarme, décide d'abandonner son souhait tout en puisant dans ses dernières forces pour laisser des précieuses recommandations ! Je pense que ces recommandations étaient de moindre importance que la prétendue désignation, or je vois mal le prophète se soucier de certains sujets et les énumérer, tout en abandonnant un sujet non seulement beaucoup plus important, mais je dirais bien plus, fondamental !

Alors que pendant vingt trois années il a fait comme on le sait, abnégation et n'a cessé de subir toutes sortes d'oppositions et de persécutions et ce, dans le souci de transmettre le message divin afin que l'humanité soit guidée. Il disait **«même s'ils (les idolâtres) mettaient le soleil dans ma main droite et la lune dans ma main gauche je ne renoncerais pas à ma mission parce qu'elle me vient de Dieu le Très Haut»**. Le Prophète ne pouvait-il alors pas supporter une querelle négligeable ! Comment pouvait-il alors renoncer aussi vite à écrire ce fameux texte qui empêcherait l'humanité de s'égarer et cela, je le rappelle, jusqu'à la fin du monde, tout en sachant que l'écriture de ce texte lui est ordonnée par Dieu, puisque les Chiïtes affirment que les douze successeurs du Prophète ne sont que la suite naturelle d'un processus déjà bien établi par Dieu ? Ce qui sous entend que le prophète a désobéi à Dieu puisque selon ce qu'affirment les Chiïtes, cette désignation est un ordre divin !

Comment peut-on penser que, parce qu'il y eut tumulte, vacarme, clameur et désaccord, le Prophète ait renoncé à établir un

---

<sup>139</sup> Sahih **Boukhari** tome 2 page 366. **Tabari** tome 2 page 228.

texte qui devait tenir en à peine une ligne, car étant souffrant je ne pense pas qu'il eut la force d'écrire un livre, un écrit qui préserverait la communauté de l'égarement jusqu'au jour dernier ? De plus, comment le Prophète pouvait-il écrire un écrit qui empêcherait l'égarement des hommes jusqu'à la fin du monde, alors que lui-même avait prédit cet égarement des Musulmans avec le temps et au fur et à mesure que l'on se rapprocherait de la fin du monde ?

N'avait-il pas dit notamment:

«Il arrivera des temps, après moi, où rien ne sera aussi masqué que la vérité et rien d'aussi triomphant que l'iniquité, où les mensonges sur Dieu et son Messager seront la chose la plus courante. Aucune marchandise n'aura moins de valeur que le Livre lorsqu'il sera cité dans son sens exact, et rien d'aussi cher que lui lorsque son sens sera déformé. Les gens s'accorderont pour la désunion. Du Livre, ils ne retiendront que le nom et ils n'en sauront que l'écriture et la calligraphie. Ils persécuteront les pieux sous toutes les formes, ils proclameront que leur attachement à Dieu est une imposture et ils puniront toute bonne action comme si elle était un péché. Ceux qui vous ont précédés ont été anéantis pour leur relâchement et leur insouciance, lorsque le destin les a frappés et que l'excuse n'était plus valable et que la résipiscence n'était plus acceptée, alors ils eurent pour compagnons la détresse et la vengeance<sup>140</sup>».

Comment le Prophète pouvait-il rédiger un écrit qui empêcherait les Musulmans de s'égarer en suivant Ali, alors qu'Ali lui-même voulait renoncer au pouvoir quand il dit :

**«Autrefois je désirai le pouvoir, mais maintenant je m'en soucie plus; c'est une position plus aisée d'être éloigné du pouvoir. Proclamez l'homme que vous voudrez, je me soumettrai à lui<sup>141</sup>».**

De plus, Ali n'allait pas vivre éternellement, comment pourrions-nous alors n'être « jamais égarés » après sa mort !

Comment pouvons-nous sans défier le bon sens harmoniser tout cela ? En ce qui me concerne, je l'avoue, je suis complètement dans le brouillard !

---

<sup>140</sup> « *Les signes de la fin des temps* » édition Alif.

<sup>141</sup> Récit rapporté par l'historien **Tabari** page 334.

## Entre quelles mains le Prophète a-t-il rendu l'âme ?

Autre point de désaccord théologique. La question n'est pas de savoir où le Prophète a rendu l'âme, mais entre quelles mains ? J'aimerais préciser que cette divergence n'a rien à voir avec la question de la Califat, elle suscite néanmoins il est vrai, un certain nombre d'interrogations. En effet, pourquoi cette contradiction entre ceux qui prétendent que le Prophète quitta ce monde entre les mains d'Ali, et ceux qui affirment que c'était entre celles de son épouse Aïcha ? Il s'avèrera très difficile, sinon impossible, de prouver que le Prophète est mort entre telles et non telles autres mains. Cependant, un indice existe dans le récit qui va suivre :

«La fièvre du Prophète revint à la charge dans la maison de Maymûnah, en s'aggravant et avec des accès occasionnels d'évanouissement. Toutes ses femmes et tous ses parents se rassemblèrent pour le voir. On lui conseilla de ne plus se déranger pour rendre visite à tour de rôle à toutes ses femmes, comme il le désirait, et de rester tranquille dans un même endroit pendant sa maladie. La maison de Ayechah fut proposée et admise à ce propos, d'une façon unanime. Le Prophète, la tête bandée et les vêtements mis hâtivement autour de son corps, fut conduit à la demeure de Ayechah, soutenu par al-Fadhli, le fils d'al-Abbâs d'un côté, par Ali son cousin et fils adoptif de l'autre. Selon le récit fait par Ayechah, celle-ci affirme que le Prophète était soutenu d'un côté par al-Fadhli, de l'autre par une autre personne. Elle répugnait à citer le nom de Ali, en raison du sentiment d'inimitié qu'elle éprouvait pour lui<sup>142</sup>».

---

<sup>142</sup> Sayyed Safdar Hussayn « *Histoire des premiers temps de l'Islam* » aux éditions du séminaire Islamique.

Les frères Chiites ne contestent pas que le Prophète est bien mort dans la maison d'Aïcha (que Dieu soit satisfait d'elle), ce qui est rapporté par tous les historiens. D'ailleurs, comment pourrait-on le nier puisqu'il est enterré dans la demeure d'Aïcha ? Cependant, les Chiites continuent à affirmer que le Prophète est mort entre les mains d'Ali. En effet, ce n'est pas parce que le prophète est mort dans la maison de son épouse, qu'il est décédé entre ses mains ! Logique ! Ils s'appuient eux aussi sur des écrits historiques. En effet, les Chiites acceptent le fait que le Prophète se soit rendu dans la demeure de son épouse Aïcha où il rendit l'âme, il aurait cependant selon eux, rendu en ce même lieu son dernier souffle entre les mains non pas d'Aïcha, mais d'Ali.

**Ma question est la suivante : Pourquoi le prophète ne s'est-il pas rendu chez Ali si il désirait mourir entre ses mains ?**

En effet, sachant qu'il vivait ses derniers instants il aurait sans aucun doute formulé sa volonté si tel était le cas, de rendre son dernier souffle non pas chez Aïcha, mais chez Ali, alors pourquoi ne l'a-t-il pas fait ?

Pourquoi n'a-t-il pas demandé à être conduit de la demeure de Maimouna (le prophète était d'abord dans la demeure de son épouse Maimouna puis il a souhaité se rendre au plus vite dans la demeure d'Aïcha, il devait néanmoins attendre comme la loi le prévoit le tour de cette dernière) vers celle d'Ali et non vers celle d'Aïcha ?

J'avoue que cela aurait été plus logique si sa volonté était de mourir entre les mains d'Ali.

## Abou Bakr et Omar, tous deux enterrés aux côtés du Prophète

Un autre fait historique m'interpelle vivement, celui de l'enterrement des deux premiers Califes Abou Bakr et Omar. Ils sont comme nous le savons, tous deux inhumés aux côtés du Prophète avec cette position particulière, que la tête d'Abou Bakr est posée au niveau de l'épaule du Prophète et celle d'Omar au niveau de l'épaule d'Abou Bakr. En forme d'escalier. Il me semble bien étrange que des hommes à qui l'on reproche des agissements dignes des plus grands tyrans, manifestent le besoin lors de leur dernière volonté, d'être ensevelis aux côtés de celui qu'ils «auraient trahi» ! Et surtout, d'insister pour que leur tête ne soit pas au même niveau que celle du Prophète Mohamed (que la paix et la prière soient sur lui) en signe on l'a bien compris, d'humilité.

Tout comme ils refusaient de s'asseoir sur la marche où s'asseyait le prophète lors de ses prêches. En effet, Abou Bakr s'asseyait sur celle du dessous, et Omar sur celle du dessous d'Abou Bakr. Seul paraît-il, Otman avait dérogé à cette règle. Il y a de toute évidence quelque chose qui ne tient pas debout ou plutôt qui défit le bon sens ! En ce qui me concerne, j'ai du mal à croire que ces hommes aient dans un premier temps et selon les Chiites, agi comme des despotes, et dans un deuxième temps, aient désiré être enterrés aux côtés du guide dans la position que l'on a décrite !

Compte tenu des textes que nous avons pu lire, il est à retenir, que nous ne sommes plus à une bizarrerie près !

## C'est Abou Bakr qui durant la maladie du Prophète dirige la prière

«C'est un fait admis que jusqu'au soir du Jeudi précédant son décès, le Prophète continua à aller au Masjid pour diriger les prières à toutes les occasions. Mais la nuit de ce Jeudi-là, on dit qu'il ne put présider à la congrégation».

Il y a beaucoup de hadiths qui affirment que c'est Abû Bakr qui conduisit la prière de nuit ce jour-là. On dit qu'à dix-sept reprises, le Prophète recommençant à faire la prière de la nuit du Jeudi précédant sa mort, et ne pouvant pas présider à la congrégation au Masjid, commanda à Abû Bakr de diriger la prière. Il est admis également que le matin du jour de sa mort, le Prophète alla au Masjid, s'assit à côté d'Abû Bakr qui présida à l'assemblée et que lorsque les prières prirent fin, le Prophète fit un sermon du haut de la chaire avec une voix si puissante que sa portée dépassa de très loin les portes extérieures du Masjid.

A l'heure de la prière de nuit du Jeudi, le Prophète donna l'ordre de demander à Abû Bakr de diriger les prières. Ayechah dit alors : «O Prophète ! Abû Bakr a le cœur fragile. Ordonne plutôt que Omar dirige les prières». Le Prophète consentit à cette demande, mais Omar en recevant l'ordre du Prophète objecta qu'il ne pouvait pas remplacer Abû Bakr tant qu'il était présent. Finalement ce fut Abû Bakr qui dirigea les prières. Dans l'intervalle, le Prophète se sentant suffisamment rétabli, vint au Masjid. Abû Bakr ayant vu le Prophète arriver, s'apprêta à regagner sa place dans l'assemblée, pour laisser le lieu libre pour le Prophète. Mais ce dernier le retint par ses vêtements et lui ordonna de rester là où il était et il prit place à côté de lui, et se mit à réciter alors qu'Abû Bakr dirigeait la prière.

Ibn Khaldûn dit qu'à dix-sept reprises le Prophète dirigea de la même manière les prières d'Abû Bakr en étant assis à côté de lui alors que la congrégation était dirigée par ce dernier.

Selon une autre tradition, le Prophète avait ordonné à Abdullâh Ibn Zam'ah de demander aux membres de la congrégation de lire eux-mêmes les récitation des prières. Alors que Abdullâh se dirigeait vers le Masjid, Omar fut le premier à le rencontrer. Aussi lui demanda-t-il de diriger les prières. Omar se mit alors debout et de sa voix puissante il commença à réciter la formule préparatoire à la prière, «Allâhu Akbar». Le Prophète entendant la voix de Omar depuis son appartement, s'écria : «Non ! Non ! Ne laissez personne d'autre qu'Abû Bakr diriger les prières». Omar se retira et désapprouva la conduite de Zam'ah. Celui-ci reconnut alors que le Prophète ne lui avait nommé aucune personne en particulier pour conduire les prières.

Une troisième tradition affirme : «Lorsque l'heure de la prière en assemblée fut arrivée, le Prophète demanda de l'eau pour faire ses ablutions. Mais essayant de se lever, ses forces le trahirent au point qu'il commanda qu'Abû Bakr récite les prières dans la congrégation. Et ayant donné cet ordre, il s'évanouit. Dès qu'il reprit connaissance, il demanda si Abû Bakr avait bien reçu son ordre. Ayechah répondit qu'Abû Bakr avait le cœur tendre, qu'il pleurerait et que les gens entendraient difficilement sa voix ; bref, qu'Omar conviendrait mieux, s'il recevait l'ordre de diriger les prières. Mais le Prophète réitéra l'ordre qu'Abû Bakr récite les prières à la congrégation. Ayechah recommanda encore Omar pour cette tâche, mais le Prophète voulait que personne d'autre qu'Abû Bakr ne fasse les récitation. Ensuite, sur l'insistance de Ayechah, on exhorta le Prophète à autoriser Omar à présider à la congrégation. Contrarié et irrité, le Prophète s'exclama : «Vraiment vous êtes pareils aux femmes stupides de l'histoire de Joseph ! Faites exécuter tout de suite l'ordre que j'ai donné». L'ordre fut donné et Abû Bakr se mit à réciter le Takbîr. Dans l'intervalle, Le Prophète ayant récupéré ses forces, était venu au Masjid, soutenu par Alî et Abbâs. Lorsqu'Abû Bakr entendit le bruissement des vêtements du Prophète, il s'apprêta à revenir en arrière pour se ranger parmi la congrégation, mais le Prophète lui ordonna de rester à sa place et il s'assit à côté de lui. Ainsi, dans la prière, Abû Bakr fut dirigé par le Prophète et la congrégation par Abû Bakr.

Il est unanimement rapporté et reconnu, que c'est bien Abou Bakr qui durant la maladie qui devait emporter le prophète, dirigeât la prière. Ce fait historique ne souffre d'aucune contestation. Quelle conclusion pouvons nous donc tirer de ce passage historique ? Nous pouvons affirmer que si le Prophète a désigné Abou Bakr afin de diriger la prière, c'est sans doute parce qu'il avait une très bonne image de lui, ce qui bien sûr n'empêche pas il est vrai, que cet homme puisse ultérieurement dévier de la voie tracée.

Le Prophète était cependant un homme d'une grande perspicacité, il savait reconnaître quelqu'un de sûr à quelqu'un de moins sûr, si donc il accorda ce grand mérite à Abou Bakr de le remplacer, il devait voir en lui un homme d'une intégrité sérieuse et d'une droiture évidente.

Car jamais le Prophète n'aurait laissé sa place s'il subsistait le moindre doute au sujet de la piété et de l'intégrité de son remplaçant, en l'occurrence à Abou Bakr. Peut-on alors penser que subitement, après plus de vingt années de lutte, de souffrance, de sacrifice, Abou Bakr pour un pouvoir qui ne durera que très peu de temps, en l'occurrence, deux années et quelques mois, se corromprait ?

Plus étrange, Abou Bakr se corromprait pour un pouvoir et un profit qui ne lui procura aucun bien matériel !

Ce ne serait, et c'est le moins que l'on puisse dire, pas très intelligent de sa part.

## Usurper le pouvoir oui mais pour quoi faire ?

Quand l'homme (l'être humain) agit, c'est toujours pour un intérêt ou plus exactement, afin d'obtenir une chose, un bien...etc. On ne fait pas d'efforts comme cela inutilement uniquement pour passer le temps, à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'un coup d'Etat. Puisque c'est bien cela que l'on reproche aux trois Califes, d'avoir spolié l'imam Ali. Essayons de voir à présent pour quels intérêts ils auraient agi ainsi. Je tiens à vous avertir qu'il va vous falloir de bonnes lunettes ! Voici quelles sont les charges que les Chiites retiennent contre les deux premiers Califes.

A l'encontre d'Omar :

**«Omar fut le premier à adopter l'usage du fouet. Il fut le premier à rassembler les gens pour prier sur le mort avec quatre Takbîrs seulement».**

**«Omar fut le premier à interdire le «Mot'ah», le mariage à durée limitée».**

**«Omar fut le premier à instituer al-Tarâwîh du mois de Ramadhân».**

**«Omar fut le premier à se donner le titre de «Commandeur des Croyants».**

**«En l'an 14 A.H. Omar introduit le Service Spécial de récitation du Coran au mois de Ramadhân, et il réunit pour la première fois les gens pour une prière qu'il appela «Al-Tarâwîh».**

A l'encontre d'Abou Bakr :

« Pendant sa maladie, Abû Bakr exprima avec amertume son regret pour trois de ses actes : « J'aurais aimé ne les avoir pas faits ». Ce sont :

**« La rafle dans la maison de Fâtimah malgré les conspirations dont il dit avoir été l'objet ; 2 - Le fait d'avoir fait brûler vivant Fujâ'ah al-Salmî. Il dit à ce propos que cet homme aurait dû être soit relâché soit passé par le sabre, mais non pas brûlé ; 3 - Le fait d'avoir épargné le rebelle Ach'ath à qui il maria par la suite sa sœur Om Farwah. Cet homme, dit-il, avançait toujours dans la bassesse<sup>143</sup> ».**

---

<sup>143</sup> Sayyed Safdar Hussayn « *Histoire des premiers temps de l'Islam* » aux éditions du séminaire Islamique.

Ce qui constitue, il faut le dire, très peu de charges contre des personnes que l'on présente comme des despotes, des usurpateurs !

Mettre en péril des dizaines d'années de bonnes œuvres pour ne gagner aucun profit, cela me semble être un non sens ! Si je résume bien, les charges retenues contre Omar sont d'avoir été, le premier à adopter l'usage du fouet, d'avoir accompli quatre tékbirs au lieu je suppose de cinq, d'avoir interdit le mariage temporaire, d'avoir institué les tarawihs, d'être le premier à s'être donné le titre de commandeur des croyants.

Et en ce qui concerne Abou Bakr, aucune charge n'a été retenue, en somme il aurait eu un parcours sans faute, dix sur dix ! Alors que comme nous l'avons vu, c'est lui qui a exprimé des regrets au sujet de la rafle dans la maison de Fatima et d'avoir fait brûler vivant Fujâ'ah al-Salmî. Il dit à ce propos que « ***cet homme aurait dû être soit relâché soit passé par le sabre, mais non pas brûlé*** ». C'est encore lui qui a épargné le rebelle Ach'ath et qui le maria par la suite à sa sœur Om Farwah. Cet homme, décrivait-il, « *avançait toujours dans la bassesse* ».

Ce qui semble pour le moins paradoxal, et c'est le moins que je puisse dire, est qu'Abou Bakr ne se repentit pas « d'avoir usurpé » la succession du Prophète !!!

Si je ne m'abuse, nous pouvons dire que ces hommes étaient des Saints... ! En effet, après plusieurs années d'activité religieuse, on ne retient contre Omar que deux ou trois charges, ce qui est il faut le reconnaître, très peu pour un « tyran » ! De plus, quand je dis *charge*, je crois que l'on est plus dans la caricature qu'en présence de véritables charges ! En effet, on lui reproche d'être le premier à avoir utilisé le fouet, peut-on considérer cela comme une véritable innovation ? Bien sûr que non, puisque l'innovation consiste à introduire dans le corps de l'institution une pratique contraire à l'islam, or ce n'est pas ce qu'à fait Omar puisqu'il n'a jamais imposé à qui que ce soit la pratique du fouet. Dans le cas contraire que devons-nous penser des mollahs qui dirigent l'Iran... !

Il est vrai que la visite (en France) du Président Khatami était parfaitement en harmonie avec la morale et la loi de l'Islam, peut-être a-t-il simplement voulu rendre hommage au million de victimes de la guerre Iran/Irak... ! La France n'était-elle pas le bras armé du mercenaire Saddam Hussein, dit le boucher de Bagdad ! Un million de

victimes chez les Iraniens et un grand sourire bien blanc pour Chirac ! Mon Dieu quelle conformité aux préceptes de l'Islam ! Bravo !

Nous sommes quand même en droit, nous autres petits Musulmans, de nous demander où est l'exemple d'Ali !

On reproche aussi à Omar d'avoir établi quatre tékbirs, en ce qui me concerne je remets en question cette accusation. En effet, je ne vois pas bien l'intérêt de réduire ou d'augmenter le nombre de tékbirs (le fait de dire Allah Akbar, Dieu est le plus grand) de plus, d'innombrables récits nous sont parvenus selon lesquels, le Prophète faisait quatre tékbirs, récit qui ne semble pas être reconnu par les Chiites. Omar aurait également interdit le mariage temporaire, je pense que le mariage temporaire a été autorisé à un moment précis c'est-à-dire lors des campagnes militaires, peut-être alors lui semblait-il justifié de l'interdire quand les soldats étaient relevés tous les quatre mois, réforme qui n'existait pas à l'époque du Prophète. Il n'y avait en effet plus lieu de contracter ce genre d'union. Puisque le mariage temporaire a été non pas la règle, mais l'exception.

Cependant, si Omar l'a interdit définitivement, alors en effet, il y a matière à se poser des questions !

Contrairement aux Chiites qui l'autorisent même en temps de paix, on imagine alors la situation sociale du pays ! Il aurait aussi institué les *tarawih*, c'est-à-dire les prières durant le mois du ramadan, je pense que le mot institué est trop fort. En effet, il aurait plutôt, après avoir constaté que le nombre de prieurs augmentait tout en étant dispersés dans la mosquée, conseillé de se rassembler pour prier ensemble. Cependant il est vrai, la réalité de cette accusation reste à revoir. On reproche également à Omar, d'avoir été le premier à s'attribuer le titre de commandeur des croyants, est-ce un crime...!

Je pense que ces accusations sont complètement déplacées, comme l'est d'ailleurs celle d'avoir reproché à Otman la perte de la bague du Prophète. Quant à Abou Bakr, comme je l'ai dit, les «procureurs» Chiites n'ont rien retenu contre lui ! Sauf bien sûr d'avoir «usurpé» la succession du prophète, sans pour autant en rapporter la preuve ! J'avoue que je ne comprends, plus rien... On ne cesse d'hurler au scandale, au putsch, au déviationnisme, aux innovations, à la tyrannie, au crime, au complot, au meurtre, mais concrètement, où sont les charges ?

A contrario, si nous voudrions dresser une liste des innovations des Chiites, il nous faudrait plusieurs jours pour l'achever !

## Incompréhension !

Parfois, à la lecture de certains livres Chiïtes on est, et c'est le moins que l'on puisse dire, complètement surpris ! Nous lisons par exemple que : Des Juifs lui ont dit (à Ali) : « A peine avez-vous enterré votre Prophète, que la dissension s'est installée au milieu de vous ». L'Imam leur dit : **Nous disputons de son représentant et non de son Message**. Alors que vous autres, à peine les pieds séchés de la traversée de la mer vous avez dit à votre Prophète en voyant un peuple attaché à ses idoles : «O Moïse ! Fais-nous un Dieu semblable à leurs dieux». Il ajouta : «Vous êtes un peuple ignorant ».

Cette citation est extraite du livre culte intitulé « *la voie de l'éloquence*<sup>144</sup> » attribuée à l'imam Ali. C'est donc l'imam Ali en personne qui dialogua avec les juifs. Alors que ces derniers critiquaient les Musulmans au sujet de la succession du Prophète, Ali leur rétorqua «*Nous disputons de son représentant et non de son Message*». Les Chiïtes reconnaissent donc eux mêmes qu'Ali dissocia, représentant et message, alors que selon la doctrine Chiïte, il ne peut exister de respect du message sans l'autorité d'au moins l'un des douze imams ! Je poursuis ;

**Ali dit : «Ceux qui avaient prêté serment d'allégeance à Abu Bakr, Omar et Othman viennent d'en faire autant pour moi, dans les mêmes conditions et pour les mêmes causes<sup>145</sup>».**

On constate qu'Ali tire exemple de la procédure d'élection des trois premiers Califes et donc indirectement l'avalise. Il ne parlerait probablement pas ainsi, si cette élection avait été entachée de manipulation comme l'affirment nos frères Chiïtes, du moins je le pense !

---

<sup>144</sup> L'Imam Ali « *La voie de l'éloquence* ».

<sup>145</sup> L'Imam Ali « *La voie de l'éloquence* ».

Écoutons Ali en personne parler du Calife Umar Ibn al-Khattâb :

«Par Dieu ! Umar a estimé le temps à sa juste valeur et y a traité ce qui soutient ses assises. Il a dépassé les conflits internes et a établi la Sunna. Il nous a quitté, moralement propre, avec peu de défauts. Il a gagné son bien et devancé son mal. Il a accompli ce qu'il faut dans l'obéissance de Dieu et L'a craint comme il se doit. Il est mort laissant les autres au milieu des voies achevées. Celui qui y est perdu ne trouve pas le chemin et celui qui y est guidé ne trouve pas la certitude<sup>146</sup>».

De bien drôles de propos à l'adresse d'un « spoliateur ! » Je rappelle que ce récit est extrait du livre que les Chiïtes attribuent à l'imam Ali, ils ne pourront donc contester ces propos. Je pense que cela se passe de tout commentaire... !

**«Omar ibn al-Khattâb vit un jour un homme dire du mal de Ali. Il lui dit : «Tu es un hypocrite ! Car j'ai entendu l'Envoyé de Dieu dire : «Ali est vis-à-vis de moi comme Haroun fut vis-à-vis de Moïse, sauf qu'il n'est point de Prophète après moi<sup>147</sup>!»».**

Comment Omar, que l'on ne cesse de présenter comme un despote et ennemi de la famille du Prophète, pourrait-il tenir de tels propos, si justes et si affectueux si vraiment il était comme le prétendent les Chiïtes, l'ennemi d'Ali ?

---

<sup>146</sup> Nahj al-balâgha (La voie de l'éloquence) Tome 2 page 222.

<sup>147</sup> Sayyed Safdar Hussayn « *Histoire des premiers temps de l'Islam* » aux éditions du séminaire Islamique.

## Où étaient les Chiites ?

Je disais plus haut qu'il n'y a pas eu d'opposition (sérieuse) à l'investiture d'Abou Bakr comme Calife, je m'explique à présent, en partant de cette interrogation « *où étaient les Chiites?* ». On prétend qu'il existait déjà à l'époque du Prophète des Chiites puisque ces derniers affirment comme je l'ai dit antérieurement, que le Chiisme est concomitant avec l'avènement de l'Islam, dans ce cas comment peut-on expliquer ces différents récits historiques ?

«Un silence pesant s'abattit sur le lieu du rassemblement, silence qui contrastait singulièrement avec la nécessité de mobilisation générale face aux menaces du Califat bien dirigé. Un homme parmi l'assistance, Ady Ibn Hâtam, honteux de l'attitude passive de celle-ci, s'écria : «Je suis le fils d'Hâtam. Gloire à Dieu ! Quelle attitude détestable ! Pourquoi ne répondez-vous pas à l'appel de votre Imam, (l'imam Hassan) le fils de la fille de votre Prophète. Que sont devenus ces beaux parleurs qui se disaient être rompus aux combats lorsqu'ils se trouvaient en sécurité, mais qui fuient comme des lapins lorsque la situation devient sérieuse. Ne craignez-vous donc pas la colère de Dieu ! Ni la honte ! Ni l'humiliation ! » Il sortit de la Mosquée, enfourcha sa monture et se dirigea vers al-Nukhaylah<sup>148</sup>».

«Son attitude courageuse, son esprit de devoir ne firent toutefois pas d'émules. La foule resta immobile et passive. Face à cette défection une élite d'hommes pieux, tels que Qaïs Ibn Sa'ad Ibn Abadah al-Ançâri, Ma'qal Ibn Qaïs al-Riyâhi, Ziyâd Ibn Ca'çah al-Temimi s'indignèrent et stigmatisèrent la passivité de l'assistance<sup>149</sup>».

«L'Imam al-Hassan descendit de la chaire et se dirigea vers le campement de son armée à al-Nukhaylah après avoir demandé à al-Maghirah Ibn Hârith Ibn Abdul Muttalib de le remplacer à la tête du gouvernement de Kufa et de continuer à inciter les Kufites à s'engager dans

---

<sup>148</sup> Sayyed Safdar Hussayn « *Histoire des premiers temps de l'Islam* » aux éditions du séminaire Islamique.

<sup>149</sup> Sayyed Safdar Hussayn « *Histoire des premiers temps de l'Islam* » aux éditions du séminaire Islamique.

l'armée califale. Les fidèles suivirent l'Imam al-Hassan du moins sans grand enthousiasme, sinon presque à contre-cœur. Sans les efforts de la poignée d'hommes pieux et généreux qu'étaient Qaïs, Adi... etc. précités, aucune mobilisation n'aurait été possible<sup>150</sup>».

«Donc grâce à la bonne volonté et à l'ardeur de quelques fidèles, l'Imam al-Hassan réussit à entraîner derrière lui une armée de plusieurs milliers de combattants, mais une armée hétéroclite, composée de plusieurs courants opposés et contradictoires et tirailée par des motivations diverses. En tout état de cause, depuis la désertion de Obeidullah, les nouvelles alarmantes concernant la multiplication des désertions dans la première armée continuaient à se succéder au campement de l'Imam al-Hassan, où on estimait le nombre de soldats déserteurs à 8000 hommes, soit les deux tiers de l'effectif total qui était de 12 mille combattants. Sachant que l'armée ennemie comptait environ 60 mille hommes auxquels s'ajoutaient vraisemblablement les 8 mille déserteurs de l'armée califale, le rapport de force, était devenu disproportionné : 68 mille hommes pour l'armée omayyade contre 4 mille (le reste forces de l'armée de Obeidullah) et 8 mille (l'armée de Madâ'in commandée par l'Imam al-Hassan) pour les forces de la légalité<sup>151</sup>».

«Les agents de Mu'âwiyeh apportèrent la goutte qui fait déborder le vase lorsqu'ils entrèrent à Madâ'in pour annoncer sur un ton faussement alarmiste : «Qays Ibn Sa'ad est tué ! Sauve qui peut», ce qui provoqua un début de panique et d'émeute dont profitèrent quelques soldats pour investir les tentes de l'Imam al-Hassan, piller ses effets et essayer même d'arracher le tapis de prière sur lequel il était assis. Dégoûté et effrayé par l'attitude ces soldats l'Imam se réfugia dans le Cabinet Blanc à Madâ'in<sup>152</sup>».

«Selon un autre récit, lorsque l'Imam al-Hassan arriva à Sâbât, avant de regagner son refuge, un homme de la tribu de Bani Asad (al-Jarrâh Ibn Sanan) qui l'avait précédé à ce relais, jaillit soudain, attrapa la bride de sa monture, et lui donna un coup d'épée à la jambe, le blessant très grièvement. Paradoxe ! Déception ! De partout des voix s'élevèrent : «Signez le contrat de réconciliation». Aucun avis contraire, aucune voix discordante, même dans les rangs des Muhakkimah, censés refuser tout compromis avec Mu'âwiyeh ! Avaient-ils fini par se convaincre eux aussi que la conjoncture actuelle n'était guère propice et qu'une bataille contre la puissance montante de Mu'âwiyeh était dans les temps qui couraient perdue d'avance ? Cet empressement des soldats de l'Imam al-Hassan d'exprimer quasi unanimement leur désir de ne pas se battre, sans surprendre totalement le petit-fils du Prophète, tua en lui tout espoir de tenter à nouveau de mobiliser les Musulmans dans le combat qu'il voulait mener dès le premier jour de son Califat contre la rébellion déviationniste. L'Imam a compris que tous ses prêches, tous les efforts inlassables qu'il avait déployés pour les amener à prendre conscience de l'importance de l'enjeu,

---

<sup>150</sup> Sayyed Safdar Hussayn « *Histoire des premiers temps de l'Islam* » aux éditions du séminaire Islamique.

<sup>151</sup> Sayyed Safdar Hussayn « *Histoire des premiers temps de l'Islam* » aux éditions du séminaire Islamique.

<sup>152</sup> Sayyed Safdar Hussayn « *Histoire des premiers temps de l'Islam* » aux éditions du séminaire Islamique.

de la nécessité impérieuse de défendre la ligne du Prophète et du Califat Bien Dirigé, étaient vains, et que par conséquent, pour le moment, engager une épreuve de force inégale et désespérée contre les rejetons d'Abou Sufiyân, d'Abou Lahab et de la Porteuse de bois (Hammâlat al-Hatab), équivalait à court terme à un suicide et à long terme s'avérerait du moins sans grand effet sinon nuisible. Ayant perdu tout espoir de pouvoir compter sur une armée capable sinon d'obtenir une victoire décisive sur les troupes de Mu'âwiyeh, du moins de leur tenir tête, l'Imam al-Hassan finit donc pour envisager avec un serrement de cœur l'idée de la Réconciliation, espérant que cet énorme sacrifice lui permettrait de sauvegarder l'essentiel de ce qu'il avait la charge de garder et le devoir de sauver : l'avenir du Message. On commença à entendre par ci et par là des grognements de protestation ou de reproche contre la signature de ce traité même et surtout parmi ceux qui jusqu'à la veille ne cessaient de grommeler chaque fois que l'Imam les incitait au combat<sup>153</sup>».

Hassan dit : **«Je les laisse s'entre-déchirer entre eux pour le pouvoir de ce bas-monde. Je n'en ai pas besoin<sup>154</sup>».**

Et il dit ailleurs :

**«Par Dieu, je n'ai accepté la réconciliation que lorsque j'ai désespéré de trouver des combattants. Si j'en avais trouvés, je l'aurais combattu jour et nuit jusqu'à ce que Dieu juge entre moi et lui<sup>155</sup>».**

«Ali prononça ensuite un sermon, dans lequel il reprocha aux gens de Koufa leur attitude, et dit : **Vous ne répondez jamais aux appels que je vous adresse. Je prie Dieu qu'il me donne de meilleurs sujets que vous ou qu'il me rappelle à lui, et qu'il vous donne un maître dur et impitoyable<sup>156</sup>».**

**«Les troupes qui étaient restées fidèles à Hasan jusqu'alors, se révoltèrent maintenant et réclamèrent leur solde. Ils pénétrèrent même dans ses appartements privés, et il fut maltraité et blessé<sup>157</sup>».**

Tous ces extraits sont tirés de livres non pas Sunnites, mais Chiites. Force est alors de constater à travers ces différents récits, que la démission d'Ali ainsi que celle de son fils Hassan, avait pour cause essentielle, l'abandon de leurs propres partisans, donc des prétendus Chiites ! Je renouvelle donc ma question ; **Où étaient donc les Chiites censés exister depuis l'avènement de l'islam et censés avoir soutenu Ali et Hassan ?**

---

<sup>153</sup> « *Traité de réconciliation entre l'imam Hassan et Mourawiya* » pages 44 & 45 édition l'association Ahl-Elbeit.

<sup>154</sup> « *Traité de réconciliation entre l'imam Hassan et Mourawiya* » pages 44 & 45 édition l'association Ahl-Elbeit.

<sup>155</sup> « *Traité de réconciliation entre l'imam Hassan et Mourawiya* » pages 44 & 45 édition l'association Ahl-Elbeit.

<sup>156</sup> L'histoire par **Tabari**.

<sup>157</sup> « *Traité de réconciliation entre l'imam Hassan et Mourawiya* » pages 44 & 45 édition l'association Ahl-Elbeit.

Je disais antérieurement qu'il n'y avait pas eu d'opposition sérieuse à l'investiture d'Abou Bakr. Cependant, l'histoire a rapporté que lors de l'investiture d'Abou Bakr, certains des compagnons s'étaient en signe d'opposition retranchés dans la maison d'Ali, selon les mêmes historiens ils n'étaient pas nombreux, une dizaine. Comme le rapporte le théologien Chiite Mortada Rassakalé dans son livre intitulé «*Le savoir des écoles*» on prétend qu'il s'agissait de Chiites. Leurs prénoms sont les suivants :

- Abbas ibn Abd Motalib
- Salman Farci (le persan)
- Amar ibn Yasser
- Ba'la ibn Razab
- Sa'ad ibn Abi Waqas
- Ratab ibn Abi La'hab
- Abou Dar Gafari
- Mikdad ibn Assod
- Abi ibn Karba
- Talhat ibn Rabid Allah

Ils n'étaient donc, pas plus de dix, ce qui est, il faut le dire, très peu ! Ou alors, le Chiisme qui est comme l'affirment les Chiites concomitant avec l'islam n'a pas eu de nombreux adhérents ! Voyons à présent s'ils étaient en effet Chiites comme on veut nous le faire croire.

### **Abbas ibn abd Motalib**

Demi-frère du père de Mohamed par sa mère Nutayla fille de Djanab d'al Namir. Il succomba à l'âge de 88 ans environ en l'an trente deux de l'hégire. Tout laisse à penser qu'il ne participa à aucun des conflits intestinaux. Son pedigree se passe de commentaire.

### **Salman Farci (le Persan)**

(-) <sup>158</sup>

### **Amar ibn Yasser**

L'un des seuls, sinon le seul à avoir accompagné Ali jusqu'au bout.

### **Ba'la ibn Razib**

Il perdit la vue après s'être retiré à Kûfa, il mourut vers l'an 72.

### **Sa'ad ibn abi Waqas**

---

<sup>158</sup> Je n'ai malheureusement pu retrouver la vie de ce dernier comme c'est le cas pour d'autres.

Quand il fut sollicité à prendre part au conflit contre Mourawiya il dit : «Donnez moi une épée qui distinguerait le croyant de l'infidèle». Ce qui prouve qu'il n'assista pas Ali lors de ce conflit. Certains prétendent qu'il refusa de faire acte d'allégeance à Ali après la mort du troisième Calife Otman et le fit à Mourawia<sup>159</sup>.

### **Ratab ibn abi la'hab**

(-)

### **Abou dar Gafari**

Il se retira à al Rabadha où il mourut en l'an trente deux de l'hégire.

### **Mikdad ibn Assod**

(-)

### **Oubi'a ibn Karba**

(-)

### **Talhat ibn rabid Allah**

Il combattit non pas pour, mais contre Ali lors de la bataille dite du chameau où il trouva la mort. Il n'était donc pas plus partisan d'Ali que Sa'ad ibn abi Waqas, ou de abou dar Gafari ou de Abbas.

Quel constat pouvons-nous à présent tirer de cette situation ? Il n'y avait que dix personnes qui avaient marqué leur opposition à l'investiture d'Abou Bakr, ce qui est déjà très peu, et la moitié seulement a assisté Ali jusqu'au bout. En réalité, nous avons la certitude que seul d'Amr ibn Yasser a assisté Ali sans faillir. Quant aux autres, ils se sont soit tenus à l'écart des différents conflits intestinaux, soit ont rejoint Mourawiya, j'en reviens donc à ma question « *où étaient les Chiïtes ?* ».

Peut-on penser qu'il n'existait qu'un seul Chiïte ?

---

<sup>159</sup> Cette dernière information reste à vérifier.

## Fatima la fille du Prophète, va réclamer son héritage à Abou Bakr

Tout le monde connaît le conflit qui opposa après la mort du Prophète, sa fille Fatima au nouveau Calife, Abou Bakr. Celui-ci, refusa au nom d'un dit prophétique avéré ou prétendu ( en ce qui me concerne je l'accrédite même si son explication doit être débattue ) d'accorder à Fatima l'héritage.

« Fâtimah – la seule enfant survivante du Prophète, et sa fille très aimée – réclama son héritage de la propriété qui pouvait lui être lotie dans les terres de Médine et de Khaybar ainsi que de Fadak. Cette propriété faisant partie des terres acquises sans l'usage de la force, son père (le Prophète) la lui avait donnée pour en vivre, et ce conformément aux commandements de Dieu (Sourate Banî Isrâ'îl, verset 26). Mais Abû Bakr refusa d'admettre sa revendication, disant : « Mais le Prophète a dit : **«Nous le groupe des Prophètes, n'héritons pas ni ne laissons d'héritage; ce que nous laissons est pour l'aumône»**. Entendant cette affirmation attribuée au Prophète et contraire à la version du Coran, Fâtimah fut chagrinée et si mécontente d'Abû Bakr qu'elle ne lui adressera plus la parole le restant de sa vie. Et lorsqu'elle mourut, six mois après la disparition de son père, Abû Bakr ne fut pas autorisé, conformément à sa volonté, à assister à ses funérailles. Il est significatif de noter qu'Abû Bakr était le seul narrateur de l'affirmation attribuée ci-dessus au Prophète<sup>160</sup> ».

---

<sup>160</sup> Sayyed Safdar Hussayn « *Histoire des premiers temps de l'Islam* » aux éditions du séminaire Islamique.

Ce récit étant tiré du livre Chiite intitulé «*Histoire des premiers temps de l'Islam*<sup>161</sup>», j'ai tenu à me référer essentiellement à ce dernier, afin d'apporter constamment les récits selon la vulgarisation de la pensée Chiite, ce afin d'éviter toute protestation. Il existe cependant il faut le dire, les mêmes récits dans les livres dits Sunnites, néanmoins avec de légères variantes. Je n'ai pas grand chose à dire au sujet de ce récit qui à mon avis ne comporte pas d'éléments pouvant être exploités à des fins d'argumentation. Cependant, ce qui me chiffonne à la lecture de ce fait historique, est qu'il s'agit d'une démarche pour le moins singulière, que d'aller trouver un «despote» (tel que décrit par les Chiites) pour lui réclamer son dû. Certains diront probablement que non, qu'il s'agit de son bien et qu'elle est en droit de le réclamer. Je ne partage pas ce point de vue. J'ai en effet du mal à concevoir que Fatima aille réclamer son héritage à un homme qui aurait agi de la manière décrite par les Chiites. En général lorsque l'on a affaire à un «tyran» on reste loin de lui, on ne va pas frapper à sa porte pour lui réclamer son dû, en l'occurrence un bien matériel alors que l'on l'accuse d'avoir commis un crime sans précédent, trahir la mémoire du prophète ! De plus, je crois que si c'était le cas, la démarche aurait été entreprise non par Fatima, mais par son époux, Ali.

Enfin, il me semble bien étrange qu'Abou Bakr, après avoir «usurpé» le pouvoir, ose s'appropriier le bien d'autrui et plus étrange encore, pour ne rien en faire. Car il faut savoir qu'Abou Bakr et c'est ce détail qui m'intrigue le plus, n'a pas disposé de ces biens, il les a laissés tels qu'ils étaient à l'époque du Prophète. Pourquoi donc Abou Bakr refusait-il de donner son héritage à Fatima, sans intérêt aucun ? Puisque comme je l'ai dit ci-dessus, Abou Bakr n'a absolument rien changé à l'administration de ces terres et de ces biens ! Une accusation qui semble bancale et pour le moins déplacée.

Comment des hommes qui croient en Dieu et en son Prophète, au paradis et à l'enfer, qui n'ignorent pas la gravité des paroles malveillantes, peuvent-ils ainsi porter des accusations aussi facilement à l'encontre d'hommes qu'ils soient compagnons du prophète ou pas ! J'avoue que ce comportement me laisse songeur !

---

<sup>161</sup> Sayyed Safdar Hussayn « *Histoire des premiers temps de l'Islam* » aux éditions du séminaire Islamique.

Pour terminer j'aimerais soulever un dernier point, mais relisons d'abord ce que le narrateur Chiite a dit ci-dessus : « Mais Abû Bakr refusa d'admettre sa revendication, disant : « Mais le Prophète a dit : **«Nous le groupe des Prophètes, n'héritons pas ni ne laissons d'héritage; ce que nous laissons est pour l'aumône »**. Entendant cette affirmation attribuée au Prophète et contraire à la version du Coran, **Fâtimah fut chagrinée et si mécontente d'Abû Bakr qu'elle ne lui adressera plus la parole le restant de sa vie »**.

Etrangement, Fatima décide de ne plus adresser la parole à Abou Bakr non pas en raison du «coup d'Etat» dont sont accusés les trois premiers Califes, mais après qu'Abou Bark refusa de lui donner son héritage ! Ce qui bien étrangement laisse à penser que « le coup d'Etat » était un détail en comparaison à la question de l'héritage ! Puisque Fatima prit la décision de ne plus parler à Omar et à Abou Bakr, non pas après le supposé coup d'Etat, mais après qu'Abou Bakr lui refusa son héritage !

## Traité de réconciliation entre Murawiya et Hassan

Nous savons qu'après la mort du prophète, Ali fut victime d'un certain nombre de menaces qui l'ont conduit à agir contre les insurgés, lesquels non seulement le menaçaient personnellement, mais plus grave encore, qu'ils menaçaient la stabilité de l'Etat, instaurée quelques décennies auparavant par le prophète. Il dut donc notamment, affronter l'armée de Murawiya au lieu dit de Sifine<sup>162</sup> où il fut contraint par une partie de son armée, d'accepter l'arbitrage proposé par certains soldats de l'armée de Mourawiya. En réalité, l'armée de Mourawiya était à deux doigts de perdre la bataille, c'est alors qu'un compagnon de Mourawiya trouva un stratagème qui consista à mettre sur le bout des lances, des feuillets du Coran.

Certains éléments de l'armée d'Ali refusèrent par crainte de souiller le Coran avec le sang des guerriers, de continuer à batailler, et ont donc contraint Ali à accepter l'arbitrage. Ce dernier n'étant pas dupe, leur dit que cela n'était qu'un stratagème afin d'éviter une débâcle certaine et qu'il fallait continuer la lutte. Mais rien à faire ! Il dut accepter à contre cœur un « cessez- le feu ». On connaît la suite.

---

<sup>162</sup> Ville sur la rive droite du haut de l'Euphrate, lieu de la bataille en l'an 657, le 26 juillet, qui se solda par un nombre extrêmement élevé de morts.

Epuisé et déçu, lui qui fut le plus grand guerrier de l’Islam, le bouclier du Prophète, l’homme le plus marquant de l’histoire de l’Islam, devait rendre son dernier souffle un beau matin alors qu’il se rendait où était en prière. Il fut comme on le sait lâchement assassiné.

Son fils aîné Hassan prit donc les rênes du pouvoir ou du moins ce qu’il en restait, il faisait donc à son tour face au roi Mourawiya. Ce dernier monté en puissance à la suite de la mort d’Ali, proposa à Hassan un traité de paix. Celui-ci, en situation de faiblesse et ne voulant pas faire davantage couler le sang des musulmans, accepta. Il signa donc le traité, dans l’intérêt, en tout cas ainsi le conçut-il, des Musulmans. Un traité de paix plus connu sous le titre «*Traité de réconciliation entre Hassan et Mourawiya*<sup>163</sup>».

Qui dit traité dit clauses, Hassan imposa donc à Mourawiya en échange du pouvoir, un certain nombre de conditions. Celle qui nous intéresse en particulier, fut relatée dans un certain nombre d’ouvrages Chiites, il s’agit de la condition numéro une qui stipule je cite :

**Article premier** : «**Al-Hassan remet le pouvoir à Mu’âwiyeh à condition que ce dernier applique le Coran et la Sunna du Prophète et suive la voie des Califes pieux**<sup>164</sup>».

Je ne sais si le lecteur a repéré l’incohérence... ? Nous lisons en effet dans ce traité, que l’article premier écrit de la main de l’imam Hassan, sinon dicté par lui, stipule «*A condition de suivre la voie des Califes pieux* ». Or, je ne connais en ce qui me concerne pas d’autres Califes en dehors d’Ali, d’Abou Bakr, d’Omar et d’Otman, puisque la phrase est bien au pluriel, il s’agit donc, sinon des trois, d’au moins de l’un d’entre eux en plus d’Ali, en tout cas si l’on veut donner un sens à cette phrase.

Pourquoi donc Hassan a imposé à Murawiya de suivre la voie **des Califes pieux** si ces derniers ont agi comme l’affirment les Chiites en usurpateurs ? De plus, le lecteur pourra constater que Hassan a bien précisé «*La voie des Califes pieux* » il a bien utilisé le mot «*pieux* » il me semble qu’il y a bien là aussi quelque chose pour le moins d’assez bizarre.

---

<sup>163</sup> «*Traité de réconciliation entre l’imam Hassan et Mourawiya* » pages 44 & 45 édition l’association Ahl-Elbeit.

<sup>164</sup> «*Traité de réconciliation entre l’imam Hassan et Mourawiya* » pages 44 & 45 édition l’association Ahl-Elbeit.

Comment pouvons-nous en effet, accuser les Califes d'usurpation au nom d'Ali et de ses enfants, lorsque Hassan le deuxième imam infaillible pour les Chiites, a en personne imposé à Mourawiya, tout en en faisant une condition sine qua non, de suivre la voie des Califes pieux ! Je serais très reconnaissant à toute personne susceptible de m'apporter une explication sur ce fait historique, de ne pas hésiter à m'en faire part.

Autre indice qui me semble précieux, je vous laisse d'abord prendre connaissance de ce texte :

« L'Imam al-Hassan se leva et dit à l'adresse des soldats : «O gens ! Vous vous êtes trop disputés à propos de ces deux hommes ! Or, alors qu'ils avaient été choisis initialement pour juger, à la lumière du Livre (duquel côté se trouvait) le bon droit, ils se sont évertués à juger le Livre selon leur fantaisie. Celui qui agit ainsi, n'est pas un juge mais un condamné. En fait Abdullah Ibn Qays a commis une triple faute lorsqu'il désigna Abdullah Ibn (fils de) Omar (pour le Califat à la place de l'Imam Ali). Premièrement, parce que le jugement qu'il a émis est en contradiction avec l'avis du père de ce dernier (c'est-à-dire l'avis du deuxième Calife Omar Ibn al-Khattab), lequel, le (Califat) lui (à son fils Abdullah) refusa, ne l'ayant pas mis au nombre des gens de Choura. Deuxièmement, parce qu'il n'a pas demandé à l'intéressé (Abdullah Ibn Omar) son avis (sur sa désignation) troisièmement parce qu'il, Abdullah fils d'Omar réunit les suffrages des Murajirines et des Ancars du consensus unanime duquel découle la désignation d'un Calife<sup>165</sup> ».

Il subsiste là aussi une autre incohérence pour le moins surprenante. En effet, Hassan explique sagement l'erreur que Abdallah fils de Qays a commise quand il voulut désigner le fils d'Omar au poste de Calife. Il en énuméra les arguments qui sont au nombre de trois, à savoir :

**Premièrement: parce que le jugement qu'il a émis est en contradiction avec l'avis du père de ce dernier (c'est-à-dire l'avis du deuxième Calife Omar Ibn al-Khattab), lequel, le (Califat) lui (à son fils Abdullah) refusa, ne l'ayant pas mis au nombre des gens de Chourâ.**

**Deuxièmement: parce qu'il n'a pas demandé à l'intéressé (Abdullah Ibn Omar) son avis (sur sa désignation).**

**Troisièmement: parce qu'il, Abdullah fils d'Omar réunit les suffrages des Murajirines<sup>166</sup> et des Ancars<sup>167</sup> du consensus unanime duquel découle la désignation d'un Calife.**

---

<sup>165</sup> « *Traité de réconciliation entre l'imam Hassan et Mourawiya* » pages 44 & 45 édition l'association Ahl-Elbeit.

<sup>166</sup> Les « *Mourajirounes* » sont ceux qui ont émigré de la Mecque vers Médine.

<sup>167</sup> Les « *Ançar* » sont les habitants de Médine.

Ce qui me chiffonne, est que Hassan ne soulève à aucun moment l'argument qui devrait être décisif, à savoir que c'est Ali et personne d'autre qui devait succéder au Prophète, en appuyant cette revendication par des arguments divers, dont ceux qui sont sans cesse avancés par nos frères Chiites. Hassan n'a en effet, à aucun moment fait allusion à tout cela, pourquoi ? N'étaient-ce pas là des arguments «vrais» et « décisifs », conformes à la «volonté du Prophète» ! Alors pourquoi ne les évoquent-ils pas ?

Je suis pour le moins désorienté face à ces nombreuses contradictions qui n'ont jamais été soulevées par personne, surtout pas par les «spécialistes» de la question. Lesquels ne semblent étudier que dans un seul et unique sens, le leur. Ce qui est bien regrettable et combien injuste !

## La question de l'altération du Coran

J'avais souvent entendu dire que les Chiites (j'ai appris qu'il s'agissait uniquement des Chiites initiés), croient que le Coran a été altéré. Bien évidemment, lorsque j'eus entendu cette accusation (verbale) je me suis conformé, à la loi (islamique), refusé d'y croire et donc de colporter cette information. De plus, j'avais discuté avec certains frères Chiites, lesquels m'ont affirmé, que cela n'était qu'une calomnie de la part de certains Sunnites mal attentionnés.

Il y a un proverbe qui dit «*qui cherche trouve*» et nous savons que trop bien que la vie d'un musulman est faite de quête de savoir, en tout cas en théorie. J'aimerais à présent soumettre à mes sœurs et frères Chiites, quelques unes des informations que j'ai recueillies afin de connaître si possible et surtout très sincèrement leur point de vue.

On apprend à la lecture du livre intitulé «*Qu'est-ce le Shî'isme ?*» de *Mohammad Ali Amir Moezzi* et *Christian Jambet* aux éditions Fayard, ce qui va suivre.

### (Selon Ja'far)

« Je suis un descendant de l'Envoyé de Dieu [ Muhammad ], aurait dit le même imâm, et je possède la connaissance du Livre de Dieu : il contient le récit de l'origine de la création ainsi que tout ce qui arrivera jusqu'au Jour de la Résurrection ; il contient le récit de tous les événements du ciel et de la terre, ceux du paradis et de l'enfer, ceux du passé et de l'avenir et je connais tout cela aussi clairement que si je les voyais dans la paume de ma main. »

Le texte coranique connu est loin de contenir tout cela. De quoi s'agit-il ?

Passons maintenant aux indications directes, elles aussi plus ou moins diluées dans l'énorme corpus du hadîth. La gravité du sujet imposait

la discrétion. C'est pourquoi, dans de nombreuses traditions, les îmams demandent à leurs disciples d'appliquer la « garde du secret » (*taqiyya*) au problème de la falsification du Coran, ou encore de réciter celui-ci dans sa version officielle lorsqu'ils se trouvent en présence de non-shî'ites. D'après les indications directes, donc, à la mort du Prophète, seul 'Alî, le vrai initié et héritier de Muhammad et son plus intime ami et secrétaire, détenait une recension complète de la Révélation. Ce Coran originel intégral est près de trois fois plus volumineux que la vulgate officielle. La majorité des Compagnons du Prophète et les hommes influents de la tribu de Quraysh, Abû Bakr et 'Umar (les deux premiers califes) en tête, rejetèrent ce texte originel et mirent au point un texte falsifié, puisque amputé de ses parties les plus importantes, texte établi et déclaré officiel par le troisième calife 'Uthmân qui ordonna la destruction des autres recensions.

C'est que, selon les traditions Shî'ites, la Révélation originelle contenait un grand nombre de versets où 'Alî et les descendants du Prophète – c'est-à-dire Fâtima et les imâms – étaient nommément cités comme des modèles et des chefs par excellence de la communauté. D'autres versets, tout aussi nombreux, dénonçaient explicitement les hommes puissants de Quraysh et leur trahison à l'égard de Muhammad, de son Livre et de sa religion. Par ailleurs, la Révélation initiale contenait « tout », les mystères du ciel et de la terre, les événements du passé, du présent et de l'avenir. Tout cela fut censuré dans la version officielle. Rejeté, menacé de destruction le Coran intégral fut caché par 'Alî. Il fut ensuite transmis secrètement d'imâm à imâm jusqu'au douzième, qui l'emmena avec lui dans son Occultation. Personne d'autre que lui ne connaît son contenu exact, qui ne sera révélé dans son intégralité que lors de l'avènement de l'imâm caché à la Fin des Temps. D'ici là, les musulmans devront se contenter de la version censurée et déformée de la vulgate 'Uthmânienne, version issue de la trahison des Compagnons qui signèrent, par leur orgueil impie, la déchéance de la communauté dans sa majorité, en écartant 'Alî de la succession du Prophète et en amputant le Livre de ce qu'il avait de plus profond.

Pratiquement toutes les compilations anciennes de hadîth, jusqu'au milieu du IV<sup>e</sup>/Xe siècle, rapportent un nombre plus ou moins grand de traditions des imâms contenant des citations du «Coran intégral originel», citations qui ne figurent donc pas dans la Coran que l'on connaît<sup>168</sup>. En voici quelques exemples significatifs, parmi tant d'autres (les **mots ou expressions ne figurant pas dans la vulgate sont écrits en italique**) :

Coran 2 : 225 : « Il lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre, **et tout ce qui est entre les cieux et la terre ou sous la terre, le Monde invisible et le monde visible. Il est Clément et Miséricordieux.** Qui pourra intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? »

Coran 4 : 63 : « Ceux-là, Dieu connaît ce qu'il y a dans leur cœur, écarte-toi d'eux **car le Verbe du Malheur est destiné ainsi que le**

---

<sup>168</sup> Ces citations ne vont jamais au-delà de quelques versets dans la littérature ancienne. Beaucoup plus tard, comme on le verra, à partir du XI<sup>e</sup>/XVII<sup>e</sup> siècle, certaines sources rapporteront le texte entier de deux courtes sourates.

**tourment** [ici manque « exhorte-les », qu'on trouve dans la vulgate]. Adresse-leur des paroles convaincantes qui s'appliquent à leur propre cas. »

Coran 4 : 65-66 : « Ils ne trouveront pas ensuite en eux-mêmes la possibilité d'échapper à ce que tu auras décidé **au sujet de la cause de l'Ami divin** [l'imâm] et ils se soumettront à **Dieu pour obéir** d'une manière totale/ Si Nous leur avons prescrit : "Faites-vous tuer **et soumettez-vous totalement à l'imâm**" ou bien : "Quittez vos maisons **pour lui**", ils ne l'auraient pas fait à l'exception d'un petit nombre. Si **ceux qui s'opposent** [au lieu de : s'ils] suivaient les exhortations, il aurait été vraiment meilleur pour eux et plus efficace pour leur affermissement. »

Coran 20 : 115 : « Et Nous avons autrefois confié à Adam **des Verbes concernant Muhammad, 'Alî, Fâtima, al-Hasan, al-Husayn et les imâms de leur descendance**, mais il les oublia<sup>169</sup>. »

Coran 33 : 71 : « Quiconque obéit à Dieu et à Son prophète **pour ce qui est du saint pouvoir de 'Alî et celui des imâms après lui**, celui-là jouit d'un bonheur grandiose. »

Coran 42 :13 : « Il a établi pour vous, **ô Famille de Muhammad** [c'est-à-dire Fâtima et les imâms], en fait de religion, ce qu'il avait prescrit à Noé, et ce que Nous te révélons, **ô Muhammad**, et ce que Nous avons prescrit à Abraham, à Moïse et à Jésus : "Établissez la religion **de la Famille de Muhammad**, ne vous divisez pas à son sujet **et soyez unis**. Combien paraît dur aux associationnistes, **ceux qui associent au saint pouvoir de 'Alî d'autres pouvoirs**, ce vers quoi tu les appelles **en fait du saint pouvoir de 'Alî**. Certes Dieu **guide, ô Muhammad**, vers cette religion celui qui se repent, **celui qui accepte ton appel vers le saint pouvoir de 'Alî** [au lieu de : Dieu choisit et appelle à cette religion qui Il veut. Il guide vers elle celui qui se repent]. »

Tout en corroborant – non pas pour ce qui est des détails mais dans ses grandes lignes, et involontairement bien entendu – les fondements des études critiques et philologiques sur l'histoire de la rédaction du Coran (étalement de l'établissement du texte dans le temps, purges et réécritures multiples des recensions anciennes, influence des événements historiques et politiques...), l'attitude du shî'isme ancien à l'égard de la Révélation consiste, d'une part, à doter ses théories de l'imamat de fondements coraniques et, d'autres part, à souligner l'impiété et la violence sans bornes des « adversaires » du shî'isme. Aux yeux des shî'ites, les diatribes acerbes contre la quasi-totalité des Compagnons du Prophète ont bien sûr pour justification le fait que ceux-ci écartèrent 'Alî de la succession de Muhammad, mais aussi, et surtout, qu'ils ont falsifié et censuré le « Coran intégral<sup>170</sup>. » Du fait de cette « trahison », les imâms, tels qu'ils apparaissent

---

<sup>169</sup> Il s'agit des entités métaphysiques préexistantes des Impeccables dont l'ensemble constitue le symbole par excellence de l'Imâm cosmique, Face révélée de Dieu. Nous y reviendrons en abordant les mythes cosmogoniques shî'ites.

<sup>170</sup> Cette attitude est à l'origine de la notion appelée sabb al-sahâba, littéralement « le fait d'injurier les Compagnons », notion qui, depuis toujours, a dramatiquement scandalisé les sunnites. Elle fait partie d'une notion plus large, celle de la Haine ou la dissociation sacrée (barâ'a) envers les forces de

à travers le corpus ancien du hadîth, considèrent les compagnons, les trois premiers califes plus particulièrement, comme les véritables responsables de la rapide déchéance morale et religieuse de la communauté musulmane, juste après la mort du Prophète.

Comme je l'ai dit antérieurement, j'aimerais que nos sœurs et frères Chiïtes, nous éclairent sur cette question concernant l'altération du Coran dont paraît-il seuls les initiés en ont connaissance ! En ce qui me concerne, j'avais grandement douté du bien fondé de cette accusation, mais il s'avère qu'à présent et compte tenu des informations pour le moins relativement crédibles, je crois que cette accusation semble bien sérieuse. Ce qui serait en définitive et je le regrette vraiment, un sujet supplémentaire de désaccord, lequel contribuera davantage à alimenter la division entre les Sunnites et les Chiïtes.

Il est quand même regrettable que les Chiïtes n'exposent pas clairement leurs croyances !

En effet, nous savons que les Chiïtes essayent de dissimuler leurs pensées concernant leurs croyances. Il faut croire que les Chiïtes de « base » ignorent eux aussi la réalité de leur doctrine, puisque selon ce que l'on a pu lire, seuls les initiés croient à l'altération du Coran, et que pour des raisons purement disent-ils, de sagesse, ils se refusent de le dévoiler aux Chiïtes de «base», lesquels risqueraient de ne pas comprendre et d'être perturbés dans leur foi ! Et en ce qui concerne, les Chiïtes de «base», ses derniers donnent souvent cette impression de prendre les Sunnites pour des imbéciles ! En effet, ils tentent tant bien que mal de nous faire croire qu'ils n'injurient personne, et encore moins les trois premiers Califes ! Alors qu'il est bien évident qu'à la lecture d'un certain nombre de leurs livres, ces derniers non seulement ne portent pas, et c'est le moins que l'on puisse dire, dans leurs cœurs, les trois premiers Califes, mais plus grave encore, ils les accusent d'avoir commis un coup d'Etat, d'avoir usurpé la succession du

---

l'ignorance, complètement indispensable de l'Amour sacré (walâya) envers les imâms (voir la première partie). Comme on l'a vu, les imâms auraient interdit à leurs fidèles de manifester leur Haine sous forme de révolte ouverte. La barâ'a doit donc rester intériorisée jusqu'au Retour de l'imâm caché, même si extérieurement il y a contrainte d'obéissance envers les pouvoirs injustes. C'est une des facettes de ce combat qui oppose depuis toujours les initiés aux ignorants, et « injurier les Compagnons » est une manière pour les fidèles d'en entretenir la conscience.

prophète aux dépens d'Ali, ainsi que d'avoir introduit de nombreuses innovations et d'avoir commis de nombreuses transgressions !

Il est bien évident qu'en partant de ces assertions à leur endroit, on ne peut que critiquer les trois premiers Califes de façon très dure, critiques qui se traduisent le plus souvent en injures ignobles.





## Table

|   |     |
|---|-----|
| Louanges et glorifications .....                    | 5   |
| Préface.....  | 7   |
| Les questions .....                                 | 11  |
| Pourquoi Ali donna à trois... ..                    | 13  |
| Les enfants d'Ali, Hassan et... ..                  | 24  |
| Au sujet de la « désignation » de Ghadir Kom .....  | 31  |
| Ali et Hassan désirent renoncer au pouvoir .....    | 39  |
| Au sujet de l'infaillibilité du Prophète .....      | 41  |
| Le conseil des dix.....                             | 47  |
| Un petit mot au sujet des dits prophétiques .....   | 49  |
| Le Prophète a bien dit que le Califat.....          | 51  |
| Le Prophète avait prédit la fin de l'Islam .....    | 54  |
| Pourquoi les Chiites reprochent aux.....            | 57  |
| Quelques manipulations dans les livres Chiites .... | 61  |
| Au sujet des jours qui ont précédé.....             | 64  |
| Quelques citations de livres Chiites.....           | 68  |
| Pourquoi les deux Califes...? .....                 | 71  |
| Le Prophète a dit : « <i>donnez moi...</i> » .....  | 73  |
| Le Prophète rend l'âme dans .....                   | 79  |
| Abou Bakr et Omar .....                             | 81  |
| C'est Abou Bakr qui durant .....                    | 82  |
| Usurper le pouvoir oui mais.....                    | 85  |
| Incompréhension.....                                | 88  |
| Où étaient les Chiites ? .....                      | 90  |
| Fatima la fille du Prophète.....                    | 95  |
| Traité de réconciliation entre... ..                | 98  |
| La question de l'altération du Coran.....           | 102 |
| <br>  |     |
| Conclusion .....                                    | 107 |





